
JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

VOLUME LXXVI

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

DU 7 JANVIER 1941 AU 17 MAI 1941

Dans la cinquième année du règne de Sa Majesté

LE ROI GEORGE VI

DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT ET UNIÈME
LÉGISLATURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

SESSION 1941

Imprimé par ordre de l'Assemblée législative



QUÉBEC

1941

Volume LXXVI

PROCLAMATIONS



Canada,
Province de Québec.
[L. S.]



EUG. Fiset

GEORGE VI, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.

A Nos aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la Province de Québec, ainsi qu'à tous ceux que les présentes peuvent concerner,

SALUT.

PROCLAMATION

AT TENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la Province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le SEPT JANVIER prochain, et en conséquence, nous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable sir EUGENE-MARIE-JOSEPH Fiset, chevalier, commandeur de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint Georges, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent quarante et de Notre règne le quatrième.

Par ordre,

Le Secrétaire de la chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

5 GEORGE VI, 1941

MARDI 7 JANVIER 1941

A la première séance de la deuxième session de la vingt-et-unième Législature de la province de Québec, convoquée pour l'expédition des affaires, les députés présents, qui ont prêté le serment d'allégeance, prennent leur siège.

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant :

MESSIEURS,

“L'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.”

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent auprès de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil.

Les députés étant de retour, M. l'Orateur, s'exprime comme suit :

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à la réception de la notification suivante, j'ai adressé au Secrétaire de la chancellerie un mandat lui enjoignant d'émettre un nouveau bref portant convocation du district électoral de Mégantic.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, le 3 octobre 1940.

Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative de Québec.

MONSIEUR L'ORATEUR,

Je donne par les présentes ma démission de député du district électoral de Mégantic à l'Assemblée législative de Québec.

Veillez agréer, monsieur l'Orateur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

LOUIS HOUDE.

La lettre de démission ci-dessus a été signée en notre présence.

R. POTVIN,

L.-P. LAVALLÉE.

M. l'Orateur informe la chambre qu'il a reçu du secrétaire de la chancellerie les certificats d'élection suivants:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA CHANCELLERIE

Québec, le 7 janvier 1941.

A Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative de Québec.

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le vingt-cinq octobre mil neuf cent quarante et adressé à M. Paul Larose, avocat et président d'élection résidant à Sainte-Thérèse, l'honorable M. Hector Perrier, avocat à Montréal, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du district électoral de Terrebonne à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de l'honorable M. Athanase David, démissionnaire.

Le Secrétaire de la chancellerie,
L.-P. GEOFFRION.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA CHANCELLERIE

Québec, le 7 janvier 1941.

A Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative de Québec.

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le vingt-cinq octobre mil neuf cent quarante et adressé à M. Arthé Dostie, courtier et président d'élection résidant à Thetford-Mines, M. Tancrede Labbé, négociant à Thetford-Mines, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du district électoral de Mégantic à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Louis Houde, démissionnaire.

Le Secrétaire de la chancellerie,

L.-P. GEOFFRION.

L'honorable M. Perrier, député du collège électoral de Terrebonne, ayant prêté serment et signé le registre qui le contient, est présenté et prend séance.

M. Perrier prend fauteuil.

M. Tancrede Labbé, député du collège électoral de Mégantic, ayant prêté serment et signé le registre qui le contient, est présenté et prend séance.

M. Tancrede Labbé prend fauteuil.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 1) intitulé: "Loi relative à la prestation des serments d'office."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Puis, M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il lui a plu de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, M. l'Orateur en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au moment où Leurs Majestés, le roi George VI et la reine Elizabeth, s'attirent l'admiration du monde entier en restant dans leur Capitale, sous le coup des bombes incendiaires, le Canada est particulièrement honoré d'avoir, comme successeur du regretté lord Tweedsmuir, un gouverneur général qui tient de très près à la famille royale. L'accueil que notre province a fait au distingué Comte d'Athlone atteste les sentiments que notre population entretient à l'égard du représentant du Roi.

L'horrible guerre qui a ravagé les plus beaux pays d'Europe entre dans sa phase définitive. Les malheurs de la France, qui nous touchent si profondément, nous portent à redouter davantage l'odieuse hégémonie de l'Allemagne. L'Empire britannique apparaît comme le dernier rempart des libertés humaines. Le peuple de la Grande-Bretagne a conquis le cœur de toutes les nations par sa vaillance à endurer les pires souffrances et les plus lourdes épreuves.

Cette ténacité à triompher de la barbarie trouve un écho au Canada, où chacune des provinces s'empresse à donner sa pleine mesure. L'enthousiasme avec lequel notre jeunesse s'est livrée à l'entraînement militaire, le nombre sans cesse croissant de nos volontaires, le concours de notre classe ouvrière et de nos agriculteurs pour activer la production servant aux fins de guerre, sont autant d'indices de l'esprit qui règne dans Québec.

Notre population a compris que la Trésorerie ne peut équilibrer son budget sans qu'une politique d'économies s'ajoute au prélèvement d'impôts. C'est en procédant de la sorte que la Province fera honneur à ses obligations et ne grèvera pas trop lourdement les générations futures.

Mon Gouvernement est désireux de collaborer avec les autorités fédérales en participant à la prochaine conférence interprovinciale. Le Premier Ministre et plusieurs de ses collègues assisteront à cette conférence. Tout en se prêtant à une coopération indispensable au maintien et au progrès de la Confédération canadienne, ils verront d'un commun accord à conserver intégralement les droits et privilèges sur lesquels repose l'autonomie de la Province.

En des temps difficiles comme ceux que nous traversons, et avec les changements rapides qui s'opèrent au sein des grandes agglomérations, le bien-être social devient un problème de premier ordre. Pour répondre à des besoins urgents, le Gouvernement a cru devoir confier au ministre de la Santé le soin d'apporter l'assistance voulue. Un projet de loi vous sera soumis pour prévenir l'expansion de certaines maladies contagieuses.

Les conditions de l'heure présente, et celles que fera fatalement surgir l'après-guerre, exigent un enseignement pratique et réaliste qui mettra notre jeunesse en état de conquérir une place plus importante dans la vie économique de notre pays. Le nouveau Secrétaire provincial

possède une longue expérience dans le domaine de l'instruction publique. Son concours sera donc fort utile pour l'étude et la mise en vigueur des modifications que l'on réclame.

Plusieurs commissions scolaires se trouvent dans une situation financière inquiétante. Il vous sera suggéré certains moyens d'y remédier.

Non content d'encourager l'établissement d'industries propres à améliorer le sort de nos agriculteurs, telles que la culture du lin et de la betterave à sucre, et la fabrication du cidre, le Gouvernement vous proposera d'adopter une loi destinée à assurer un meilleur drainage des terres. Il vous invitera, en outre, à reviser les lois concernant la colonisation, de façon à en réduire la complexité et à les rendre d'application plus facile.

L'utilisation de la force motrice pour le défrichement libère le colon de sa tâche la plus pénible et accélère la mise en culture des terres nouvelles. Mon Gouvernement a l'intention de généraliser ce procédé moderne, dont l'essai a donné des résultats entièrement satisfaisants.

L'inauguration de la route reliant Montréal, Mont-Laurier, Amos et Senneterre, a révélé les avantages que retireront nos districts miniers, nos régions de colonisation et notre métropole d'une voie directe de communication. Le ministère de la Voirie s'occupera en particulier cette année d'améliorer la route qui rattache les principaux centres de la Province à l'État de New-York, d'où nous vient un flot constant de touristes.

La forêt, qui sert actuellement à hâter la victoire de nos armes, restera une de nos plus importantes sources de richesse dès que la paix sera rétablie. Il convient d'amener l'industrie à tirer parti de tous nos bois et à créer plus d'emplois pour nos ouvriers. Des lois vous seront présentées à cette fin.

Il paraît opportun de modifier plusieurs articles du Code municipal et de la Loi des cités et villes. Votre attention y sera attirée.

Des amendements devront également être apportés à la Loi des liqueurs pour favoriser la tempérance et pour enrayer le commerce clandestin, grandement responsable des abus qui se commettent dans la consommation de l'alcool.

L'heure semble venue d'étendre aux employés permanents du service extérieur les privilèges dont bénéficient nos employés permanents du service intérieur. Il vous appartiendra de donner votre assentiment à ce projet.

Tous les membres de notre classe ouvrière, nos pêcheurs de la Côte-Nord et de la Gaspésie, et ceux qui accomplissent un si dur labeur dans nos mines, continueront de faire l'objet de la sollicitude de mon Gouvernement.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous.

Vous serez priés de voter les crédits requis pour la prochaine année fiscale.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous aurez à légiférer sur diverses matières d'ordre public.

Je demande à la divine Providence de guider vos délibérations et de vous aider à faire régner la justice et le bien-être parmi notre population.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que la prise en considération du discours du Trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que les comités permanents suivants soient institués, savoir: 1° un comité des privilèges et élections; 2° un comité des règlements; 3° un comité des comptes publics; 4° un comité des chemins de fer et autres moyens de communications; 5° un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation; 6° un comité des industries et du commerce; 7° un comité du code municipal; 8° un comité des bills privés en général; 9° un comité des bills publics en général; 10° un comité de la bibliothèque de la législature; 11° un comité des impressions législatives; et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la chambre. à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières, et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin.

Sur motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est

Résolu qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour dresser et présenter avec toute la diligence possible une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la chambre a décidé la formation.

Ordonné que les honorables MM. Godbout, Bouchard, Mathewson, Duplessis et Sauvé; MM. Delagrave, Dumoulin, Francœur (Montréal-Mercier), Lawn, Messier et Robinson forment ledit comité spécial.

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, transmet les deux messages suivants de l'honorable Monsieur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec que M. l'Orateur lit :

EUG. Fiset.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative, copie des rapports de l'honorable Conseil Exécutif concernant certaines nominations dans le service civil.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 7 janvier 1941.

(*Document de la session no 3.*)

EUG. Fiset.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 7 janvier 1941.

(*Document de la session no 4.*)

Sur motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Duplessis, il est—

Résolu que la Chambre s'ajourne en signe de deuil à cause de la mort de M. Alexis Bouthillier, député de Saint-Jean-Napierville.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 8 JANVIER 1941

Prière.

Dix-neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

L'honorable M. Godbout, du comité des onze chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a choisi, comme devant faire partie des divers comités permanents de la Chambre, les membres dont les noms suivent :

Comité des règlements :—Les honorables MM. Connors, Côté, Dansereau, Gagnon (Matane); MM. Chaloult, Casgrain (Gaspé-Nord), Choquette, Delagrave, Dumaine, Gauthier, Hyde, Langlais, Potvin, Robinson, Talbot.

Comité des chemins de fer et autres moyens de communication :— Les honorables MM. Godbout, Casgrain, Girouard, Mathewson, Bourque, Duplessis, Leduc, Paquette; MM. Barrette, Beaulieu, Bienvenue, Bonvouloir, Bullock, Caron (Hull), Desmarais, Francœur (Lévis), Gosselin, Guibord, Hartt, Kirkland, Lorrain, Morin (Québec-Centre), Panet, Rajotte, Robinson.

Comité des privilèges et élections :—Les honorables MM. Bastien, Drouin, Duplessis, Gagnon (Matane), Sauvé (Deux-Montagnes), MM. Allard, Beaulac, Biron, Boucher, Caron (Maisonneuve), Comeau, Duffy, Dufour, Fortin, Gagnon (Frontenac), Goulet, Joyal, Lawn, Messier, Moreault, Pouliot, Sauvé (Beauharnois), Talbot.

Comité des bills privés en général :—Les honorables MM. Godbout, Bastien, Bouchard, Casgrain, Connors, Côté, Dansereau, Drouin, Girouard, Groulx, Hamel, Mathewson, Perrier, Rochette, Thisdel, Bourque, Duplessis, Elie, Gagnon (Matane), Leduc, Paquette, Sauvé (Deux-Montagnes); MM. Allard, Barrette, Beaulac, Beaulieu, Bégin, Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Boucher, Bullock, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Chaloult, Choquette, Comeau, Delagrave, Desmarais, Dubreuil, Duffy, Dufour, Dumaine, Dumoulin, Duval, Fillion, Fortin, Francœur, (Lévis), Francœur (Montréal-Mercier), Fregeau, Gagnon, (Frontenac), Gauthier, Gosselin, Goulet, Guibord, Hartt, Houde (Montréal-Ste-Marie), Hyde, Joyal, Kirkland, Labbé, Langlais, Lapointe, Lawn, Leduc, Lorrain, Messier, Moreault, Morin (Champlain), Morin (Québec-Centre),

Nadon, Panet, Plamondon, Potvin, Pouliot, Rajotte, Renault, Robinson, Ross, Sabourin, Sauvé (Beauharnois), Talbot, Toupin.

Comité du Code municipal :—Les honorables MM. Bastien, Bouchard, Drouin, Perrier, Thisdel; MM. Biron, Bouchard (Québec-Comté), Casgrain (Gaspé-Nord), Chaloult, Delagrave, Dubreuil, Dumaine, Duval, Fillion, Fregeau, Gagnon (Frontenac), Joyal, Kirkland, Lapointe, Messier, Moreault, Nadon, Plamondon, Rajotte, Renault.

Comité de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Colonisation : — Les honorables MM. Godbout, Bastien, Casgrain, Hamel, Thisdel, Elie, Paquette, Sauvé (Deux-Montagnes); MM. Allard, Barrette, Beaulieu, Bégin, Bonvouloir, Bullock, Casgrain (Gaspé-Nord), Choquette, Desmarais, Duffy, Dufour, Dumaine, Dumoulin, Duval, Fillion, Fortin, Fregeau, Gagnon (Frontenac), Gosselin, Goulet, Joyal, Langlais, Lapointe, Labbé, Lawn, Lorrain, Messier, Moreault, Morin (Champlain), Nadon, Panet, Plamondon, Potvin, Pouliot, Rajotte, Renault, Robinson, Ross, Sabourin, Sauvé (Beauharnois), Talbot, Toupin.

Comité des Comptes publics :—Les honorables MM. Bastien, Bouchard, Connors, Rochette, Bourque, Duplessis, Sauvé (Deux-Montagnes); MM. Bégin, Bienvenue, Boucher, Caron (Hull), Caron (Maison-neuve), Choquette, Dubreuil, Dumaine, Dumoulin, Francœur (Montréal-Mercier), Gauthier, Hyde, Lorrain, Talbot, Toupin.

Comité des bills publics en général :—Les honorables MM. Bastien, Bouchard, Casgrain, Côté, Drouin, Girouard, Groulx, Mathewson, Bourque, Duplessis, Gagnon (Matane), Leduc, Paquette, Sauvé (Deux-Montagnes); MM. Barrette, Beaulieu, Bienvenue, Biron, Boucher, Caron (Hull), Casgrain (Gaspé-Nord), Chaloult, Choquette, Comeau, Delagrave, Dumaine, Dumoulin, Gauthier, Hyde, Kirkland, Labbé, Moreault, Morin (Québec-Centre), Plamondon, Potvin, Renault, Robinson, Talbot, Toupin.

Comité des industries et du commerce :—Les honorables MM. Danse-reau, Drouin, Groulx, Hamel, Bourque, Gagnon (Matane), Leduc; MM. Barrette, Beaulac, Bégin, Biron, Bouchard (Québec-Comté), Caron (Maison-neuve), Choquette, Comeau, Desmarais, Dubreuil, Duffy, Francœur (Lévis), Francœur (Montréal-Mercier), Fregeau, Gosselin, Goulet, Hartt, Houde (Montréal-Ste-Marie), Hyde, Langlais, Lorrain, Morin (Champlain), Sauvé (Beauharnois).

Résolu que la Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard:

Ordonné que les délais fixés pour la présentation des pétitions introductives de bills privés soient prolongés au 30 janvier courant.

Que les délais fixés pour la réception des pétitions introductives de bills privés soient prolongés au 5 février prochain.

Que les délais fixés pour la présentation des bills privés soient prolongés au 11 février prochain.

Que les délais fixés pour la réception des rapports de comités élus chargés de l'examen des bills privés soient prolongés au 25 février prochain.

Et que les pétitionnaires qui profiteront de ces prolongations de délais ne soient soumis au paiement d'aucun droit additionnel.

M. Choquette propose, secondé par M. Lawn:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur:

A l'honorable Monsieur

le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des chambres.

La motion étant mise aux voix est adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Résolu que le 28 courant, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Résolu que le 28 courant, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

L'honorable M. Duplessis propose, secondé par l'honorable M. Gagnon—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral, aucun de ses membres, officiers ou employés, et le gouvernement provincial de Québec, aucun de ses membres ou officiers, relativement à la Commission Royale des relations entre le Dominion et les provinces et, aussi, relativement à la prochaine conférence inter-provinciale qui doit se tenir à Ottawa, le ou vers le 14 janvier 1941, et ce, depuis le 1er janvier 1937 jusqu'au 3 janvier 1941.

Et un débat s'élève.

M. Dumoulin propose, secondé par M. Chaloult, que le débat sur cette motion soit ajourné maintenant.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Alard,</i>	<i>Francœur</i> (Montréal-Mercier),
<i>Bastien,</i>	<i>Gagnon</i> (Frontenac),
<i>Beaulac,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bouchard</i> (Québec-Comté),	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard</i> (St-Hyacinthe),	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hame,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron</i> (Hull),	<i>Hyde,</i>
<i>Caron</i> (Maisonneuve),	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Kirkland,</i>
<i>Casgrain</i> (Kam.-Riv.-du-Loup),	<i>Lapointe,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Choquette</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Connors</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Côté</i>	<i>Morin</i> (Québec-Centre),
<i>Dansereau,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dubreui,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francœur</i> (Lévis),	<i>Thisdel.</i> —62.

CONTRE

Messieurs :

Barrette,
Bégin,
Duplessis,
Elie,
Gagnon (Matane),
Labbé,
Langlais,

Lorrain,
Morin (Champlain),
Paquette,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes),
Talbot.—13.

La motion est ainsi adoptée.
 Ordonné que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Godbout dépose, sur le bureau de cette Chambre :
 Rapport du ministre de la colonisation de la province de Québec,
 pour l'année finissant le 30 juin 1940.

(Document de la session no 5.)

L'honorable M. Rochette dépose sur le bureau de cette Chambre :
 Rapport général du ministre des mines de la province de Québec,
 pour l'année finissant le 30 juin 1940.

(Document de la session no 6.)

L'honorable M. Bouchard dépose sur le bureau de cette Chambre :
 Rapport général du ministre des travaux publics de la province de
 Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1940.

(Document de la session no 7.)

L'honorable M. Godbout propose, secondé par l'honorable M.
 Bouchard :

Que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajour-
 née au 28 courant.

Et un débat s'élève.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la
 demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

Allard,
Bastien,

Beaulac,
Beaulieu,

<i>Bienvenue,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel.—59.</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	

CONTRE •

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Talbot.—13.</i>
<i>Langlais,</i>	

La motion est ainsi adoptée.
Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 28 JANVIER 1941

Prière.

Quinze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De la ville de Val d'Or, demandant l'adoption d'une loi la concernant.—M. Allard.

De Son Excellence Monseigneur Joseph-Aldée Desmarais, Evêque d'Amos, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation le collège d'Amos.—M. Allard.

De la ville de Louiseville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Beaulac.

De la Corporation de la cité des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Beaulac.

De la Corporation de la paroisse de Saint-Etienne-des-Grès, comté de Saint-Maurice et de la Commission scolaire de la municipalité de Saint-Etienne-des-Grès, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement numéro 37 la corporation de la dite paroisse et une résolution en date du 3 décembre 1940 des Commissaires d'écoles de ladite municipalité.—M. Beaulac.

De Dame Isabel Brooks Call (née Mitchell) épouse de Russell Burton Call et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell.—L'honorable M. Bourque.

De Charles Leblanc, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la chirurgie dentaire, après examen.—L'honorable M. Bourque.

De Robert Leblanc, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la chirurgie dentaire, après examen.—L'honorable M. Bourque.

De Gertrude Jean Crawford Lindsay ou Bishopric et *The Royal Trust Company*, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay.—M. Delagrave.

De *Industrial Life Insurance Company*, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à faire affaires sous son nom anglais ou sous le nom français de l'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie.—M. Delagrave.

De la corporation de la ville de Richmond, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Desmarais.

De *The Wales Home*, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Desmarais.

De la cité de Grand'Mère et des Commissaires d'écoles pour la cité de Grand'Mère, comté de Champlain, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite cité et les Commissaires d'écoles pour ladite municipalité et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies.—M. Guibord.

De Louis Cohen et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant leur nom de famille de Cohen en celui de Mescon.—M. Hartt.

De *Crown Trust Company* et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Thomas Mussen.—M. Kirkland.

De la Commission scolaire Saint-Pierre-aux-Liens, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite commission.—M. Kirkland.

De George Anthony Alexopoulos, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom de Alexopoulos en celui de Allison.—M. Hyde.

De la ville de Montréal-est, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (24 George V, chapitre 100).—L'honorable M. Leduc.

De Néopol Charbonneau et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville des Iles Laval.—L'honorable M. Leduc.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 2) intitulé: "Loi du drainage".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

M. l'Orateur dépose, sur le bureau de la Chambre:
Refonte du règlement de l'Assemblée législative de Québec. Québec 1941.
(Document de la session no 8).

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 2, intitulé: "Loi du drainage."

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Duplessis, dont elle a été saisie le mercredi, 8 janvier courant, proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral, aucun de ses membres, officiers ou employés, et le gouvernement provincial de Québec, aucun de ses membres ou officiers, relativement à la Commission Royale des relations entre le Dominion et les provinces et, aussi, relativement à la prochaine conférence inter-provinciale qui doit se tenir à Ottawa, le ou vers le 14 janvier 1941, et ce, depuis le 1er janvier 1937 jusqu'au 3 janvier 1941.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Sur la motion de l'honorable M. Paquette, secondé par l'honorable M. Bourque, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er septembre 1936 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant au salaire des institutrices dans les municipalités rurales de la province de Québec.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Dumoulin, secondé par M. Chaloult, il est—
Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Barrette, secondé par M. Pouliot, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939

jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant au prélèvement exigé des employeurs professionnels, prévu à l'article 20, chapitre 50, 1 Geo. VI.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Gagnon (Matane), il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec, le tout relativement à l'assurance chômage et aux changements constitutionnels y relatifs, depuis le 1er janvier 1937 jusqu'au 3 janvier 1941.

L'honorable M. Duplessis propose, secondé par l'honorable M. Gagnon (Matane):

Qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Hyde, secondé par M. Caron (Maisonneuve), il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Barrette, secondé par M. Pouliot, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la Commission des Liqueurs de Québec.

Sur la motion de M. Lorrain, secondé par M. Barrette, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant au chapitre 38, 1 Geo. VI et ses amendements.

L'honorable M. Bouchard dépose sur le bureau de la Chambre:
États, Rapports et Statistiques des Chemins de Fer jusqu'au 31
décembre 1939. *(Document de la session no 9.)*

Rapport des Chemins de Fer pour l'année expirant le 31 décembre
1939. *(Document de la session no 10.)*

L'honorable M. Mathewson, trésorier de la province, dépose sur le
bureau de la Chambre:

**RAPPORT RELATIVEMENT A UN MANDAT SPÉCIAL (LE SEUL) ÉMIS EN VERTU DE
RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 10. CHAP. 21 DES STATUTS REFONDUS DE
LA PROVINCE DE QUÉBEC, 1925, PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRE-
PARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.**

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
-COLONISATION:-			
Réclamations antérieures ou comptes en souf- france au 25 octobre 1939. (O.C. No 3925, du 31 oct. 1940)	25,000. 00	19,464. 87	5,535. 13
	25,000. 00	19,464. 87	5,535. 13

Departement du Trésor,
Bureau de l'Auditeur.

L'Auditeur de la province,
A.-J. DOLBEC.

Québec, le 28 janvier 1941.

(Document de la session no 11.)

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable
M. Duplessis, la Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire de
M. James Walker Ross, député de Huntingdon, qui a récemment perdu
la vie.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 29 JANVIER 1941

Prière.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Didier-Alphonse Pesant et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant le contrat de mariage dudit Didier-Alphonse Pesant et Armandine Délorme, son épouse.—M. Boucher.

Du révérend George Burdikoff et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation "*The Saint Nicholas Russian Orthodox Church*" de Montréal.—M. Boucher.

De "Les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur", demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte.—L'honorable M. Leduc.

De dame Rébecca Perrault, épouse d'Omer Archambault, et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perrault.—M. Caron (Maisonneuve).

De Raymond Masson et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson.—M. Casgrain (Gaspé-Nord).

De Henry de Gaspé Domville, et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de dame Adelaïde-Catherine Aubert de Gaspé, veuve de l'honorable Georges-René-Saveuse de Beaujeu.—M. Choquette.

De "Les Petites sœurs Franciscaines de Marie, de Montréal", demandant l'adoption d'une loi abrogeant leur charte.—M. Francœur (Montréal-Mercier).

De "*The Alma and Jonquieres Railway Company*", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Fillion.

De "*Saguenay Terminals Limited*", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Fillion.

De "*The Roberval and Saguenay Railway Company*", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Fillion.

De Paul Pratt et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant les règlements nos 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly.—M. Joyal.

De Jean-Paul Rolland et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation l'Institut de Gestion Industrielle et Commerciale.—M. Joyal.

De la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain, demandant l'adoption d'une

loi ratifiant le règlement no 63 de ladite corporation et une résolution en date du 20 octobre 1940 desdits commissaires d'écoles.—M. Morin (Champlain).

De l'Association des chiropraticiens de la province de Québec, incorporée, demandant l'adoption d'une loi la constituant en corporation.—M. Morin (Québec-Centre).

De "La corporation du village de Maniwaki", demandant l'adoption d'une loi confirmant l'entente intervenue entre la *Gatineau Power Company*, la dite corporation du village de Maniwaki et les commissaires d'écoles de Maniwaki relativement à l'évaluation de certaines propriétés et du paiement des taxes.—M. Nadon.

L'honorable M. Godbout, du comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Godbout pour son président et recommande de réduire le quorum à cinq (5).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Delagrave pour son président et recommande que son quorum soit réduit à quatre (4).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Dubreuil, du comité des industries et du commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Dubreuil pour son président et recommande de réduire le quorum à sept (7).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Choquette, du comité des comptes publics, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Choquette pour son président et recommande de réduire le quorum à sept (7).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Leduc, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi L'honorable M. Leduc pour son président et recommande de réduire le quorum à cinq (5).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Dumaine, du comité du code municipal, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Dumaine pour son président et recommande de réduire le quorum à cinq (5).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Boucher, du comité des privilèges et élections, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Boucher pour son président et recommande de réduire le quorum à cinq (5).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Girouard, pour son président, et recommande de réduire le quorum à sept (7).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Dumoulin pour son président et recommande de réduire le quorum à dix (10).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Elie, secondé par l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes), il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant à l'article 4 et au paragraphe "m" de l'article 8, du chapitre 3, 1 Édouard VIII, 2e session, (1936).

Sur la motion de l'honorable M. Elie, secondé par l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes), il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant à l'article 9 du chapitre 3, 1 Édouard VIII, 2e session, (1936).

Sur la motion de M. Morin (Champlain), secondé par M. Talbot, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant aux seigneuries et aux lois y relatives, dans la province de Québec.

Sur la motion de M. Morin (Champlain), secondé par M. Talbot, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 11, des Statuts Refondus de la province de Québec, (1925).

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Bourque, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant à tous développements de pouvoir d'eau ou à toutes constructions de barrages ou écluses en vue de production d'énergie électrique, dans notre province.

Sur la motion de M. Talbot, secondé par M. Morin (Champlain), il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 7 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 8, 1 George VI, (1937).

Sur la motion de M. Barrette, secondé par M. Bégin, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1938 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 81, 1 George VI, (1937) et ses amendements.

Sur la motion de M. Talbot, secondé par M. Bégin, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 7 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 21, 2 George VI, (1938).

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Bourque, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 20 juin 1940 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 16, 4 George VI, (1940).

Sur la motion de l'honorable M. Elie, secondé par l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes), il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er juin 1940 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 6, 4 George VI, (1940).

Sur la motion de l'honorable M. Elie, secondé par l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes), il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre.

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 12 avril 1938 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement et se rapportant au chapitre 39, 2 George VI, (1938), ainsi qu'à l'immeuble y désigné.

Sur la motion de M. Lorrain, secondé par M. Bégin, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 20 juin 1940 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 75, 4 George VI (1940).

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Bourque, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 19, 3 George VI, (1939).

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 2, intitulé: "Loi du drainage".

L'honorable M. Godbout informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Godbout propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que, dans la loi qui accompagne les présentes résolutions, l'expression "services publics" comprendra tous les services du gouvernement de la province.

Résolu, 2.—Que la section I de la Loi des pensions (Statuts refondus, 1925, chapitre 11) s'appliquera à toutes les personnes nommées en vertu de l'article 4 de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 3.—Qu'aucun chemin, aucun pont, ne devra être construit par le gouvernement de cette province sans que les plans et devis aient été soumis à l'Office du drainage établi par la loi qui accompagne les présentes résolutions, pour tout ce qui concerne le drainage.

Résolu, 4.—Que, nonobstant toute loi générale ou spéciale, les services du gouvernement de la province ne seront pas exempts de l'application de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu un deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 3) intitulé : "Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 2) intitulé : "Loi du drainage".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Godbout dépose sur le bureau de cette Chambre :
Rapport du ministre de l'agriculture de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1940.

(Document de la session no 12.)

L'honorable M. Mathewson dépose sur le bureau de cette Chambre :
État des cautionnements fournis par les officiers publics, (y compris les huissiers), du gouvernement de la province de Québec, tel que requis par le chapitre 9, article 41, S.R.Q., 1925.

(Document de la session no 13.)

Et, alors, la chambre s'ajourne.

JEUDI 30 JANVIER 1941

Prière.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Delagrave.

De la ville d'Asbestos, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Desmarais.

De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Kirkland.

M. Delagrave du comité des règlements, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après :

De Son Excellence Monseigneur Joseph-Aldée Desmarais, Évêque d'Amos, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation le collège d'Amos.

De la corporation de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès, comté de Saint-Maurice et de la commission scolaire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement numéro 37 de la corporation de ladite paroisse et une résolution en date du 3 décembre 1940 des commissaires d'écoles de ladite municipalité.

De Charles Leblanc, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la chirurgie dentaire, après examen.

De Robert Leblanc, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la chirurgie dentaire, après examen.

De Gertrude*Jean Crawford Lindsay ou Bishopric et *The Royal Trust Company*, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay.

De *Industrial Life Insurance Company*, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à faire affaires sous son nom anglais ou sous le nom français de "l'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie".

De *The Wales Home*, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la cité de Grand'Mère et des commissaires d'écoles pour la cité de Grand'Mère, comté de Champlain, demandant l'adoption d'une loi concernant la dite cité et les commissaires d'écoles pour ladite municipalité et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies.

De Louis Cohen et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant leur nom de famille de Cohen en celui de Mescon.

De *Crown Trust Company* et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Thomas Mussen.

De la commission scolaire Saint-Pierre-aux-Liens, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite commission.

De George Anthony Alexopoulos, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom de Alexopoulos en celui de Allison.

Ordonné que M. Hyde ait la permission de présenter un bill (No 105), intitulé: "Loi permettant à George Anthony Alexopoulos de changer son nom de famille d'Alexopoulos en celui d'Allison".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Ordonné que M. Hyde ait la permission de présenter un bill (No 104) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Ordonné que M. Beaulac, ait la permission de présenter un bill (No 122) intitulé: "Loi ratifiant le règlement no 37 de la corporation de la paroisse de St-Étienne-des-Grès, et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de St-Étienne-des-Grès, dans le comté de St-Maurice, en date du 3 décembre 1940".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Ordonné que M. Guibord ait la permission de présenter un bill (No 124) intitulé: "Loi concernant la cité de Grand'Mère et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Grand'Mère, dans le comté de Champlain, et pourvoyant à une évaluation fixe des biens de certaines compagnies".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Ordonné que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 110) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Ordonné que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 108) intitulé: "Loi concernant le nom de *Industrial Life Insurance Company*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Ordonné que M. Desmarais ait la permission de présenter un bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Wales Home*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Ordonné que M. Allard ait la permission de présenter un bill (No 132) intitulé: "Loi constituant en corporation le collège d'Amos".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Ordonné que M. Hartt ait la permission de présenter un bill (No 129) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de Louis Cohen *et al* en celui de Mescon".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est en conséquence lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Ordonné que M. Kirkland ait la permission de présenter un bill (No 103) intitulé: "Loi relative aux commissaires d'écoles de Saint-Pierre-aux-Liens".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Ordonné que l'honorable M. Bourque ait la permission de présenter un bill (No 101) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles Leblanc au nombre de ses membres après examen".

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Ordonné que l'honorable M. Bourque ait la permission de présenter un bill (No 102) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Robert Leblanc au nombre de ses membres après examen".

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche."

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (No 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'art musical".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard:

Résolu que la Chambre nomme un comité spécial de quinze membres pour examiner le projet de refonte du Règlement qui a été déposé sur le bureau le 28 janvier 1941;

Que ce comité spécial soit composé de M. l'Orateur, des honorables MM. Bouchard, Mathewson, Casgrain, Duplessis, Gagnon, Sauvé et de MM. Bienvenue, Caron (Hull), Dumaine, Dumoulin, Gauthier, Hyde, Lorrain et Talbot;

Que ce comité spécial soit autorisé à siéger en tout temps, sauf pendant les séances de la Chambre, et à rendre compte de temps à autre de l'état de ses travaux:

Que son quorum soit d'au moins cinq membres, y compris le président.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture d'un projet de résolutions relatives au bill No 2, intitulé: "Loi du drainage".

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 2) intitulé: "Loi du drainage".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 2) intitulé: "Loi du drainage".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 4 FÉVRIER 1941

Prière.

Sur la motion de M. Lawn, secondé par M. Duffy, il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Stella Frances McCready Langan et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu James McCready.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée.

Sur la motion de M. Lorrain, secondé par M. Bégin, il est—

Ordonné que les articles 510, 511 et 543 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la municipalité du village de Montebello, et la commission scolaire de la municipalité scolaire de Montebello, dans le comté de Papineau, demandant l'adoption d'une loi ratifiant et confirmant le règlement no 184 de ladite municipalité, etc.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

De la Caisse Nationale d'Économie, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Pierre-Edmond Paquette.—M. Boucher.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des actions pénales."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 9) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de Dubuisson."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 10) intitulé: "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

CONSEIL LÉGISLATIF

Le 8 janvier 1941.

Résolu,—Que les honorables MM. Baribeau, Chapais, Choquette, Fisher, Laferté, Nicol, Raymond et Simard forment un comité permanent pour aider le président dans l'administration de la bibliothèque du parlement, dans la mesure où les intérêts du Conseil législatif sont en cause, et pour représenter cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres chargé d'administrer la bibliothèque;

Que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative :

Ordonné.—Que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard :

Résolu que les honorables MM. Groulx, Girouard, Connors, Casgrain, Paquette et Sauvé (Deux-Montagnes); MM. Casgrain (Gaspé-Nord), Choquette, Comeau, Duffy, Dumoulin, Hyde, Potvin, Talbot et Toupin soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard :

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. Bouchard, Mathewson, Côté et Bourque; MM. Bégin, Dumaine, Lawn, Lorrain, Morin (Québec-Centre), et Renault, représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, le projet de résolution suivant, est renvoyé au comité spécial chargé d'étudier la refonte du règlement :

Résolu que le chapitre suivant soit ajouté au Titre XVII du Règlement de la Chambre :

“CHAPITRE III.—DU VOTE DES CRÉDITS PROVISOIRES

“671a. Par dérogation aux dispositions du règlement, le vote des crédits provisoires est soumis aux règles spéciales qui suivent :

1° Lors de la lecture d'un ordre du jour décrétant la formation du comité des subsides, si un ministre déclare qu'il proposera au comité de voter des crédits provisoires, l'orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre; mais le comité des subsides ne peut alors étudier qu'une telle proposition;

2° Au cours d'une séance du comité des subsides, tout ministre peut, que ce comité ait été formé ou non pour cette fin, proposer de voter provisoirement et en bloc un ou deux douzièmes des différents articles d'un budget préalablement renvoyé au comité :

3° En comité des subsides, la discussion d'une telle proposition peut porter sur les articles comme sur l'ensemble du budget auquel celle-ci se rapporte; mais la discussion de la proposition ainsi que celle de toute question qui est soulevée au cours des débats ne doivent pas durer ensemble plus que cinq heures, soit trois heures de la part des députés d'opposition et deux heures de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps auquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la proposition principale deviennent caduques, le président du comité met celle-ci aux voix et, dès que le comité s'est prononcé, fait un rapport à la Chambre, sans consulter le comité :

4° Les résolutions portant allocation de crédits provisoires que le comité des subsides a rapportées sont immédiatement lues ensemble, une fois seulement et sans débats; puis, elles sont immédiatement examinées ensemble; mais la discussion de ces résolutions ainsi que celle de toute question qui est soulevée au cours des débats ne doivent pas durer ensemble plus de deux heures, soit une heure de la part des députés d'opposition et une heure de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps auquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la question principale deviennent caduques et l'orateur met aux voix la motion: “Que cette résolution (*ou ces résolutions*) soit maintenant agréée.”

5° Lors de la lecture d'un ordre du jour décrétant la formation du comité des voies et moyens, si un ministre déclare qu'il proposera au

comité d'autoriser le paiement de crédits provisoires votés à Sa Majesté, l'orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre;

6° En comité des voies et moyens, la discussion d'une telle proposition ainsi que celle de toute question qui est soulevée au cours des débats ne doivent pas durer ensemble plus de deux heures, soit une heure de la part des députés d'opposition et une heure de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps duquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la proposition principale deviennent caduques, le président du comité met celle-ci aux voix et, dès que le comité s'est prononcé, fait un rapport à la Chambre, sans consulter le comité;

7° Les résolutions portant autorisation de payer des crédits provisoires sont lues et examinées suivant les règles prescrites au paragraphe 4° du présent article;

8° Le bill fondé sur les résolutions du comité des voies et moyens peut être soumis à deux ou trois lectures dans la même séance;

9° La motion introductive du bill n'est pas susceptible de débats;

10° Il est interdit de proposer la révocation d'un ordre du jour décrétant la lecture du bill;

11° La discussion de la motion proposant la deuxième lecture du bill et la discussion de la motion en proposant la troisième lecture, ainsi que la discussion de toute question qui est soulevée au cours des débats, ne doivent pas durer ensemble plus de deux heures, soit une heure de la part des députés d'opposition et une heure de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps auquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la motion principale deviennent caduques et l'orateur met aux voix la motion: "Que le bill soit maintenant lu une deuxième (ou troisième) fois".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

L'honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

L'honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'art musical".

L'honorable M. Perrier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 9, intitulé: "Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de DuBuisson."

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 10, intitulé: "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières."

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 28 janvier dernier):

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er septembre 1936 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant au salaire des institutrices dans les municipalités rurales de la province de Québec.

Et la motion étant mise aux voix la Chambre se divise et l'adopte.

Sur la motion de M. Talbot, secondé par M. Langlais, il est

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse la priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 7 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 2, 1 George VI, (1937).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 5 FÉVRIER 1941

Prière.

Sur la motion de M. Choquette, secondé par M. Francœur (Mont-réal-Mercier):

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la ville d'Acton Vale demandant l'adoption d'une loi ratifiant ses règlements numéros 232 et 233, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De la municipalité du village de Montebello et la commission scolaire de la municipalité scolaire de Montebello, dans le comté de Papineau, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement numéro 184 de ladite municipalité du village et une résolution de ladite commission scolaire passée le 3 décembre 1940 et le contrat intervenu entre ladite municipalité et *Seignior Club Community Association Limited* avec ladite commission scolaire comme intervenante.—M. Lorrain.

De dame Stella Frances McCready Langan et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu James McCready.—M. Lawn.

M. Delagrave du comité des règlements, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après :

De dame Rébecca Perrault, épouse d'Omer Archambault, et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perrault.

De Raymond Masson et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson.

De *The Alma and Jonquières Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte.

De *Saguenay Terminals Limited*, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De *The Roberval and Saguenay Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement numéro 63 de ladite corporation et une résolution en date du 20 octobre 1940 desdits commissaires d'écoles.

De l'Association des Chiropraticiens de la province de Québec. Incorporée, demandant l'adoption d'une loi la constituant en corporation.

De dame Isabell Brooks Call (née Mitchell) épouse de Russell Burton Call et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell.

De Néopol Charbonneau et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville des Iles Laval.

De Didier-Alphonse Pesant et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant le contrat de mariage dudit Didier-Alphonse Pesant et Armandine Delorme, son épouse.

Du Révérend Burdikoff et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church* de Montréal.

De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

L'honorable M. Bouchard, du comité spécial de refonte du règlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a siégé le 4 et le 5 février courant.

A la séance du 4 février, il a d'abord élu l'honorable Bernard Bissonnette son président, puis il a étudié les 131 premiers articles du projet de refonte du règlement.

A sa séance du 5 février, il a approuvé le projet de résolution que la Chambre lui a envoyé le 4 février et qui a pour objet de modifier le titre XVII du règlement actuel de la Chambre au sujet du vote des crédits provisoires, et il le rapporte sans amendement.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants :

Bill 108.—“Loi concernant le nom de l'*Industrial Life Insurance Company*”.

Bill 110.—“Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay”.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement les bills suivants :

Bill 101.—“Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles Leblanc au nombre de ses membres, après examen”.

Bill 102.—“Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Robert Leblanc au nombre de ses membres, après examen”.

Bill 105.—“Loi permettant à George Anthony Alexopoulos de changer son nom de famille d'Alexopoulos en celui d'Allison”.

Bill 129.—“Loi changeant le nom de famille de Louis Cohen *et al* en celui de Mescon”.

Bill 106.—“Loi modifiant la charte de *The Wales Home*”.

Bill 122.—“Loi ratifiant le règlement numéro 37 de la corporation de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès et une résolution en date du 3

décembre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, dans le comté de Saint-Maurice".

Bill 124.—"Loi concernant la cité de Grand'Mère et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Grand'Mère dans le comté de Champlain et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies".

Et avec des amendements, le bill suivant :

Bill 132.—"Loi constituant en corporation "Le Collège d'Amos".

Ordonné que M. Caron (Maisonneuve) ait la permission de présenter un bill (No 107) intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perrault".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Casgrain (Gaspé-Nord) ait la permission de présenter un bill (No 114) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Kirkland ait la permission de présenter un bill (No 128) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Bourque ait la permission de présenter un bill (No 133) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois".

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Morin (Champlain) ait la permission de présenter un bill (No 123) intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain, en date du 20 octobre 1940".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Morin (Québec-Centre) ait la permission de présenter un bill (No 113) intitulé: "Loi constituant en corporation les chiropraticiens de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fillion ait la permission de présenter un bill (No 115) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fillion ait la permission de présenter un bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Alma and Jonquières Railway Company*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fillion ait la permission de présenter un bill (No 117) intitulé: "Loi modifiant la charte de *Saguenay Terminals Limited*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Boucher ait la permission de présenter un bill (No 127) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Saint-Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Boucher ait la permission de présenter un bill (No 136) intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Didier-Alphonse Pesant, cultivateur, et Armandine Delorme".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Leduc ait la permission de présenter un bill (No 121) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette secondé par l'honorable M. Hamel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Lorrain:—Depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 27 janvier 1941 inclusivement:

1.—Les fonds de la Commission des Accidents du Travail de la province de Québec ont-ils été employés pour acheter des bons, débetures ou obligations?

Dans l'affirmative:

- a) quand?
- b) pour quel montant?
- c) quels étaient ces bons, débetures ou obligations?
- d) quel a été le prix payé par ladite commission pour chaque bon, débeture ou obligation?
- e) quelle est la date d'échéance de chaque bon, débeture ou obligation?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

PLACEMENTS DU 8 NOVEMBRE 1939 AU 27 JANVIER 1941

Date	Titre	%	Echéance	Valeur au pair	Achat
17 nov. /39	Ville de Lévis.....	4 %	1 mai /40	1,050.	1,048.74
"	"	"	1 nov. /40	1,050.	1,047.48
"	"	"	1 mai /41	1,050.	1,046.22
"	"	"	1 nov. /41	1,100.	1,094.83
"	"	"	1 mai /42	1,100.	1,093.51
"	"	"	1 nov. /42	1,150.	1,141.95
"	"	"	1 mai /43	1,150.	1,140.69
"	"	"	1 nov. /43	1,200.	1,189.08
"	"	"	1 mai /44	1,200.	1,188.00
"	"	"	1 nov. /44	1,250.	1,236.00
"	"	"	1 mai /45	1,250.	1,234.88
"	"	"	1 nov. /45	1,300.	1,282.97
18 nov. /39	Ville de Baie Comeau.....	4 %	1 mars /53	12,000.	11,640.00
"	"	"	1 mars /54	13,000.	12,610.00
1 déc. /39	Province de Québec.....	3½ %	15 mars /59	5,000.	4,775.00
7 déc. /39	Municipalité du Village de Chambly				
	Bassin.....	3½ %	1 déc. /40	1,500.	1,490.85
	"	"	1 déc. /41	1,500.	1,482.15
	"	"	1 déc. /42	1,500.	1,473.75
	"	"	1 déc. /43	2,000.	1,954.40
	"	"	1 déc. /44	2,000.	1,944.00
	"	"	1 déc. /45	2,000.	1,934.20
	"	"	1 déc. /46	2,000.	1,924.60
	"	"	1 déc. /47	3,000.	2,873.40
	"	"	1 déc. /48	3,000.	2,860.20
	"	"	1 déc. /49	3,000.	2,847.60
	"	"	1 déc. /50	3,000.	2,835.60
	"	"	1 déc. /51	3,500.	2,294.55
	"	"	1 déc. /52	4,000.	3,750.40
	"	"	1 déc. /53	4,000.	3,736.00

PLACEMENTS DU 8 NOVEMBRE 1939 AU 27 JANVIER 1941

Date	Titre	%	Echéance	Valeur au pair	Achat
7 déc. /39	Municipalité du Village de Chambly				
	Bassin.....	3½%	1 déc. /54	4,000.	3,722.40
	" " " ".....	"	1 déc. /55	4,500.	4,172.85
	" " " ".....	"	1 déc. /56	8,500.	7,855.70
	" " " ".....	"	1 déc. /57	8,500.	7,829.35
	" " " ".....	"	1 déc. /58	9,000.	8,263.80
	" " " ".....	"	1 déc. /59	9,500.	8,696.30
31 jan. /40	Cité des Trois-Rivières.....	4 %	1 nov. /45	6,500.	6,467.50
	" " " ".....	"	1 nov. /46	10,500.	10,447.50
	" " " ".....	"	1 nov. /47	2,500.	2,487.50
2 fév. /40	Dominion du Canada (1st War Loan)	3¼%	1 fév. /48-52	120,000.	120,000.00
16 fév. /40	" " " ".....	3¼%	1 fév. /48-52	25,000.	24,937.50
27 fév. /40	" " " ".....	3¼%	1 fév. /48-52	85,000.	84,787.50
27 fév. /40	Province de Québec.....	3¾%	15 fév. /55	40,000.	39,300.00
28 fév. /40	Dominion du Canada (1st War Loan)	3¼%	1 fév. /48-52	100,000.	99,625.00
28 fév. /40	Province de Québec.....	3¾%	15 fév. /55	300,000.	294,750.00
13 mars /40	Province de Québec.....	3¾%	15 fév. /55	10,000.	9,750.00
23 avril /40	Cité de Sherbrooke.....	3½%	1 juin /55	11,000.	10,862.50
	" " " ".....	"	1 juin /56	18,000.	17,775.00
1 mai /40	Cité de Shawinigan Falls.....	3½%	1 nov. /57	6,000.	5,771.40
	" " " ".....	"	1 nov. /58	7,000.	6,722.80
	" " " ".....	"	1 nov. /59	7,000.	6,712.30
	" " " ".....	"	1 nov. /60	7,500.	7,181.25
	" " " ".....	"	1 nov. /61	7,500.	7,171.50
	" " " ".....	"	1 nov. /62	8,000.	7,639.20
	" " " ".....	"	1 nov. /63	8,000.	7,628.80
	" " " ".....	"	1 nov. /64	8,500.	8,095.40
	" " " ".....	"	1 nov. /65	8,500.	8,086.05
	" " " ".....	"	1 nov. /66	9,000.	8,551.80
	" " " ".....	"	1 nov. /67	9,000.	8,541.90
30 avril /40	Cité de Chicoutimi.....	3 %	1 jan. /58	1,500.	1,500.00
7 mai /40	Cité de Drummondville.....	4 %	1 mai /53	1,000.	1,005.00
	" " " ".....	"	1 mai /54	3,000.	3,015.00
	" " " ".....	"	1 mai /55	3,000.	3,015.00
	" " " ".....	"	1 mai /56	3,000.	3,015.00
	" " " ".....	"	1 mai /57	3,700.	3,718.50
	" " " ".....	"	1 mai /58	3,500.	3,517.50
	" " " ".....	"	1 mai /59	3,800.	3,819.00
	" " " ".....	"	1 mai /60	3,500.	3,517.50
	" " " ".....	"	1 mai /61	3,800.	3,819.00
	" " " ".....	"	1 mai /62	4,100.	4,120.50
13 mai /40	Cité de St-Hyacinthe.....	3½%	1 juil. /62	2,000.	1,980.00
	" " " ".....	"	1 juil. /63	8,000.	7,920.00
	" " " ".....	"	1 juil. /64	9,000.	8,910.00
	" " " ".....	"	1 juil. /65	4,000.	3,960.00
	" " " ".....	"	1 juil. /66	15,000.	14,850.00
	" " " ".....	"	1 juil. /67	15,000.	14,850.00

PLACEMENTS DU 8 NOVEMBRE 1939 AU 27 JANVIER 1941

Date	Titre	%	Echéance	Valeur au pair	Achat
27 mai /40	Cité de Drummondville.....	4½%	1 sept. /50	1,000.	1,000.00
"	".....	"	1 sept. /51	1,000.	1,000.00
"	".....	"	1 sept. /52	1,000.	1,000.00
"	".....	"	1 sept. /53	1,000.	1,000.00
"	".....	"	1 sept. /54	1,000.	1,000.00
31 mai /40	Province de Québec.....	3¾%	15 fév. /52-55	59,000.	57,008.75
7 juin /40	Province de Québec.....	3¾%	15 fév. /55	36,000.	34,560.00
18 juin /40	Province de Québec.....	3¾%	1 juil. /49	100,000.	94,000.00
3 juil /40	Province de Québec.....	3¾%	15 fév. /55	25,000.	23,937.50
30 juil. /40	Province de Québec.....	3¾%	15 fév. /55	275,000.	261,937.50
30 août /40	Province de Québec.....	3½%	15 août /48	100,000.	96,125.00
3 sept. /40	Sœurs de la Charité, Québec.....	4 %	1 août /50	35,000.	34,300.00
3 sept. /40	Province de Québec (Emises par les Sœurs de la Charité, Québec).....	4 %	1 août /50	200,000.	196,000.00
2 oct. /40	Province de Québec.....	3¾%	15 fév. /55	88,000.	84,260.00
7 oct. /40	Commission des Écoles Catholiques Romaines de Québec.....	4½%	2 jan. /50	30,000.	29,850.00
9 oct. /40	Commission des Écoles Catholiques Romaines de Québec.....	4½%	2 jan. /50	5,000.	4,975.00
1 oct. /40	Dominion du Canada (2nd War Loan)3 %	3 %	1 oct. /52	187,500.	185,156.25
25 nov. /40	Province de Québec.....	4 %	15 nov. /52	100,000.	99,500.00

Sur la motion de M. Lorrain, secondé par M. Sauvé (Beauharnois), il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre :

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec en vertu du chapitre 104, 1 Geo. VI et du chapitre 105, 3 Geo. VI, depuis le 20 mai 1937 jusqu'au 4 janvier 1941.

Sur la motion de l'honorable M. Paquette, secondé par M. Sauvé (Beauharnois), il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre :

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 7 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 69, 3 George VI, et au chapitre 3, 4 George VI.

L'honorable M. Élie propose, secondé par M. Lorrain, qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant à tous les emprunts, soit contractés, soit garantis, soit autorisés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, relativement au crédit agricole du Québec établi par la loi, chapitre 3, 1 Édouard VIII, 2^e session, (1936) et ses amendements jusqu'au 8 novembre 1939.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Paquette, secondé par M. Sauvé (Beauharnois), il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Talbot, secondé par M. Langlais, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 15 avril 1937 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 12, 1 George VI, (1937).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 6 FÉVRIER 1941

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 11, intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 9, intitulé: "Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de DuBuisson".

L'honorable M. Bouchard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Bouchard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil, en vue de la construction d'un pont sur le bras du lac De Montigny qui rejoint le lac Lemoine, dans le canton de Dubuisson, comté d'Abitibi, des chemins d'accès et autres travaux accessoires, mentionnés dans la loi qui accompagne les présentes résolutions, pourra affecter une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars à prendre sur le fonds consolidé du revenu.

Résolu, 2.—Que ce pont sera un ouvrage public pour lequel des péages pourront être imposés, selon la section VI de la Loi des travaux publics (Statuts refondus, 1925, chapitre 95).

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdites résolutions ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

L'honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

L'honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 10, intitulé: "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières".

L'honorable M. Rochette informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Rochette propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à payer annuellement, pendant une période de quatre années à compter du premier avril 1940, une prime sur le produit marchand de toute tourbière où l'on inaugurera, dans le cours des deux premières de ces années, l'extraction de la tourbe, et sa mise en vente, et qu'il pourra, à cette fin, faire tout règlement concernant le montant de la prime à accorder, les renseignements à fournir et les conditions à remplir pour l'obtenir, le tout selon la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 2.—Que les dépenses encourues pour la mise à exécution de ladite loi ne devront pas excéder la somme de douze mille cinq cents dollars pour chacune desdites quatre années, et elles seront payées sur le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdites résolutions ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Mathewson dépose sur le bureau de la Chambre:
Etat des comptes publics de la province de Québec et rapport annuel
de l'auditeur de la province pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

(Document de la session no 14.)

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 28 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant au prélèvement exigé des employeurs professionnels, prévu à l'article 20, chapitre 50, 1 Geo. VI.

(Document de la session no 15.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 20 juin 1940 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 75, 4 George VI (1940).

(Document de la session no 16.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 9 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant aux seigneuries et aux lois y relatives, dans la province de Québec.

(Document de la session no 17.)

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 107) intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perrault".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 114) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 128) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 133) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 123) intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain, en date du 20 octobre 1940".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 113) intitulé: "Loi constituant en corporation les chiropraticiens de la province de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 115) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Alma and Jonquières Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 117) intitulé: "Loi modifiant la charte de *Saguenay Terminals Limited*".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 127) intitulé: "Loi constituant en corporation "*The Saint Nicholas Russian Orthodox Church of Montréal*".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 136) intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Didier-Alphonse Pesant, cultivateur et Armandine Delorme".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 121) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 11 FÉVRIER 1941

Prière.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la ville de Louiseville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la corporation de la cité des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la corporation de la ville de Richmond, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (24 George V, chapitre 100).

De Jean-Paul Rolland et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation l'Institut de Gestion Industrielle et Commerciale.

De la ville d'Asbestos, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De dame Stella Frances McCready Langan et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu James McCready.

De "Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie de Montréal", demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte.

De la municipalité du village de Montebello et la commission scolaire de la municipalité scolaire de Montebello, dans le comté de Papineau, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement numéro

184 de ladite municipalité du village et une résolution de ladite municipalité scolaire passée le 3 décembre 1940 et le contrat intervenu entre ladite municipalité et *Seignior Club Community Association Limited* avec ladite commission scolaire comme intervenante.

De la corporation du village de Maniwaki, demandant l'adoption d'une loi confirmant l'entente intervenue entre la *Gatineau Power Company*, ladite corporation du village de Maniwaki et les commissaires d'écoles de Maniwaki relativement à l'évaluation de certaines propriétés et du paiement des taxes.

De Paul Pratt et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant les règlements numéros 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly.

Ordonné que M. Joyal ait la permission de présenter un bill (No 139) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut de gestion industrielle et commerciale".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Joyal ait la permission de présenter un bill (No 140) intitulé: "Loi ratifiant les règlements numéros 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Leduc ait la permission de présenter un bill (No 135) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est (24 George V, chapitre 100)".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Desmarais ait la permission de présenter un bill (No 134) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Asbestos".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Desmarais ait la permission de présenter un bill (No 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Richmond".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lawn ait la permission de présenter un bill (No 143) intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Beaulac ait la permission de présenter un bill (No 111) intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à emprunter pour la bonne administration de ses affaires et ratifiant certains actes de son conseil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Beaulac ait la permission de présenter un bill (No 125) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Francoeur (Montréal-Mercier) ait la permission de présenter un bill (No 137) intitulé: "Loi concernant Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Nadon ait la permission de présenter un bill (No 109) intitulé: "Loi concernant le village de Maniwaki et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lorrain ait la permission de présenter un bill (No 120) intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution de la commission scolaire de la municipalité scolaire de Montebello passée le 3 décembre 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seigniority Club Community Association Limited* avec ladite commission scolaire comme intervenante".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard:

Résolu que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération la proposition de modifier le Titre XVII du Règlement relativement au vote des crédits provisoires.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen de la proposition et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 12 FÉVRIER 1941

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 103.—Loi concernant les commissaires d'écoles de St-Pierre-aux-Liens.

Bill 123.—Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution en date du 20 octobre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 104.—Loi accordant certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen.

Bill 107.—Loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perreault.

Bill 133.—Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 15) intitulé: "Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 16) intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill no 4, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'art musical".

M. Bégin propose, secondé par M. Lorrain, qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant aux salaires des bûcherons dans la province de Québec ainsi qu'aux salaires de toutes personnes employées aux opérations forestières dans la province.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Huit heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 101) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles LeBlanc au nombre de ses membres, après examen."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 102) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Robert LeBlanc au nombre de ses membres, après examen."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 105) intitulé: "Loi permettant à George Anthony Alexopoulos de changer son nom de famille d'Alexopoulos en celui d'Allison".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Wales Home*".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 122) intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 37 de la

corporation de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès et une résolution, en date du 3 décembre 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, dans le comté de Saint-Maurice”.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion “que le bill soit maintenant lu une troisième fois” est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 124) intitulé: “Loi concernant la cité de Grand'Mère et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Grand'Mère dans le comté de Champlain et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies”.

Sur la motion de M. Guibord, il est —

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

M. Guibord propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 132) intitulé: “Loi constituant en corporation “Le Collège d'Amos”.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion “que le bill soit maintenant lu une troisième fois” est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 129) intitulé: “Loi changeant le nom de famille de Louis Cohen *et al* en celui de Mescon”.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion “que le bill soit maintenant lu une troisième fois” est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 109) intitulé: “Loi concernant le village de Maniwaki et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 137) intitulé: "Loi concernant Les Petites Sœurs Franciscaïnes de Marie".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 125) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 111) intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à emprunter pour la bonne administration de ses affaires et ratifiant certains actes de son conseil".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 143) intitulé "Loi concernant la succession de feu James McCready".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Richmond".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 134) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Asbestos".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 135) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est. (24 George V, chapitre 100)".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 140) intitulé: "Loi ratifiant les règlements numéros 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 139) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut de gestion industrielle et commerciale".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 120) intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello, dans le comté de Papineau, passée le 3 décembre, 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seigniorry Club Community Association Limited* avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenants".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, ce même jour,) il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant aux salaires des bûcherons dans la province de Québec, ainsi qu'aux salaires de toutes personnes employées aux opérations forestières dans la province.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 13 FÉVRIER 1941

Prière.

Sur la motion de M. Hyde, secondé par M. Duffy, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Howard Lindsay Mussells demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay

Mussells au nombre de ses membres, après examen, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

5 février 1941.

Résolu,—Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative à l'effet de l'informer que le Conseil législatif consent à se joindre à elle, ainsi qu'il en a été prié, pour constituer une commission mixte devant avoir charge des impressions législatives, et qu'il a désigné pour faire partie de cette commission mixte les honorables MM. Baribeau, Fisher, Giroux, Grothé, Laferté, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Ouellet, Raymond et Roy.

Ordonné,—Que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 15, intitulé: "Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice".

M. Barrette propose, secondé par M. Labbé:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la reprise du débat sur la motion de l'honorable M. Duplessis, en date du 28 janvier dernier, proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

Barrette,
Duplessis,
Elie,
Gagnon (Matane),
Labbé,
Langlais.

Lorrain,
Morin (Champlain),
Paquet,
Pouliot,
Talbot.—11.

CONTRE

Messieurs :

Allard,
Bastien,
Beaulac,
Beaulieu,
Biron,
Bonvouloir,
Bouchard (Québec-Comté),
Bouchard (St-Hyacinthe),
Bullock,
Caron (Maisonneuve,
Casgrain (Gaspé-Nord),
Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),
Chaloult,
Choquette,
Comeau,
Côté
Dansereau
Drouin,
Dubreuil,
Duffy,
Dufour,
Dumaine,
Duval,
Fillion,
Fortin,

Francœur (Lévis),
Francœur (Montréal-Mercier),
Gagnon (Frontenac),
Gauthier,
Girouard,
Godbout,
Gosselin,
Goulet,
Groulx,
Hamel,
Hartt,
Hyde,
Joyal,
Kirkland,
Lapointe,
Messier,
Nadon,
Panet,
Perrier,
Plamondon,
Potvin,
Renault,
Rochette,
Thisdel.—49.

La motion est ainsi rejetée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives au bill no 10, intitulé: "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières".

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (no 10) intitulé: "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 10) intitulé: "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives au bill no 9, intitulé: "Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de DuBuisson".

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que Cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (no 9) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de DuBuisson".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 9) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de DuBuisson".

L'honorable M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion que le bill soit lu une troisième fois étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Rochette dépose, sur le bureau de la Chambre les documents suivants:

Rapport général du ministre du Travail de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1939. (*Document de la session no 18.*)

Rapport général du ministre du Travail de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1940. (*Document de la session no 19.*)

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre les documents suivants:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 28 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant au chapitre 38, 1 Geo. VI et ses amendements. (*Document de la session no 20.*)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1938 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 81, 1 George VI, (1937) et ses amendements. (*Document de la session no 21.*)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 12 avril 1938 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement et se rapportant au chapitre 39, 2 George VI, (1938), ainsi qu'à l'immeuble y désigné.

(*Document de la session no 22.*)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 5 février 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 7 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 69, 3 George VI, et au chapitre 3, 4 George VI.

(*Document de la session no 23.*)

L'honorable M. Mathewson dépose, sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Commission des liqueurs de Québec, 1939-1940.

(*Document de la session no 24.*)

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 18 FÉVRIER 1941

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 10) intitulé: "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Gagnon propose, secondé par l'honorable M. Élie:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la reprise du débat sur la motion de l'honorable M. Duplessis proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant

de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Morin, (Champlain),</i>
<i>Élie,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Talbot.—12.</i>

CONTRE

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Dubreuil,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Duffy,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Dumaine,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Duval,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Francœur (Lévis),</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Frégeau,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Hyde,</i>

Joyal,
Kirkland,
Lapointe,
Lawn,
Leduc,
Mathewson,
Messier,
Moreault,

Panet,
Perrier,
Plamondon,
Potvin,
Renault,
Rochette,
Sabourin,
Thisdel.—54.

La motion est ainsi rejetée.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'une résolution de modifier le titre XVII du règlement de la Chambre relativement au vote des crédits provisoires.

(EN COMITÉ)

Résolu que le chapitre suivant soit ajouté au Titre XVII du Règlement de la Chambre :

“CHAPITRE III.—DU VOTE DES CRÉDITS PROVISOIRES

“671a. Par dérogation aux dispositions du règlement, le vote des crédits provisoires est soumis aux règles spéciales qui suivent :

1° Lors de la lecture d'un ordre du jour décrétant la formation du comité des subsides, si un ministre déclare qu'il proposera au comité de voter des crédits provisoires, l'orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre; mais le comité des subsides ne peut alors étudier qu'une telle proposition;

2° Au cours d'une séance du comité des subsides, tout ministre peut, que ce comité ait été formé ou non pour cette fin, proposer de voter provisoirement et en bloc un ou deux douzièmes des différents articles d'un budget préalablement renvoyé au comité;

3° En comité des subsides, la discussion d'une telle proposition peut porter sur les articles comme sur l'ensemble du budget auquel celle-ci se rapporte; mais la discussion de la proposition ainsi que celle de toute question qui est soulevée au cours des débats ne doivent pas durer ensemble plus que cinq heures, soit trois heures de la part des députés d'opposition et deux heures de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps auquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la proposition principale deviennent caduques, le président du comité met celle-ci aux voix et, dès que le comité s'est prononcé, fait un rapport à la Chambre, sans consulter le comité;

4° Les résolutions portant allocation de crédits provisoires que le comité des subsides a rapportées sont immédiatement lues ensemble, une fois seulement et sans débats; puis, elles sont immédiatement examinées ensemble; mais la discussion de ces résolutions ainsi que celle de toute question qui est soulevée au cours des débats ne doivent pas durer ensemble plus de deux heures, soit une heure de la part des députés d'opposition et une heure de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps auquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la question principale deviennent caduques et l'orateur met aux voix la motion: "Que cette résolution (*ou ces résolutions*) soit maintenant agréée."

5° Lors de la lecture d'un ordre du jour décrétant la formation du comité des voies et moyens, si un ministre déclare qu'il proposera au comité d'autoriser le paiement de crédits provisoires votés à Sa Majesté, l'orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre;

6° En comité des voies et moyens, la discussion d'une telle proposition ainsi que celle de toute question qui est soulevée au cours des débats ne doivent pas durer ensemble plus de deux heures, soit une heure de la part des députés d'opposition et une heure de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps duquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la proposition principale deviennent caduques, le président du comité met celle-ci aux voix et, dès que le comité s'est prononcé, fait un rapport à la Chambre, sans consulter le comité;

7° Les résolutions portant autorisation de payer des crédits provisoires sont lues et examinées suivant les règles prescrites au paragraphe 4^c du présent article;

8° Le bill fondé sur les résolutions du comité des voies et moyens peut être soumis à deux ou trois lectures dans la même séance;

9° La motion introductive du bill n'est pas susceptible de débats;

10° Il est interdit de proposer la révocation d'un ordre du jour décrétant la lecture du bill;

11° La discussion de la motion proposant la deuxième lecture du bill et la discussion de la motion en proposant la troisième lecture, ainsi que la discussion de toute question qui est soulevée au cours des débats, ne doivent pas durer ensemble plus de deux heures, soit une heure de la part des députés d'opposition et une heure de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps auquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la motion principale deviennent caduques et l'orateur met aux voix la motion: "Que le bill soit maintenant lu une deuxième (*ou troisième*) fois".

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une première fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 19 FÉVRIER 1941

Prière.

Sur la motion de M. Caron (Maisonneuve), secondé par M. Francœur (Montréal-Mercier), il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la "cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte", et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 125.—"Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville".

Bill 119.—"Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Richmond".

Bill 134.—"Loi modifiant la charte de la ville d'Asbestos".

Bill 120.—"Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello, dans le comté de Papineau, passée le 3 décembre 1940 et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seignior Club Community Association Limited* avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenants".

Et, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 121.—"Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval".

Votre comité recommande de prolonger au 6 mars prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement, les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de faire rapport que le préambule du bill no 113, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens de la province de Québec", n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après :

De la corporation de la ville d'Acton-Vale, demandant l'adoption d'une loi ratifiant ses règlements numéros 232 et 233.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétition de Howard Lindsay Mussells, demandant de voter une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres, après examen, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par le pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition et à l'avis qui en a été donné, que cette pétition n'a pas été suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Votre comité recommande de prolonger au 6 mars prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement, les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de M. Choquette, secondé par M. Francœur (Mont-réal-Mercier), il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 141, intitulé: "Loi ratifiant les règlements numéros 232 et 233 de la ville d'Acton-Vale".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Hyde, secondé par M. Duffy, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 144, intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres après examen".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Groulx ait la permission de présenter un bill (No 17) intitulé: "Loi pour prévenir les maladies vénériennes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (no 18) intitulé: "Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Lorrain propose, secondé par M. Barrette:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la reprise du débat en date du 28 janvier dernier, sur la motion de l'honorable M. Duplessis, proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec,

depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.—12.</i>

CONTRE

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francaeur (Lévis),</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Toupin,</i>
<i>Fréreau,</i>	<i>—51.</i>

La motion est ainsi rejetée.

Sur la motion de M. Lorrain, secondé par M. Bégin, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 7 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 51, 2 George VI et ses amendements.

Sur la motion de M. Barrette, secondé par M. Sauvé (Beauharnois), il est—

Résolu que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la reprise du débat sur la motion de l'honorable M. Élie, en date du 5 février courant.

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant à tous les emprunts, soit contractés, soit garantis, soit autorisés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, relativement au crédit agricole du Québec établi par la loi, chapitre 3, 1 Édouard VIII, 2^{ème} session, (1936) et ses amendements jusqu'au 8 novembre 1939.

En conséquence la Chambre reprend le débat, et le débat se continue.

Sur la motion de M. Talbot, secondé par M. Sauvé (Beauharnois), il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant à tous développements de pouvoir d'eau ou à toutes constructions de barrages ou écluses en vue de production d'énergie électrique, dans notre province.

(Document de la session no 25.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 11, des Statuts Refondus de la province de Québec, (1925).

(Document de la session no 26.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant à l'article 4 et au paragraphe "m" de l'article 8, du chapitre 3, 1 Édouard VIII, 2^e session, (1936).
(*Document de la session no 27.*)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1^{er} juin 1940 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 6, 4 George VI, (1940).
(*Document de la session no 28.*)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 4 février 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1^{er} septembre 1936 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant au salaire des institutrices dans les municipalités rurales de la province de Québec.
(*Document de la session no 29.*)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 5 février 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 15 avril 1937 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 12, 1 George VI, (1937).
(*Document de la session no 30.*)

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Huit heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, un comité plénier, du bill (no 108) intitulé: "Loi concernant le nom de *Industrial Life Insurance Company*".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 110) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 104) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 107) intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perreault".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 133) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 123) intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution en date du 20 octobre 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le 5 février courant, proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre :

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre :

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant à tous les emprunts, soit contractés, soit garantis, soit autorisés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, relativement au crédit agricole du Québec établi par la loi, chapitre 3, 1 Édouard VIII, 2ème session, (1936) et ses amendements jusqu'au 8 novembre 1939.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de la résolution relative à la modification du titre XVII du règlement de la Chambre quant au vote des crédits provisoires, soient maintenant lue une deuxième fois.

L'honorable M. Bouchard propose que la résolution soit maintenant lue une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Comeau,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Côté,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Dansereau,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Delagrave,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Desmarais,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Dubreuil,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Dumaine,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Duval,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Fortin,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Francoeur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Girouard,</i>

Godbout,
Gosselin,
Goulet,
Groulx,
Hyde,
Joyal,
Lawn,
Leduc,
Mathewson,
Messier,

Morin (Québec-Centre),
Nadon,
Perrier,
Plamondon,
Potvin,
Rajotte,
Renault,
Sabourin,
Thisdel.
 —49.

CONTRE

Messieurs:

Barrette,
Duplessis,
Gagnon (Matane),
Labbé,
Langlais,

Lorrain,
Paquette,
Pouliot,
Sauvé (Beauharnois),
Talbot.—10.

La résolution est ainsi adoptée.

La résolution est, en conséquence, lue une deuxième fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 15, intitulé: "Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice".

L'honorable M. Bouchard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Bouchard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le ministre des travaux publics sera autorisé à signer, avec Les prêtres de Saint-Sulpice de Montréal, corporation ayant son siège social en la cité de Montréal, un contrat pour l'acquisition définitive de la bibliothèque Saint-Sulpice en considération du paiement, à être effectué sur le fonds consolidé du revenu, de toutes les taxes (avec intérêts) dues à la cité de Montréal par la dite corporation et les subsidiaires qu'elle a formées, savoir le Collège de Montréal Inc. et "*The Chomedy Land Company Limited*", lesquelles taxes, avec intérêts courus au 31 mars 1939, s'élèvent à la somme de sept cent quarante-deux mille six dollars et cinquante-neuf cents.

Résolu, 2.—Que l'exécution du contrat ci-dessus prévu aura l'effet de soustraire les biens en faisant l'objet aux dispositions de la loi 1 George VI, chapitre 2, et de l'acte de cession qu'elle prévoit.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des actions pénales".

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Gagnon, secondé par M. Langlais, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 20 FÉVRIER 1941

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 111.—"Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à emprunter pour la bonne administration de ses affaires et ratifiant certains actes de son conseil".

Et sans amendement, le bill suivant:

Bill 137.—"Loi concernant Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie de Montréal".

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant :

Bill 139.—“Loi constituant en corporation l'Institut de gestion industrielle et commerciale”.

Et sans amendement, le bill suivant :

Bill 114.—“Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson”.

L'honorable M. Leduc, du comité des chemins de fer et autres moyens de communications, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants :

Bill 115.—“Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*”.

Bill 116.—“Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières”.

Bill 117.—“Loi modifiant la charte de *Saguenay Terminals, Limited*”.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 11, intitulé : “Loi modifiant la Loi des mines de Québec.”

L'honorable M. Rochette informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Rochette propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, le Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que, nul ne pourra, en la manière prévue à l'article 28 de la Loi des mines de Québec, remplacé par l'article 11 de la loi 1 George VI, chapitre 41, et modifié par l'article 1 de la loi 3 George VI, chapitre 51, et par l'article 3 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, obtenir le droit d'extraire la tourbe ni la marne; et que le droit d'exploiter ces minerais pourra être concédé par permis spécial émis aux conditions que le lieutenant-gouverneur jugera à propos de fixer.

Résolu, 2.—Que, suivant le premier des deux alinéas ajoutés à l'article 61 de ladite Loi des mines de Québec par l'article 14 de la loi 3 George VI, chapitre 51, remplacé par le paragraphe b de l'article 6 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, pendant quatre ans à compter du premier juillet 1939,

réduire à vingt-cinq cents l'acre la rente annuelle exigible pour l'émission et le renouvellement des permis de mise en valeur, à la condition que le requérant ait exécuté de bonne foi, dans le délai prévu, tous les travaux requis par les articles 58 et 61 de ladite Loi des mines de Québec; et que n'aura pas droit à cette réduction celui qui, pour effectuer les travaux, obtiendra le délai prévu à l'article 61b de ladite loi.

Résolu, 3.—Que, par dérogation aux dispositions de la Loi des mines de Québec, tout détenteur de claim ou de permis de mise en valeur, en service actif pendant la présente guerre, sera soustrait à l'obligation d'effectuer les travaux requis par l'article 61 de ladite loi, s'il en fait la demande par écrit au ministre; et que ne pourront bénéficier de ce privilège ceux qui obtiendront leur claim ou permis après leur enrôlement en service actif.

Résolu, 4.—Que la disposition décrétée par l'article 4 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, stipulant que, dans les Iles-de-la-Madeleine, le jalonnement pourra être fait comme dans les terrains non arpentés, aura l'effet de valider les claims et permis de mise en valeur obtenus à la suite d'un jalonnement effectué dans le passé de la manière permise par cette disposition.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec."

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 19 février courant): proposant la deuxième lecture du bill 8.—Loi modifiant la Loi des actions pénales.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a par terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 125) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (no 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Richmond."

En conséquence, le Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 134) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Asbestos."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 120) intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello passée le 3 décembre 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seigniorly Club Community Association Limited* avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenants."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 121) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 141) intitulé: "Loi ratifiant les règlements 232 et 233 de la ville d'Acton-Vale."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 144) intitulé: "Loi autorisant les chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Bill no 2, intitulé: "Loi du drainage";

Bill no 3, intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau";

Bill no 7, intitulé: "Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture";

Bill no 9, intitulé: "Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de Dubuisson".

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 20 juin 1940 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 16, 4 George VI, (1940).
(*Document de la session no 31.*)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant à l'article 9 du chapitre 3, 1 Édouard VIII, 2^e session, (1936).

(*Document de la session no 32.*)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 19, 3 George VI, (1939).

(*Document de la session no 33.*)

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 25 FEVRIER 1941

Prière.

Question par M. Morin (Champlain).—Depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 27 janvier 1941 inclusivement:

1.—Les comptes de banque de la province ont-ils été soutirés?

Dans l'affirmative:

a) pendant combien de temps?

b) pour quelle somme totale?

c) quel est le taux d'intérêt payé par la province sur ces comptes soutirés?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:

1.—Oui, en conformité de l'entente avec les banquiers de la Province.

a) En variant temporairement le solde débiteur net consolidé aux bureaux principaux de nos banquiers situés dans la cité de Québec. En

parvenant au solde débiteur consolidé net dans la cité de Québec, aucun compte n'a été pris à même les deniers en dépôt au nom du Trésorier de la Province dans leurs succursales en dehors de la cité de Québec, ni à même les deniers tenus en dépôt pour les fonds d'amortissement de la Province. Les comptes de dépôts de la Province en dehors de la cité de Québec n'ont pas été à découvert.

b) Voir les détails donnés.

c) 3% par année.

d) A découvert aux dates suivantes pour les montants établis:

Le 17 novembre, 1939	\$56,005.65
Le 18 " 1939	364,538.11
Le 12 février, 1940	17,618.02
Le 14 septembre, 1940	19,755.02
Le 15 " 1940	19,755.02

Question par M. Morin (Champlain).—Depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 27 janvier 1941 inclusivement:

1.—La province, par son gouvernement, a-t-elle contracté des emprunts par obligations ou débetures de la province de Québec?

Dans l'affirmative:

a) quand?

b) pour quel montant?

c) à quel taux d'intérêt réel dans chaque cas?

d) quelle est la somme totale payée, par la province, en frais de courtier ou commissions?

e) quelle est la somme totale payée, par la province, pour impression des débetures ou obligations intérimaires, de même que pour impression des débetures ou obligations définitives, ainsi que pour frais légaux?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Date de l'émission	Montant	Taux actuel %	Frais de courtage ou commission	Impression	Frais légaux
Remboursement					
2 jan. 1940.	\$12,000,000.	2.75	Nil	\$4,118.00	Nil
15 fév. 1940.	25,000,000.	2.75	Nil	20,025.75 {	1,001.50
Consolidation de dettes accrues et rembour- sement de l'échéance du 1er sept. 1939.	8,500,000.	3.78	\$1.25 par \$100.		
	31,500,000.	4.04	\$1.50 par \$100.		Nil
Total.	\$ 65,000,000.				

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Date de l'émission	Montant	Taux actuel	Frais de courtage ou commission	Impression	Frais légaux
Remboursement					
15 nov. 1940.....	\$ 1,970,000.	2.75	.50 par \$100.		
	1,410,000.	2.63	.25 par 100.		
	560,000.	2.75	.50 par 100.		
	1,391,000.	2.84	.25 par 100.		
	579,000.	2.93	.50 par 100.	1,027.68x	Nil
	1,474,000.	3.06	.25 par 100.		
	496,000.	3.12	.50 par 100.		
	1,451,000.	3.31	.25 par 100.		
	519,000.	3.36	.50 par 100.		
	11,750,000.	4.22	1.50 par 100.		
Total.....	\$ 21,600,000.				

x Pour obligations intérimaires seulement.

Question par M. Morin (Champlain).—1. Depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 27 janvier 1941 inclusivement, quel est le total des bons du trésor, ou "billets promissaires" consentis par le gouvernement de la province de Québec, au nom de celle province ?

2.—Quel est le taux d'intérêt payé sur tous et chacun de ces bons du trésor ou "billets promissaires" consentis au nom de la province ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :

1.—\$88,750,000 comprenant les renouvellements et les arrangements temporaires re: les échéances d'obligations.

2.—2% par année.

L'honorable M. Gagnon propose, secondé par l'honorable M. Élie :

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la reprise du débat en date du 28 janvier dernier, sur la motion de l'honorable M. Duplessis proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Talbot.</i>
<i>Langlais,</i>	—13.

CONTRE

Messieurs :

<i>Beaulac,</i>	<i>Francœur (Lévis),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Boucharde (Québec-Comté),</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Boucharde (St-Hyacinthe),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Groulx.</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hartt.</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Messier.</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Moreault.</i>
<i>Côté,</i>	<i>Perrier.</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Thisdel. —42.</i>

La motion est ainsi rejetée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 16) intitulé : "Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois.

La motion "Que l'amendement soit maintenant lu une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, lu une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption d'un projet de résolution, qui a été lu une première fois le 18 février courant, et une deuxième fois le 19 février courant, laquelle résolution est comme suit:

Que le chapitre suivant soit ajouté au titre XVII du règlement de la Chambre:

"CHAPITRE III.—DU VOTE DES CRÉDITS PROVISOIRES

"671a. Par dérogation aux dispositions du règlement, le vote des crédits provisoires est soumis aux règles spéciales qui suivent:

1° Lors de la lecture d'un ordre du jour décrétant la formation du comité des subsides, si un ministre déclare qu'il proposera au comité de voter des crédits provisoires, l'orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre; mais le comité des subsides ne peut alors étudier qu'une telle proposition;

2° Au cours d'une séance du comité des subsides, tout ministre peut, que ce comité ait été formé ou non pour cette fin, proposer de voter provisoirement et en bloc un ou deux douzièmes des différents articles d'un budget préalablement renvoyé au comité;

3° En comité des subsides, la discussion d'une telle proposition peut porter sur les articles comme sur l'ensemble du budget auquel celle-ci se rapporte; mais la discussion de la proposition ainsi que celle de toute question qui est soulevée au cours des débats ne doivent pas durer ensemble plus que cinq heures, soit trois heures de la part des députés

d'opposition et deux heures de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps auquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la proposition principale deviennent caduques, le président du comité met celle-ci aux voix et, dès que le comité s'est prononcé, fait un rapport à la Chambre, sans consulter le comité;

4° Les résolutions portant allocation de crédits provisoires que le comité des subsides a rapportées sont immédiatement lues ensemble, une fois seulement et sans débats; puis, elles sont immédiatement examinées ensemble; mais la discussion de ces résolutions ainsi que celle de toute question qui est soulevée au cours des débats ne doivent pas durer ensemble plus de deux heures, soit une heure de la part des députés d'opposition et une heure de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps auquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la question principale deviennent caduques et l'orateur met aux voix la motion: "Que cette résolution (*ou ces résolutions*) soit maintenant agréée."

5° Lors de la lecture d'un ordre du jour décrétant la formation du comité des voies et moyens, si un ministre déclare qu'il proposera au comité d'autoriser le paiement de crédits provisoires votés à Sa Majesté, l'orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre;

6° En comité des voies et moyens, la discussion d'une telle proposition ainsi que celle de toute question qui est soulevée au cours des débats ne doivent pas durer ensemble plus de deux heures, soit une heure de la part des députés d'opposition et une heure de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps duquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la proposition principale deviennent caduques, le président du comité met celle-ci aux voix et, dès que le comité s'est prononcé, fait un rapport à la Chambre, sans consulter le comité;

7° Les résolutions portant autorisation de payer des crédits provisoires sont lues et examinées suivant les règles prescrites au paragraphe 4° du présent article;

8° Le bill fondé sur les résolutions du comité des voies et moyens peut être soumis à deux ou trois lectures dans la même séance;

9° La motion introductive du bill n'est pas susceptible de débats;

10° Il est interdit de proposer la révocation d'un ordre du jour décrétant la lecture du bill;

11° La discussion de la motion proposant la deuxième lecture du bill et la discussion de la motion en proposant la troisième lecture, ainsi que la discussion de toute question qui est soulevée au cours des débats, ne doivent pas durer ensemble plus de deux heures, soit une heure de la part des députés d'opposition et une heure de la part des ministres ou des députés ministériels; à l'expiration du temps auquel la discussion doit se limiter, les questions autres que la motion principale deviennent

caduques et l'orateur met aux voix la motion: "Que le bill soit maintenant lu une deuxième (ou troisième) fois".

L'honorable M. Bouchard propose que la résolution soit maintenant adoptée.

M. Sauvé (Beauharnois) propose, secondé par M. Robinson:

Que l'ordre du jour soit rescindé.

M. l'Orateur déclare la motion irrégulière.

L'honorable M. Gagnon en appelle de la décision de M. l'Orateur.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Dumoulin,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Francœur (Lévis),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Thisdel.—45.</i>
<i>Dumaine,</i>	

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Duplessis,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Elie,</i>

Gagnon (Matane),
Labbé,
Langlais,
Lorrain,
Paquette,

Pouliot,
Robinson,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes),
Talbot.—14.

La décision de M. l'Orateur est ainsi maintenue.

L'honorable M. Paquette propose par voie d'amendement, secondé par M. Barrette:

Que tous les mots après "QUE" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants: la résolution relative à la modification du Titre XVII du règlement de la Chambre quant au vote des crédits provisoires soient renvoyée de nouveau au comité plénier de la Chambre.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barrette,
Bégin,
Duplessis,
Elie,
Gagnon (Matane),
Labbé,
Langlais,

Lorrain,
Paquette,
Pouliot,
Robinson,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes),
Talbot.—14.

CONTRE

Messieurs:

Allard,
Bastien,
Beaulac,
Beaulieu,
Bonvouloir,
Bouchard (Québec-Conté),
Bouchard (St-Hyacinthe),
Boucher,
Bullock,
Caron (Hull),
Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),
Chaloult,
Choquette,
Comeau,
Côté,

Dansereau,
Desmarais,
Drouin,
Dubreuil,
Dufour,
Dumaine,
Dumoulin,
Francœur (Lévis),
Francœur (Montréal-Mercier),
Gauthier,
Godbout,
Groulx,
Hamel,
Hyde,
Joyal,

Lapointe,
Mathewson,
Messier,
Moreault,
Plamondon.

Potvin,
Rochette,
Sabourin,
Thisdel.
—39.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Francaeur (Lévis),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Thisdel.</i> —44.

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.</i> —14.

La motion principale est ainsi adoptée.
La résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions au bill (no 15) intitulé: "Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice".

L'honorable M. Bouchard propose:

"Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (no 15) intitulé: "Loi concernant la bibliothèque de Saint-Sulpice."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 15) intitulé: "Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales."

L'honorable M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 26 FÉVRIER 1941

Prière.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après :

De la Caisse Nationale d'Économie, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Pierre-Edmond Paquette.

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant :

Bill 140.—Loi ratifiant les règlements numéros 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill no 141, intitulé : "Loi ratifiant les règlements numéros 232 et 233 de la ville d'Acton Vale", n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

Sur la motion de M. Caron (Maisonneuve), secondé par M. Francœur (Montréal-Mercier), il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 100, intitulé : Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Boucher, secondé par M. Gauthier: il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 142, intitulé: "Loi concernant la Caisse Nationale d'Économie et la substitution Pierre-Edmond Paquette."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Casgrain: il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (no 21) intitulé: "Loi concernant les statuts refondus, 1941."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Casgrain, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 22) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les statuts."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Casgrain, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (no 23) intitulé: "Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois générales de la province."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Dumaine propose, secondé par l'honorable M. Leduc:

Qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou tout ministre du gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral ou toute

personne, relative à la fixation du prix du beurre et du fromage depuis le premier juillet 1940 jusqu'au premier février 1941.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Renault, secondé par M. Chaloult, il est —

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Huit heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 103) intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles de St-Pierre-aux-Liens."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois, est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 111) intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à emprunter pour la bonne administration de ses affaires et ratifiant certains actes de son conseil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement au titre.

Et la motion que l'amendement soit lu une première fois étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, lu une première fois.

La motion "Que l'amendement soit maintenant lu une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, lu une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

Ordonné que le bill soit intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 137) intitulé: "Loi concernant "Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie, de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 139) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut de gestion industrielle et commerciale".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 114) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, le bill suivant :

Bill no 10, intitulé: "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 27 FEVRIER 1941

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec amendement, le bill suivant :

Bill 109.—Loi concernant le village de Maniwaki et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après :

De Henry Gaspé Domville, et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de dame Adelaïde-Catherine Aubert de Gaspé, veuve de l'honorable George René Saveuce de Beaujeu.

Sur la motion de M. Choquette, secondé par M. Francœur (Mont-réal-Mercier, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 131, intitulé: "Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve de G. de Beaujeu".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 20) intitulé: "Loi concernant le moratoire".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Langlais propose, secondé par M. Labbé:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la reprise du débat sur la motion en date du 28 janvier dernier, proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Talbot.</i>
<i>Langlais,</i>	—11.

CONTRE

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francaeur (Lévis),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel.</i>
<i>Gauthier,</i>	—47.

La motion est ainsi rejetée.

Question par l'honorable M. Gagnon.—Quelle a été la valeur de la production minérale, dans la province, pour chaque année depuis le 1er janvier 1930 au 1er janvier 1941 ?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

<i>Année</i>	<i>Valeur</i>
1930.....	\$41,158,740
1931.....	36,051,366
1932.....	25,683,066
1933.....	28,164,540
1934.....	31,310,752
1935.....	39,141,734
1936.....	49,755,985
1937.....	65,203,976
1938.....	68,877,345
1939.....	77,369,703
1940.....	86,000,000 (Estimation)

Question par l'honorable M. Gagnon.—Combien de nouvelles mines d'or ou de cuivre, dans la province, ont atteint le stage de la production au cours de chaque année, depuis le 1er janvier 1925 au 1er janvier 1941?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

<i>Année</i>	<i>Nombre de mines</i>
1925.....	Aucune
1926.....	Aucune
1927.....	1
1928.....	2
1929.....	1
1930.....	3
1931.....	Aucune
1932.....	1
1933.....	3
1934.....	2
1935.....	3
1936.....	4
1937.....	3
1938.....	6
1939.....	4
1940.....	2

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des actions pénales".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois.

Ordonné que la seconde lecture de l'amendement soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 142) intitulé: "Loi concernant la Caisse Nationale d'Economie et la substitution Pierre-Edmond Paquette."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 101, intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles LeBlanc au nombre de ses membres, après examen";

Bill no 102, intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, à admettre Robert LeBlanc au nombre de ses membres, après examen";

Bill no 105, intitulé: "Loi permettant à Georges Anthony Alexopoulos de changer son nom de famille d'Alexopoulos en celui d'Allison";

Bill no 132, intitulé: "Loi constituant en corporation "Le Collège d'Amos".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 122, intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 37 de la corporation de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès et une résolution en date du 3 décembre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, dans le comté de Saint-Maurice"; avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié en biffant à la fin les mots suivants:

"(Ledit règlement est reproduit comme annexe A)";

2. L'article 2 est modifié en biffant à la fin les mots suivants:

"(Ladite résolution est reproduite comme annexe B)".

Et les annexes "A" et "B" sont biffées.

Aussi le bill no 124, intitulé: "Loi concernant la cité de Grand'Mère et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Grand'Mère dans

le comté de Champlain et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies”, avec les amendements suivants qu’il la prie d’agréer :

1. L’article 1 est modifié en biffant à la fin les mots suivants : “(et ledit règlement est produit comme annexe A)”;
 2. L’article 3 est modifié en biffant à la fin les mots suivants : “(et ladite résolution est produite comme annexe B)”.
- Et les annexes “A” et “B” sont biffées.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 122) intitulé : “Loi ratifiant le règlement numéro 37 de la corporation de la paroisse de Saint-Etienne-des-Grès et une résolution en date du 3 décembre, 1940, des commissaires d’écoles pour la municipalité de Saint-Etienne-des-Grès, dans le comté de St-Maurice”; et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 124) intitulé : “Loi concernant la cité de Grand’Mère et les commissaires d’écoles pour la municipalité de Grand’Mère dans le comté de Champlain et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies” et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L’honorable M. Perrier secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre des documents suivants :

Réponse à une adresse de l’Assemblée législative, en date du 4 février 1941, pour :

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 7 novembre 1939 jusqu’au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 2, 1 George VI, (1937). *(Document de la session no 34.)*

Réponse à une adresse de l’Assemblée législative, en date du 5 février 1941, pour :

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec en vertu du chapitre 104, 1 Geo. VI et du chapitre 105, 3 Geo. VI, depuis le 20 mai 1937 jusqu’au 4 janvier 1941. *(Document de la session no 35.)*

Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1939-1940.
(*Document de la session no 36.*)

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 4 MARS 1941

Prière.

Question par l'honorable M. Gagnon:—1°. Combien de prêts ont été consentis par l'Office du prêt agricole depuis le 1er décembre 1939 au 1er février 1941 ?

2°. Combien de demandes d'emprunts faites par divers cultivateurs à l'office du prêt agricole ont été refusées à partir du 1er décembre 1939 jusqu'au 1er février 1941 ?

3°. Sur les six millions votés par la Chambre à la session de 1940,

a) quel est le nombre de prêts consentis dans chacun des comtés de la province de Québec ?

b) quel est le nombre de prêts payés à chacun des comtés de la province de Québec ?

4°. combien de prêts agricoles ont été consentis et payés durant chacune des années 1937, 1938 et 1939 sous le gouvernement de l'union nationale ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1°. 2896;

2°. 2403;

3°. *Comtés* a) *Prêts consentis* b) *Prêts payés*

Abitibi.....	85	42
Argenteuil.....	12	2
Arthabaska.....	49	35
Bagot.....	34	21
Beauce.....	118	77
Beauharnois.....	10	6
Bellechasse.....	59	34

3°. Comtés	a) Prêts consentis	b) Prêts payés
Berthier.....	33	16
Bonaventure.....	17	5
Brome.....	20	12
Chambly.....	5
Champlain.....	59	37
Charlevoix-Saguenay.....	47	5
Châteauguay.....	25	21
Chicoutimi.....	35	12
Compton.....	45	26
Deux-Montagnes.....	23	12
Dorchester.....	110	53
Drummond.....	46	34
Frontenac.....	73	41
Gaspé-Nord.....	1	1
Gaspé-Sud.....	4
Gatineau.....	49	25
Hull.....	1	1
Huntingdon.....	21	17
Iberville.....	13	5
Iles de la Madeleine.....
Joliette.....	37	14
Kamouraska.....	32	12
Labelle.....	48	15
Lac St-Jean.....	30	14
Laprairie.....	9	3
L'Assomption.....	16	5
Laval.....	6	3
Laviolette.....	18	10
Lévis.....	27	23
L'Islet.....	54	20
Lotbinière.....	71	40
Maskinongé.....	27	14
Matane.....	31	16
Matapédia.....	74	21
Mégantic.....	65	32
Missisquoi.....	24	11
Montcalm.....	19	3
Montmagny.....	34	17
Montmorency.....	17	5
Napierville.....	10	4
Nicolet.....	70	43
Papineau.....	49	28
Pontiac.....	26	3
Portneuf.....	51	29
Québec.....	24	10

3°. Comtés	a) Prêts consentis	b) Prêts payés
Richelieu.....	14	6
Richmond.....	39	17
Rimouski.....	51	17
Rivière-du-Loup.....	47	5
Roberval.....	69	30
Rouville.....	26	20
St-Hyacinthe.....	24	13
St-Jean.....	11	4
St-Maurice.....	31	22
Shefford.....	37	22
Sherbrooke.....	14	7
Soulanges.....	13	5
Stanstead.....	24	13
Témiscamingue.....	36	21
Témiscouata.....	46	8
Terrebonne.....	32	13
Trois-Rivières.....	2	2
Vaudreuil.....	15	4
Verchères.....	19	9
Wolfe.....	54	27
Yamaska.....	53	24

4°. Année	Consentis	Payés
1937.....	6009	2618
1938.....	5478	6019
1939.....	3234	4403

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (no 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de l'amendement au bill (no 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des actions pénales."

L'honorable M. Girouard propose que l'amendement soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 17) intitulé: "Loi pour prévenir les maladies vénériennes."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois.

Ordonné que l'amendement soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 21) intitulé: "Loi concernant les statuts refondus, 1941."

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Drouin dépose sur le bureau de la Chambre:
Statistiques de l'enseignement primaire, 1938-39.

(Document de la session no 37.)

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 28 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la Commission des Liqueurs de Québec.

(Document de la session no 38.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 28 janvier 1941, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, le tout relativement à l'assurance chômage et aux changements constitutionnels y relatifs, depuis le 1er janvier 1937 jusqu'au 3 janvier 1941.

(Documents de la session no 39.)

Question par M. Lorrain:—Depuis le 1er juin 1940 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement:

1. Les fonds d'amortissement de la cité de Montréal ont-ils été employés pour acheter des débetures de la province de Québec?

Dans l'affirmative:

- a) quand?
- b) quel est le taux d'intérêt que comportent lesdites débetures de la province?
- c) quel est le prix payé par la cité de Montréal à ce sujet?
- d) quelle est la date d'échéance desdites débetures?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:

1. Depuis le 1er juin 1940 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement la ville de Montréal n'a acheté de la province de Québec aucune débeture pour les fonds d'amortissement de la ville de Montréal.

Je suis informé que la ville a acheté sur le marché des obligations de la province émises le 1er août 1937.

- a) L'achat a eu lieu le 2 décembre 1940.
- b) 2%.
- c) 99.90.
- d) Le 1er août 1941.

Question par M. Morin (Champlain):—1. Depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 27 janvier 1941 inclusivement, quel est le total des argents déboursés par la province de Québec, relativement soit à des réclamations ou soit par des comptes antérieurs au 26 août 1936?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:

1.—\$167,211.48.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 5 MARS 1941

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité recommande de prolonger au 14 mars prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements le bill suivant :

Bill 136.—Loi concernant le contrat de mariage de Didier-Alphonse Pesant, cultivateur, et Armandine Delorme.

Et, sans amendement, le bill suivant :

Bill 144.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres après examen.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après :

De "Les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur", demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte.

Votre comité recommande de prolonger au 14 mars prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Leduc, secondé par M. Morin (Québec-Centre):

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 130, intitulé: "Loi concernant les Cleres de Saint-Viateur."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Gagnon, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement provincial de Québec, aucun de ses membres ou officiers, ainsi que copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement provincial et toute personne, compagnie, corporation ou coopérative, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 23 février 1941 inclusivement, et se rapportant au taux de transport du grain de l'Ouest dans la province de Québec.

L'ordre du jour appelle en délibération la motion de M. Langlais, secondé par M. Labbé, ordonnant qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports, mémoires ou autres documents échangés entre le ministère de la Voirie, le Premier ministre et tout fonctionnaire du gouvernement ou certains électeurs du comté des Iles-de-la-Madeleine, et ce, depuis le 1er octobre 1936 au 1er janvier 1941, et se rapportant à la construction ou à la continuation d'un chemin appelé: Chemin des Dunes et du Pont des Etroits, aux Iles-de-la-Madeleine.

M. Robinson se lève pour proposer de passer à l'ordre du jour no 13, mais M. l'Orateur décide que M. Robinson ne peut proposer une telle motion parce que la Chambre est déjà saisie d'une question.

L'honorable M. Duplessis en appelle à la Chambre de la décision de M. l'Orateur.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

*Bastien,
Beaulac,
Beaulieu,*

*Bienvenue,
Biron,
Bonvouloir,*

<i>Bouchard</i> (Québec-Comté),	<i>Girouard,</i>
<i>Bouchard</i> (St-Hyacinthe),	<i>Godbout,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Caron</i> (Hull),	<i>Goulet,</i>
<i>Caron</i> (Maisonneuve),	<i>Groulx,</i>
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Guibord,</i>
<i>Casgrain</i> (Kam.-Riv.-du-Loup),	<i>Hamel,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Francaeur</i> (Lévis),	<i>Potvin,</i>
<i>Francaeur</i> (Montréal-Mercier),	<i>Rochette,</i>
<i>Gagnon</i> (Frontenac),	<i>Sabourin,</i>
<i>Gauthier,</i>	<i>Thisdel.</i> —48.

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Morin</i> (Champlain),
<i>Elie,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Pouliot.</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Robinson.</i> —12.

La décision de M. l'Orateur est ainsi adoptée.

Et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Ordonné que ces documents soient déposés sur cette table.

M. Robinson propose, secondé par M. Morin (Champlain):

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la reprise du débat, en date du 28 janvier dernier, sur la motion de l'honorable M. Duplessis, proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec,

depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Elie,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Pouliot.</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Robinson.—12.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bullcok,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Thisdel.—51.</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	

La motion est ainsi rejetée.

La Chambre reprend le débat, en date du 26 février dernier, proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou tout ministre du gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral ou toute personne relative à la fixation du prix du beurre et du fromage depuis le premier juillet 1940 jusqu'au premier février 1941.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (no 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec."

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (no 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des actions pénales".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de l'amendement au bill (no 17) intitulé: "Loi pour prévenir les maladies vénériennes".

L'amendement est, en conséquence, lu une deuxième fois et adopté.
Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 21) intitulé: "Loi concernant les statuts refondus, 1941."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Mathewson, trésorier provincial, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur:

L'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice finissant le 31 mars 1941, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, le 4 mars 1941.

EUG. FISET.

(Document de la session no 2.)

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx:

Résolu que le message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur soit renvoyé au comité des subsides, avec le budget supplémentaire qui l'accompagne.

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 19 février 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 7 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 51, 2 George VI et ses amendements.

(Document de la session no 40.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 19 février 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant à tous les emprunts, soit contractés, soit garantis, soit autorisés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, relativement au crédit agricole du Québec établi par la loi, chapitre 3, 1 Édouard VIII, 2ème session, (1936) et ses amendements jusqu'au 8 novembre 1939.

(Document de la session no 41.)

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Huit heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 115) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company.*"

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 117) intitulé: "Loi modifiant la charte de *Saguenay Terminals, Limited.*"

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 140) intitulé: "Loi ratifiant les règlements numéros 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly."

Du consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 109) intitulé: "Loi concernant le village de Maniwaki et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 131) intitulé: "Loi concernant la succession de Dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve de G. de Beaujeu".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 20) intitulé: "Loi concernant le moratoire".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Thisdel.—48.</i>

CONTRE

Messieurs:

Bégin,
Duplessis,
Elie,
Gagnon (Matane),
Labbé,

Langlais,
Lorrain,
Paquette,
Robinson.
—9.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A onze heures l'Orateur prononce l'ajournement.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 6 MARS 1941

Prière.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 143.—“Loi concernant la succession de feu James McCready”.

Le préambule de ce bill a aussi été amendé en y retranchant les paragraphes 8, 9 et 10 et en les remplaçant par le suivant:

“Qu'il convient d'augmenter les paiements annuels faits aux petits neveux et à la petite nièce dudit testateur”.

Sur la motion de M. Toupin secondé par M. Messier il est—

Ordonné que M. Toupin ait la permission de présenter un bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Lorrain:—1. Monsieur Alphonse Rochette, frère de l'honorable Ministre du Travail, des Mines et des Pêcheries est-il à l'emploi du gouvernement, d'une Commission, d'un organisme ou Office relevant du gouvernement? Dans l'affirmative,

- a) Quelle situation occupe-t-il?
- b) Depuis quelle date?
- c) A quel salaire?
- d) Sur la recommandation de qui a-t-il été nommé?

2. Monsieur Pascal Rochette, frère de l'honorable Ministre du Travail, des Mines et des Pêcheries est-il à l'emploi du gouvernement, d'une Commission, d'un organisme ou Office relevant du gouvernement? Dans l'affirmative,

- a) Quelle situation occupe-t-il?
- b) Depuis quelle date?
- c) A quel salaire?
- d) Sur la recommandation de qui a-t-il été nommé?

3. Madame Valentine Lapointe, épouse de monsieur Charles Rochette, frère de l'honorable Ministre du Travail, des Mines et des Pêcheries est-elle à l'emploi du gouvernement, d'une Commission, d'un organisme ou Office relevant du gouvernement? Dans l'affirmative,

- a) Quelle situation occupe-t-elle?
- b) Depuis quelle date est-elle employée?
- c) A quel salaire?
- d) Sur la recommandation de qui a-t-elle été nommée?

4. M. Joachim Rochette, neveu de l'honorable Ministre du Travail, des Mines et des Pêcheries est-il à l'emploi du Ministère de la Voirie au village de St-Etienne de la Malbaie? Dans l'affirmative,

- a) Quelle est sa situation?
- b) Quel est son salaire?
- c) A quelle date a-t-il été nommé?
- d) Sur la recommandation de qui a-t-il été nommé?

5. Mademoiselle Thérèse Rochette, nièce de l'honorable Ministre des Mines, du Travail et des Pêcheries est-elle à l'emploi du gouvernement, d'une Commission, d'un organisme ou Office relevant du gouvernement? Dans l'affirmative,

- a) Quelle est sa situation?
- b) Quel est son salaire?
- c) Depuis quelle date a-t-elle été nommée?
- d) Sur la recommandation de qui a-t-elle été nommée?

6. Monsieur Tremblay, agronome, beau-frère de l'honorable Ministre du Travail, des Mines et des Pêcheries est-il à l'emploi du gouvernement? A-t-il obtenu, depuis 1939, une promotion et des augmentations de salaire? Dans l'affirmative,

- a) Quelle promotion a-t-il eu?
- b) Quel est son salaire?
- c) Sur la recommandation de qui a-t-il été promu?
- d) Pendant quelle période de temps, au cours de l'année, s'occupe-t-il de ses fonctions?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

1. Oui, au Bureau de Montréal de la Commission du Salaire Minimum.

- a) Vérificateur.
- b) Depuis le 15 janvier, 1940.
- c) \$1,800. par année.
- d) Sur la recommandation de l'organisation libérale de la localité de la cité de Montréal, où était son domicile, et sur celle du vice-président de la Commission du Salaire Minimum, après examen.

2. Oui, au bureau de Québec de la Commission des Accidents du Travail.

- a) Cotiseur en chef adjoint.
- b) Monsieur Pascal Rochette a été nommé le 17 juillet, 1931, en qualité de commis senior, au bureau de la Commission des Accidents du Travail, à Québec, lors de la réorganisation de cette Commission, à l'occasion de la nouvelle Loi, en 1931. Le 27 novembre 1935, il a été promu cotiseur adjoint; le 29 novembre 1939, il a été promu cotiseur en chef adjoint.

c) Monsieur Pascal Rochette est entré au salaire de \$1,200. par année. Son salaire a été porté à \$1,500. lorsqu'il a été promu cotiseur adjoint, en 1935, et à \$2,200. lorsqu'il a été promu cotiseur en chef adjoint, en 1939, et à \$2,500. lors du réajustement du salaire des nombreux employés de la Commission des Accidents du travail, en 1940.

d) Monsieur Pascal Rochette a été nommé en 1931, à cause de ses qualifications particulières et son expérience, sans aucune participation ou demande du député de Charlevoix, actuellement ministre. Il a été

maintenu en fonctions, de 1936 à 1939, à la demande des commissaires, vu les fonctions spéciales qu'il exécutait. Toutes ses promotions et augmentations de salaire ont été recommandées dans chaque cas par la Commission, ou son personnel, sans intervention du député de Charlevoix, actuellement ministre.

3. Non.

4. Oui.

a) Assistant-comptable au bureau de la Voirie, à La Malbaie.

b) \$100. par mois.

c) Le 1er août, 1940, en remplacement de son père, monsieur Édouard Rochette, autrefois employé de la Voirie, qui gagnait \$125. par mois, et qui fut congédié sans avis, en 1936.

d) Joachim-Guy Rochette, comme son père Édouard, a été recommandé par l'administration libérale de La Malbaie, sans aucune intervention spéciale du député de Charlevoix, actuellement ministre.

5. Oui.

a) Sténo-dactylo et secrétaire de l'Unité Sanitaire de La Malbaie.

b) Entrée au salaire de \$35. par mois, celui-ci fut porté à \$40. le 1er mars, 1940, et il est encore à ce chiffre.

c) Le 1er février, 1940.

d) Mademoiselle Rochette a été recommandée par les membres de l'Unité Sanitaire et aussi par l'administration libérale de La Malbaie, à cause de ses qualifications particulières, vu qu'elle était institutrice bilingue et capable d'assumer ces charges, ayant suivi un cours approfondi: sa nomination a été faite sans intervention spéciale du député de Charlevoix.

6. Non.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 17) intitulé: "Loi pour prévenir les maladies vénériennes".

L'honorable M. Groulx propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 21) intitulé: "Loi concernant les Statuts refondus, 1941".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion “que le bill soit maintenant lu une troisième fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L’ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 20) intitulé: “Loi concernant le moratoire”.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l’Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l’a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

La motion “Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une seconde fois.

La motion “Que cette Chambre adopte maintenant les amendements” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

La motion “que le bill soit maintenant lu une troisième fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L’ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 22) intitulé: “Loi modifiant la Loi concernant les statuts”.

L’honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l’adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l’Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l’a adopté sans amendement.

La motion “que le bill soit maintenant lu une troisième fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L’ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 23) intitulé: “Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois générales de la province”.

L’honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l’adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes."

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

BUDGET supplémentaire des dépenses ordinaires de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941, préparé conformément aux articles 5 et 6 du chapitre 20 des Statuts refondus de la province de Québec, 1925.

Résolu.—qu'un crédit n'excédant pas \$413,450.00 soit la moitié des différents articles du budget supplémentaire des dépenses qui a été présenté à la Chambre le 5 mars 1941, soit provisoirement et par anticipation ouvert à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des voies et moyens.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été, provisoirement et par anticipation, accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 31 mars 1941, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette Province une somme n'excédant pas \$413,450.00.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (no 26) basé sur ladite résolution et intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941 et pour d'autres fins du service public".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 144) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres, après examen."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné la bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 130) intitulé: "Loi concernant les Clercs de Saint-Viateur".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Question par M. Lorrain:—Relativement à la loi de l'impôt de Québec sur le revenu, (chapitre 16, 4 George VI),

a) Combien le gouvernement de la province de Québec a-t-il retiré depuis le 30 juin 1940 inclusivement jusqu'au 23 février 1941 inclusivement?

b) Combien est-il dû au gouvernement de Québec à ce sujet?

c) Combien le gouvernement de la province de Québec a-t-il retiré quant au revenu de l'année 1939?

d) Combien est-il dû au gouvernement de Québec quant au revenu de l'année 1939?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:

Par l'honorable M. Mathewson:

a) \$2,280,167.64.

b) L'information demandée ne peut être fournie parce que le montant n'est pas déterminé.

c) \$2,186,537.51.

d) L'information demandée ne peut être fournie parce que le montant n'est pas déterminé.

Question par M. Lorrain:—Relativement à la loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans la province, (chapitre 14, 4 George VI),

a) Combien le gouvernement de la province de Québec a-t-il retiré depuis le 30 juin 1940 inclusivement jusqu'au 23 février 1941 inclusivement ?

b) Combien est-il dû au gouvernement de Québec à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :

a) \$5,462,916.42.

b) L'information ne peut être fournie parce que le montant n'est pas déterminé.

Question par M. Lorrain:—Relativement à la loi de l'impôt sur le tabac, (chapitre 15, 4 George VI),

a) Combien le gouvernement de la province de Québec a-t-il retiré depuis le 30 juin 1940 jusqu'au 23 février 1941 inclusivement ?

b) Combien est-il dû au gouvernement de Québec à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :

a) \$1,276,528.10.

b) L'information ne peut être fournie parce que le montant n'est pas déterminé.

Question par M. Lorrain:—Relativement à la loi de l'impôt sur les corporations, (chapitre 17, 4 George VI),

a) Combien le gouvernement de la province de Québec a-t-il retiré depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 23 février 1941 inclusivement ?

b) Combien est-il dû au gouvernement de Québec à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :

a) L'information demandée ne peut être fournie parce que la détermination des taxes dues par les corporations a été faite d'après la loi telle qu'amendée et ne montre pas le montant des taxes perçu d'après l'amendement seulement.

b) L'information demandée ne peut être fournie parce que la détermination des taxes dues par les corporations a été faite d'après la loi telle qu'amendée et ne montre pas le montant de taxes qui serait dû d'après l'amendement seulement.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 11 MARS 1941

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (no 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que la seconde lecture des amendements soit remise à la prochaine séance.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 150) intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec."

M. Toupin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Allard, secondé par M. Goulet, il est—

Ordonné que, vu que le bill (no 132) intitulé: "Loi constituant en corporation le collège d'Amos", a pour objet de favoriser l'instruction publique en général, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Choquette, secondé par M. Casgrain (Gaspé-Nord), il est—

Ordonné que, vu que le bill (no 141) intitulé: "Loi ratifiant les règlements numéros 232 et 233 de la ville d'Acton-Vale" a été rejeté, les

droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 136) intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Didier-Alphonse Pesant, cultivateur, et Armandine Delorme."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 143) intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Drouin dépose sur le bureau de la Chambre:
Statistiques municipales, 1939.

(Document de la session no 42.)

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 7 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 8, 1 George VI, (1937). *(Document de la session no 43.)*

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 7 novembre 1939 jusqu'au 26 janvier 1941 inclusivement, et se rapportant au chapitre 21, 2 George VI, (1938). *(Document de la session no 44.)*

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 12 MARS 1941

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant :

Bill 127.—“Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal*”.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant :

Bill 130.—“Loi concernant les Cleres de Saint-Viateur”.

Et sans amendement, le bill suivant :

Bill 142.—“Loi concernant la Caisse Nationale d'Économie et la substitution Pierre-Edmond Paquette”.

Sur la motion de l'honorable M. Gagnon, secondé par l'honorable M. Elie, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre.

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1929 jusqu'au 10 février 1941, relativement au développement minier dans la province de Québec, aux facilités éducationnelles et aux travaux publics qui s'y rapportent.

Sur la motion de M. Lorrain, secondé par M. Bégin, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre.

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le gouvernement de la province de Québec depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 23 février 1941 et se rapportant à la taxe imposée par le gouvernement aux municipalités de la province de Québec, quant à la pension de vieillesse, quant à l'assistance aux mères nécessiteuses et quant à la pension aux aveugles, en vertu des chapitres 42, 43 et 44 (4 George VI).

M. Labbé propose, secondé par M. Langlais :

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la reprise du débat en date du 28 janvier dernier, proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Talbot.</i>
<i>Labbé,</i>	—13.

CONTRE

Messieurs :

<i>Bastien,</i>	<i>Dansereau,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Desmarais,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Drouin,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Dubreuil,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Dumoulin,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Fortin,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Francaeur (Lévis),</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Francaeur (Montréal-Mercier)</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Rivi.-du-Loup),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Goulet,</i>

*Groulx,
Guibord,
Hamel,
Hartt,
Joyal,
Kirkland,
Lapointe,
Mathewson,
Moreault,*

*Nadon,
Panet,
Perrier,
Plamondon,
Rajotte,
Rochette,
Thisdel,
Toupin.
—49.*

Et la motion est ainsi rejetée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 18) intitulé: "Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses".

L'honorable M. Mathewson, propose que le bill soit lu une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'Honorable M. Gagnon, secondé par l'Honorable M. Élie, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Rochette dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport général du service des pêcheries maritimes de la province de Québec, 1940. (*Document de la session no 45.*)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 13 MARS 1941

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande de prolonger au 26 mars prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés

et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande de prolonger au 26 mars prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill no 15, intitulé: "Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice".

CONSEIL LÉGISLATIF

le 13 mars 1941.

Ordonné,—Que le greffier reporte à l'Assemblée législative le bill no 26, intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941, et pour d'autres fins", et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides:

M. Labbé propose, secondé par M. Morin (Champlain), un amendement que M. l'Orateur refuse de mettre en délibération, parce qu'il

se rattache à une affaire inscrite au feuillet et qu'il contrevient, en conséquence, à l'article 322 du règlement.

L'honorable M. Bourque en appelle de la décision de M. l'Orateur,

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Francaeur (Lévis),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Frégeau,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Biron,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Godbout.</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Toupin.— 48.</i>

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Talbot.— 12.</i>

La décision de M. l'Orateur est ainsi maintenue.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-neuf milles dollars nécessaire pour defrayer l'article "Traitements, dépenses contingentes, etc., (Assemblée législative)" du budget supplémentaire de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept cents dollars, nécessaire pour defrayer l'article "Impression, reliure et distribution des statuts" du budget supplémentaire de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

Le président du comité fait le rapport suivant:

Le comité étudie l'item 3 du budget supplémentaire concernant la police provinciale. Le chef de l'opposition, au cours de la discussion, réfère à une poursuite civile intéressant le ministre des Terres et Forêts au sujet des droits de coupe de bois. J'ai décidé qu'aux termes du règlement cette discussion était hors d'ordre vu qu'elle n'intéresse pas la police provinciale. On en appelle de ma décision.

Sur la motion de l'honorable M. Gagnon, secondé par l'honorable M. Elie.

Résolu que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que le travail avance et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

Ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

2 Loi du drainage.

-
-
- 3 Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau.
 - 4 Loi modifiant la Loi de l'art musical.
 - 7 Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture.
 - 9 Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de Dubuisson.
 - 10 Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières.
 - 15 Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice.
 - 101 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles LeBlanc au nombre de ses membres, après examen.
 - 102 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Robert LeBlanc au nombre de ses membres après examen.
 - 105 Loi permettant à George Anthony Alexopoulos de changer son nom de famille d'Alexopoulos en celui d'Allison.
 - 122 Loi ratifiant le règlement 37 de la corporation de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès et une résolution en date du 3 décembre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, dans le comté de Saint-Maurice.
 - 124 Loi concernant la cité de Grand'Mère et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Grand'Mère dans le comté de Champlain et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies.
 - 132 Loi constituant en corporation "Le Collège d'Amos."

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit :

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills".

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction.

- 26 Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941, et pour d'autres fins.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *bénévolence* et sanctionne ce bill."

Au retour des députés :

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-dix-huit mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article "Sûreté Provinciale," du budget supplémentaire de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre-vingt-trois mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article "Police des liqueurs", du budget supplémentaire de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article "Bureau du lieutenant-gouverneur," du budget supplémentaire de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article "Hygiène publique de Québec", du budget supplémentaire de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent soixante-quinze dollars, nécessaire pour défrayer l'article "Fonds de l'assistance Publique", du budget supplémentaire de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté sept résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Les dites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 18 MARS 1941

Prière.

L'honorable M. Mathewson transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province :

L'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 31 mars 1942, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

EUG. Fiset.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, le 18 mars 1941.

(*Document de la session no 1.*)

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Drouin :

Ordonné que le message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur soit renvoyé au comité des subsides avec le budget qui l'accompagne.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Qu'un crédit provisoire n'excédant pas \$4,133,180.26, soit un douzième du montant de chacun des différents articles du budget des dépenses présenté à la Chambre le 18 mars 1941 soit ouvert à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à la présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été provisoirement accordés à Sa Majesté pour les dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1942, il soit permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette Province une somme n'excédant pas \$4,133,180.26.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens au cours de la présente séance.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (No 33) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Gagnon (Matane), secondé par l'honorable M. Elie, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 127) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal*".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 130) intitulé: "Loi concernant les Clercs de Saint-Viateur".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 142), intitulé: "Loi concernant La Caisse Nationale d'Economie et la substitution Pierre-Edmond Paquette".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 104, intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussens":

Bill no 106, intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Wales Home*";

Bill no 107, intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perrault";

Bill no 108, intitulé: "Loi concernant le nom de *Industrial Life Insurance Company*";

Bill no 119, intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Richmond";

Bill no 134, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Asbestos".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 110, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié en biffant, dans la dixième ligne les mots suivants: "testament dont copie est ci-jointe comme annexe A".

2. L'annexe A est biffée.

Aussi le bill no 120, intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello, dans le comté de Papineau, passée le 3 décembre 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seignior Club Community Asso-*

ciation Limited avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenants", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer :

1. L'article 1 est modifié:
 - a) en biffant dans la 3ème ligne les mots suivants: "(reproduit comme annexe "A")";
 - b) en biffant dans la 7ème ligne les mots suivants: "(reproduit comme annexe "B")";
 - c) en biffant dans la 10ème ligne les mots suivants: "(reproduite comme annexe "C")";
 - d) en biffant dans la 15ème ligne les mots suivants: "(reproduit comme annexe "D")".
2. Les annexes A, B, C et D sont biffées.

Aussi le bill no 121, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville des Îles Laval", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer :

1. L'article 7 est modifié en ajoutant immédiatement après le mot "faire" dans l'avant dernière ligne les mots suivants : "à ses frais".
2. L'article 13 est modifié en biffant dans la première ligne le nombre "183".
3. L'article 14 est modifié en remplaçant dans les 2ème et 3ème lignes les mots: "est remplacé pour la ville par le suivant" par les mots: "est modifié pour la ville en remplaçant le premier alinéa par le suivant".
4. L'article 15 est modifié en remplaçant le mot "(Huit)" dans la première ligne du 2ème alinéa par le mot "(Dix)".
5. L'article suivant est ajouté après l'article 25 comme article 26:

"26. Les taxes imposées pour l'année 1941 sur le territoire de la ville des îles Laval appartiendront et seront perçues par le conseil de ladite ville."
6. L'article 26 devient article 27.

Aussi le bill no 123, intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution en date du 20 octobre 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer :

1. L'article 1 est modifié en biffant à la fin les mots suivants: "(Ledit règlement est reproduit comme Cédule A)".

2. L'article 2 est modifié en biffant à la fin les mots suivants: "(Ladite résolution est reproduite comme Cédule B)".

3. Les Cédules A et B sont biffées.

Aussi le bill no 125, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié en biffant dans les 1ère, 2ème, 3ème et 4ème lignes de la page 2 les mots suivants: "annexes A et B, respectivement, produits dans les causes no 11989 et no 12004 des dossiers de la Cour de magistrat pour le district des Trois-Rivières".

2. L'article 2 est modifié en biffant dans la 3ème ligne: "annexes A et B respectivement".

3. Les annexes A et B sont biffées.

Aussi le bill no 133, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 3 est modifié:

a) en biffant dans les 2ème et 3ème lignes les mots suivants: "(reproduit comme annexe A de la présente loi)".

b) en biffant dans les 4ème et 5ème lignes les mots suivants: "(reproduit comme annexe B de la présente loi)".

2. Les annexes A et B sont biffées.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 110) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay".

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 120) intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello, dans le comté de Papineau, passée le 3 décembre 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seigniorv Club Community Association Limited* avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenants".

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 121, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval".

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 123), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution en date du 20 octobre 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain".

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Comité législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 125), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville".

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 133), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell".

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 12 mars courant) : proposant la deuxième lecture du bill 18.—Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Question par l'honorable M. Gagnon:—Combien de jeunes filles, femmes mariées ou veuves sont maintenant à l'emploi du gouvernement, dans chacun des divers services de l'administration provinciale ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:—

Affaires municipales, industrie et commerce.	67
Agriculture	114
Assemblée législative:—	
Permanentés	15
Temporaires	38
Assurances	7
Auditeur	19
Bureau de reconstruction économique	13
Colonisation	61
Conseil exécutif	9
Conseil législatif	2
Chasse et pêche	6
Imprimeur du Roi	5
Instruction publique	38
Mines et pêcheries maritimes	24
Procureur général	514
Revenu (Bureau du)	109
Santé	279
Secrétaire de la province	54
Terres et forêts	39
Travail	300
Travaux publics	23

Trésor.....	12
Voirie.....	52
	1,800

Question par l'honorable M. Gagnon:—1°.—Le montant de soixante mille dollars (\$60,000.) voté à l'item 130 du budget 1940-41, pour la construction d'une usine à filet à Hâvre-St-Pierre, a-t-il été dépensé ?

2°.—Dans l'affirmative, de quelle façon ?

3°.—Des constructions ont-elles été faites à cette fin ?

4°.—Dans l'affirmative, qui a obtenu le contrat ?

5°.—Des soumissions ont-elles été demandées ? et de quelle façon ?

6°.—Quels sont les noms des soumissionnaires et quel est le montant de chacune des soumissions produites ?

7°.—De quelle façon est opérée cette usine à filet ?

8°.—Quels sont les employés du gouvernement à cet endroit ?

9°.—Quel salaire reçoivent-ils ?

10°.—Le montant que le département provincial des pêcheries maritimes devait recevoir du Fédéral a-t-il été payé ?

11°.—Sinon, pourquoi ?

12°.—Demande a-t-elle été faite au gouvernement fédéral ?

13°.—Quand a-t-elle été faite ?

14°.—Par qui ?

Réponse par l'honorable M. Rochette:—

1. Non, sinon une somme de \$1,821.84.

2. Frais techniques préalables concernant l'entreprise.

3. Non.

4. Réponse donnée par 3.

5. Réponse donnée par 3.

6. Réponse donnée par 3.

7. Réponse donnée par 3.

8. Réponse donnée par 3.

9. Réponse donnée par 3.

10. Non.

11. Impossible de contribuer à cause de la guerre.

12. Oui.

13. En juillet 1940.

14. Entrevue entre le Dr A. Labrie et le Dr Finn.

Question par l'honorable M. Gagnon:—Une construction additionnelle a-t-elle été faite à l'entrepôt frigorifique de Paspébiac ?

- 2°.—Quel prix a-t-elle coûté ?
 3°.—Des soumissions ont-elles été demandées et à qui et de quelle façon ?
 4°.—Quels sont les soumissionnaires qui ont produit des soumissions et quel est le montant de chacune des soumissions ?
 5°.—Qui a obtenu le contrat ?
 6°.—Quelle était la grandeur de l'entrepôt frigorifique construit à cet endroit auparavant ?
 7°.—Combien cet entrepôt avait-il coûté ?
 8°.—Quelles sont les dimensions de l'agrandissement qui a été fait, et combien cet agrandissement a-t-il coûté ?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

1. Oui.
2. \$13,360.00.
3. Oui. Par lettres.
 A: Jos. Deraiche, Port-Daniel Est,
 J. Robert Belisle, Bonaventure,
 L.-P. Parisé, Gascons,
 Charles Guité, Bonaventure,
 Albert Bédard, Québec.
4. Jos. Deraiche, Port-Daniel Est . . . \$13,700.00
 Albert Bédard, Québec \$13,360.00
5. Albert Bédard, Québec.
6. 82' 3'' x 61'.
7. \$9,350.00.
8. 60' x 82' 4'' et 15' x 23' 9''; \$13,360.00.

Question par l'honorable M. Gagnon:—1°.—Le département des pêcheries maritimes a-t-il fait des constructions à Grande-Rivière ?

- 2°.—Dans l'affirmative, pour quelles fins ?
- 3°.—Des soumissions ont-elles été demandées et de quelle façon ?
- 4°.—Dans l'affirmative, à qui ?
- 5°.—Quel est le montant de chaque soumission reçue et le nom des soumissionnaires ?
- 6°.—Qui a obtenu le contrat ?
- 7°.—Quel est le coût entier de cette construction ?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

1. Oui.
2. Entreposage, congélation et préparation du poisson.
3. Oui; par lettres et par les journaux suivants en date du 10 et du 11 septembre 1940:
 "Le Soleil",
 "L'Événement",
 "L'Action Catholique",
 Le "Chronicle Telegraph".

-
-
4. Arthur Dunn, Cap-des-Rosiers.
Gaspé Construction Co., Gaspé,
Marcel Cauvier, Grande-Rivière,
André Lefebvre, Chandler,
Albert Bédard, Québec,
Frs Jobin, Inc., Québec.
 5. Albert Bédard, Québec. \$54,600.00.
 6. Albert Bédard, Québec.
 7. \$54,600.00.

Question par l'honorable M. Gagnon:—1°.—Une construction a-t-elle été faite à Gascon par le service des pêcheries maritimes?
2°.—Dans l'affirmative, pour quelles fins?
3°.—Des soumissions ont-elles été demandées et de quelle façon?
4°.—Dans l'affirmative, à qui?
5°.—Quel est le montant de chaque soumission reçue et le nom du soumissionnaire?
6°.—Qui a obtenu le contrat?
7°.—Quel est le coût entier de cette construction?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

1. Oui.
2. Congélation, entreposage et préparation du poisson.
3. Oui; par lettres.
4. Jos. Deraïche, Port Daniel Est,
J.-Robert Belisle, Bonaventure,
L.-P. Parisé, Gascons,
Charles Guité, Bonaventure.
Albert Bédard, Québec.
5. Albert Bédard, Québec. \$12,300.00.
6. Albert Bédard, Québec.
7. \$12,300.00.

Question par l'honorable M. Gagnon:—1°.—Un entrepôt frigorifique a-t-il été détruit par le feu à Méchins, dans le comté de Matane?
2°.—Quelle a été la cause de l'incendie?
3°.—Est-ce que le département des pêcheries maritimes va reconstruire cet entrepôt?
4°.—Quand et à la demande de qui cet entrepôt avait-il été construit?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

1. Oui.
2. Un fanal.
3. Non.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 19 MARS 1941

Prière.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 150.—Loi modifiant la Loi médicale de Québec.

M. Langlais propose, secondé par M. Labbé:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la reprise du débat en date du 28 janvier dernier, proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barrette,
Bégin,
Bourque,
Duplessis,
Elie,
Gagnon (Matane),
Labbé,

Langlais,
Lorrain,
Morin (Champlain),
Paquette,
Robinson,
Sauvé (Beauharnois),
Talbot.—14.

CONTRE

Messieurs:

Allard,
Bastien,

Beaulac,
Beaulieu,

<i>Bienvenue,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Frégeau,</i>	<i>Thisdel.</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	—51.

La motion est ainsi rejetée.

M. Chaloult propose, secondé par M. Dumoulin :

Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre le document suivant :

Copie de toute correspondance et de tous documents échangés entre le gouvernement de la province ou son secrétaire et le Conseil de l'Instruction publique ou nos seigneurs les évêques, en vue de réformer l'éducation et la rendre plus "réaliste et pratique".

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Casgrain (Gaspé-Nord), secondé par M. Boucher, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Lorrain propose, secondé par M. Bégin, un amendement que M. l'Orateur suppléant refuse de mettre en délibération, parce qu'il contrevient à l'article 322 du règlement et est en conséquence irrégulier.

L'honorable M. Duplessis en appelle de la décision de M. l'Orateur suppléant.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Bastien,</i>	<i>Frégeau,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hamel.</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel.—52.</i>

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Talbot.</i>
<i>Langlais,</i>	—13.

La décision de M. l'Orateur suppléant est ainsi maintenue.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 20 MARS 1941

Prière.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après :

De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

M. Delagrave propose, secondé par M. Morin (Québec-Centre) :

Que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 138, intitulé: Loi modifiant la charte de la cité de Québec.

La motion étant mise aux voix la Chambre se divise et l'adopte.

Ordonné que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (no 138) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant :

Bill 100.—"Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

Votre comité désire recommander que ce bill soit imprimé de nouveau pour les membres de votre honorable Chambre.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que l'ordre qui portait la formation de la Chambre en comité des subsides et qui a été écarté le 19 courant soit rétabli et inscrit au feuillet de la présente séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (no 27) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 25 intitulé: "Loi modifiant la loi de l'impôt de Québec sur le revenu".

L'honorable M. Mathewson propose, secondé par l'honorable M. Groulx, que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme immédiatement en comité des subsides.

M. Langlais propose, secondé par M. Morin (Champlain):

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre, tout en étant prête à voter les subsides nécessaires à Sa Majesté, considère que le gouvernement de la province de Québec est obligé de protéger les droits et les intérêts de la province de Québec et de sa population et qu'il est aussi obligé de fournir à la Chambre, avec diligence, tous les renseignements possibles qui lui sont demandés, en matière d'administration provinciale, par les représentants du peuple.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barrette,
Bégin,
Duplessis,
Elie,
Gagnon (Matane),
Labbé,
Langlais,

Lorrain,
Morin (Champlain),
Paquette,
Robinson,
Sauvé (Beauharnois),
Talbot.
—13.

CONTRE

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Frégeau,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Thisdel.</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	—49.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article "Loi du service civil", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

Résolu qu'à la présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La dite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 8, intitulé: "Loi modifiant la Loi des actions pénales";

Bill no 11, intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec";

Bill no 14, intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales";

Bill no 21, intitulé: "Loi concernant les statuts refondus, 1941";

Bill no 22, intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les statuts";

Bill no 23, intitulé: "Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois générales de la province";

Bill no 17, intitulé: "Loi pour prévenir les maladies vénériennes".

M. l'Orateur informa la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

Ce 20 mars 1941.

Ordonné,—Que le greffier reporte à l'Assemblée législative le bill no 33, intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public", et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants :

- 8 Loi modifiant la Loi des actions pénales.
- 11 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 14 Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales.
- 17 Loi pour prévenir les maladies vénériennes.
- 21 Loi concernant les statuts refondus, 1941.
- 22 Loi modifiant la Loi concernant les statuts.
- 23 Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois générales de la province.
- 104 Loi accordant certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen.
- 106 Loi modifiant la charte de *The Wales Home*.
- 107 Loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perrault.
- 108 Loi concernant le nom de *Industrial Life Insurance Company*.
- 110 Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay.
- 119 Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Richmond.
- 120 Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello, dans le comté de Papineau, passée le 3 décembre 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seigniorry Club Community Association Limited* avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenants.
- 121 Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval.
- 123 Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution en date du 20 octobre, 1940 des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain.
- 125 Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville.
- 133 Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell.
- 134 Loi modifiant la charte de la ville d'Asbestos.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit :

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction.

- 33 Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1942, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill.”

Au retour des députés:

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre-vingt deux mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article, “bureau du directeur des achats”, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article, “asile d'aliénés”, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article, “Loi de la préservation de l'enfance contre la tuberculose”, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article, “Loi des établissements industriels et commerciaux”, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement de nouveau en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour les dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1941, il soit permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette Province une somme additionnelle n'excédant pas \$413,450.00.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Resolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (no 28) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941 et pour d'autres fins du service public".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Delagrave et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné que le bill (no 138) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec" soit lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (no 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

L'honorable M. Godbout propose "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 28 janvier dernier, sur la motion de l'honorable M. Duplessis proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et le débat se continu.

Sur la motion de M. Casgrain (Gaspé-Nord), secondé par M. Choquette, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

A onze heures, P.M. M. l'Orateur prononce l'ajournement.

MARDI 25 MARS 1941

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup), il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (no 12) intitulé: "Loi relative aux émissions d'obligations".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill, ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 103, intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles de St-Pierre-aux-Liens";

Bill no 114, intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson";

Bill no 115, intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*";

Bill no 116, intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières";

Bill no 117, intitulé: "Loi modifiant la charte de *Saguenay Terminals, Limited*";

Bill no 137, intitulé: "Loi concernant "Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie, de Montréal";

Bill no 139, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut de gestion industrielle et commerciale";

Bill no 144, intitulé: "Loi autorisant Le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres, après examen".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 13, intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié:

- a) en ajoutant après le 1er alinéa l'alinéa suivant comme alinéa a):
 - a) en retranchant, dans les cinquième et sixième lignes du paragraphe 4°, les mots:
"“(dans cette définition, le mot "lait" a le sens donné dans sa propre définition)”;
- b) l'alinéa a) devient alinéa b);
- c) en ajoutant après l'alinéa a) devenu alinéa b) l'alinéa suivant comme alinéa c):

“c) en retranchant, dans les sixième et septième lignes du paragraphe 9°, les mots:

“(dans cette définition, le mot “lait” a le sens donné dans sa propre définition)”;

d) L’alinéa b) devient alinéa d).

Aussi le bill no 16, intitulé: “Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales”, avec l’amendement suivant qu’il la prie d’agréer:

1. L’alinéa 4b de l’article 1 est modifié en changeant aux lignes 2, 3, 4 et 5 les mots:

“la date où l’incriminé a cessé d’être membre du conseil municipal consécutivement au terme au cours duquel l’offense a été commise”,

par les mots suivants:

“l’expiration du terme d’office au cours duquel le droit d’action a pris naissance ou, s’il y a eu réélection, de l’expiration du dernier des termes consécutifs.”

M. l’Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu’il suit:

Le Conseil législatif informe l’Assemblée législative qu’il a voté le bill no 109, intitulé: “Loi concernant la village de Maniwaki et les commissaires d’écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau”, avec les amendements suivants qu’il la prie d’agréer:

1. L’article 1 est modifié:

a) en biffant dans la deuxième ligne les mots suivants: “(Annexe A)”;

b) en biffant dans la cinquième ligne les mots suivants: “(Annexe B)”;

c) en biffant dans la dix-neuvième ligne les mots suivants: “(Annexe C)”;

2. L’article 2 est modifié en biffant dans la troisième ligne les mots suivants: “(Annexe D)”.

3. Les annexes “A”, “B”, “C” et “D” sont biffées.

Aussi le bill no 136, intitulé: “Loi concernant le contrat de mariage de Didier-Alphonse Pesant, cultivateur et Armandine Delorme”, avec les amendements suivants qu’il la prie d’agréer:

1. L’article 1 est modifié en biffant dans la sixième ligne les mots suivants: “(reproduit comme annexe)”.

2. L'annexe est biffée.

Aussi le bill no 140, intitulé: "Loi ratifiant les règlements numéros 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié en biffant dans les deuxième et troisième lignes les mots suivants "(reproduit comme annexe "A" de la présente loi)".
2. L'article 2 est modifié en biffant dans les deuxième et troisième lignes les mots suivants: "(reproduit comme annexe "B" de la présente loi)".
3. L'article suivant est ajouté après l'article 2 comme article 3:
"3. Nonobstant les dispositions du paragraphe 7h des règlements numéros 384 et 385, lorsque la Commission municipale de Québec ordonne une vente pour non paiement des taxes, les procédures à l'occasion de telle vente sont celles édictées par la Loi de la Commission municipale de Québec."
4. L'article 3 devient article 4.
5. Les annexes "A" et "B" sont biffées.

Aussi le bill no 143, intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié en remplaçant tous les mots dans les neuvième, dixième et onzième lignes par l'alinéa suivant:
"Ladite rente viagère de cinq mille dollars (\$5,000.) devant être payée à dame Stella Frances McCready Langan comprend la partie de la rente de deux mille dollars (\$2,000.) dont elle a hérité en vertu dudit testament, mais ne comprend pas les parties qu'elle a acquises par accroissement de ses frères et de sa sœur et qu'elle a jusqu'ici cédées aux enfants de son frère Frederick Francis Langan, et de sa sœur Helena Langan Stuart par souche, jusqu'à concurrence d'un-tiers desdits deux mille dollars (\$2,000.) à chaque souche. Lesdites cessions sont approuvées et confirmées, et lesdits fiduciaires et exécuteurs testamentaires doivent continuer de payer mensuellement ces parties auxdits enfants ou à leurs représentants. Tous les paiements de ces parties effectués jusqu'ici sont ratifiés et confirmés par la présente loi".
2. L'article 2 est remplacé par ce qui suit:
"A compter du premier jour de janvier 1941, les fiduciaires et les exécuteurs testamentaires doivent, pourvu que le permettent en tout temps les revenus de ladite succession après le paiement de toutes les dépenses, payer annuellement à chacun des petits-neveux et à la petite-nièce du testateur la somme de trois

mille dollars (\$3,000.00) par versements mensuels égaux; et, dans les trois mois qui précèdent la fin de chaque année du calendrier, ils doivent leur distribuer, par parts égales, la totalité du solde net des revenus de cette année-là, mais après avoir déduit cependant une somme égale à dix pour cent du revenu net de l'année, qu'ils conserveront à titre de réserve et afin de parer à toute éventualité qui pourrait se produire."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers", et les dits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 16) intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales", et lesdits amendements sont lus une première fois

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 109) intitulé: "Loi concernant le village de Maniwaki et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau", et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 136) intitulé "Loi concernant le contrat de mariage de Didier-Alphonse Pesant, cultivateur, et Armandine Delorme", et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 140) intitulé: "Loi ratifiant les règlements numéros 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly", et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 143) intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready", et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Question par M. Lorrain.—1. Quelle marque de machines à écrire le gouvernement provincial a-t-il achetées depuis le 25 octobre 1939 à date?

2. De quelle maison a-t-il fait ces achats?

3. Combien de machines à écrire (typewriter) le gouvernement provincial a-t-il fait réparer depuis le 25 octobre 1939 à date?

4. Par qui ces réparations ont-elles été effectuées?

5. Quel est le coût de chacune de ces réparations?

6. Quel est le montant total desdites réparations?

7. Le gouvernement provincial a-t-il acheté des machines à polygraphier et à additionner depuis la date du 25 octobre 1939 jusqu'à ce jour?

Dans l'affirmative:

a) De qui les a-t-il achetées?

b) Quel est le coût de chacune de ces machines?

c) Quel est le montant total des achats?

8. Le gouvernement a-t-il fait réparer des machines à polygraphier et à additionner depuis la date du 25 octobre jusqu'à ce jour?

Dans l'affirmative:

a) Par qui ont-elles été réparées?

b) Quel est le coût de chacune de ces réparations?

c) Quel est le montant total des réparations?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. a) Royal

b) Smith

c) Underwood

2. a) Cie de Machines de Bureau de Montréal;

b) Clément & Clément Ltée.,

c) Davidson Reg'd., P.,

d) Lacouline, E.,							
e) Plante, J. L.,							
f) Underwood Elliot Fisher Limited.							
3. 1142.							
4, 5 et 6.							
ACME OFFICE SUPPLIES (\$3.50)							
\$ 1.00 \$ 2.50						\$	3.50
AUTHIER, P. D. (\$32.00)							
\$18.50 \$13.50						\$	32.00
BLACKBURN, RAOUL, (\$125.13)							
\$ 1.00 \$ 2.00 \$ 7.36 \$11.54 \$ 3.94 \$19.92							
13.59 12.18 7.15 5.75 9.78 11.00						\$	125.13
							19.92
BLIER, Ls Phil. (\$4.00)							
\$ 4.00						\$	4.00
CANADA TYPEWRITER EXCHANGE (\$1.50)							
\$ 1.50						\$	1.50
CLÉMENT & CLÉMENT, Ltée (\$5,766.60)							
\$12.00 \$1.50 \$11.00 \$15.50 \$12.80 \$11.50							
8.43 12.08 14.60 12.08 10.54 5.00							
11.84 15.59 26.00 14.34 8.00 13.00							
14.02 13.40 14.40 12.25 10.40 16.75							
29.52 16.96 28.96 14.63 44.62 11.36							
12.44 15.11 15.00 13.65 22.00 13.00							
17.25 8.00 2.80 14.25 1.00 12.25							
22.24 23.00 12.75 8.50 15.80 14.25							
12.00 13.50 5.09 21.43 13.50 18.13							
11.36 13.40 12.08 21.44 14.83 12.22							
14.57 17.78 12.18 15.33 12.42 13.43							
12.71 14.72 29.79 17.12 19.27 13.39							
13.93 14.79 14.10 8.00 14.48 15.33							
13.95 10.88 12.94 12.56 13.66 15.20							
30.25 9.60 12.30 32.47 26.85 27.78							
4.25 14.68 13.90 7.88 16.55 29.33							
12.78 15.75 41.14 6.25 11.50 15.82							
4.75 1.05 12.50 13.50 12.00 13.33							
12.66 17.51 15.11 9.25 12.94 9.10							
13.75 14.35 3.69 11.84 64.30 32.16							
14.63 15.00 15.90 12.75 14.00 3.25							
13.75 14.55 1.44 11.50 14.50 12.00							
12.00 13.35 4.25 13.90 11.99 20.39							
6.62 7.25 7.20 2.25 2.25 2.50							
22.16 11.36 17.60 11.73 13.52 13.76							
15.44 11.84 14.34 13.47 12.32 11.36							

CLÉMENT & CLÉMENT.—(Suite)

\$11.59	\$ 2.60	\$12.56	\$10.90	\$ 6.56	\$12.94
8.96	13.52	13.52	17.79	13.90	12.32
11.49	12.32	11.36	12.56	14.10	16.75
14.36	14.60	15.58	13.90	12.66	14.60
12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00
12.00	12.00	12.00	1.25	1.25	
13.52	16.24	12.08	16.40	1.75	15.10
12.15	31.50	13.50	14.00	8.00	14.69
13.63	13.28	17.36	14.50	3.50	13.25
14.30	13.04	13.04	13.50	12.25	14.50
12.00	15.02	20.48	15.01	17.02	18.75
15.00	13.90	16.25	36.75	13.55	12.60
17.07	19.95	13.52	14.29	12.95	14.34
23.92	11.36	12.46	14.10	20.00	20.00
18.36	21.69	10.07	14.50	2.40	19.37
8.00	20.55	13.20	11.36	15.82	13.14
12.66	8.00	3.36	12.94	14.86	22.59
1.00	10.34	3.97	9.86	9.86	3.25
7.11	.75	8.86	10.55	4.54	.75
6.50	9.86	13.42	12.03	1.00	12.26
6.50	10.44	15.05	10.82	3.25	4.97
14.65	4.79	6.50	22.40	12.74	14.24
12.46	13.43	15.49	15.47	14.96	15.40
11.36	3.25	13.46	13.15	11.05	.75
13.54	13.50	13.93	11.70	12.94	15.96
17.12	17.83	13.90	14.29	13.74	12.46
8.00	6.10	5.75	4.65	1.50	.75
6.79	10.40	13.28	15.67	13.80	11.35
2.39	7.51	1.25	10.82	3.69	5.79
6.50	11.98	13.14	14.25	15.36	14.24
13.66	12.32	12.66	12.18	3.24	10.00
10.82	3.50	13.65	14.53	13.50	12.91
9.86	6.09	4.83	10.50	10.78	2.25
4.38	13.52	13.04	14.27	16.62	9.52
6.86	9.86	4.25	3.75	11.36	11.84
10.50	11.36	11.36	11.36	11.36	11.36
11.36	11.36	11.36	9.30	15.44	12.00
12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00
12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00
12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00
12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00
12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00
12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00
12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00
12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00
12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00
12.00	20.90	6.75	13.00	10.82	7.60

CLÉMENT & CLÉMENT.—(Suite)

\$11.00	\$11.00	\$11.00	\$11.00	\$11.00	\$11.00	
11.00	11.00	11.00	11.00	11.00	11.00	
11.00	11.00	11.00	11.00	11.00	11.00	
11.00	11.00	11.00	11.00	11.00	11.00	
11.00	11.00	11.54	11.92			\$ 5,766.60

DAVIDSON REG'D., P., (\$599.48)

1.44	1.00	2.00	1.50	3.00	4.80	
12.60	9.35	9.50	7.00	7.25	3.25	
13.50	19.50	2.25	1.50	1.85	2.00	
2.00	2.88	1.50	4.50	4.50	1.25	
1.25	1.25	15.00	32.60	26.40	1.50	
14.20	15.20	15.00	19.50	14.95	1.50	
17.20	18.55	15.40	16.65	.35	7.65	
1.50	4.25	.75	7.25	6.00	1.50	
1.50	13.00	1.50	1.50	2.00	1.75	
3.00	8.94	1.72	1.50	1.00	10.00	
3.00	2.50	4.50	34.50	28.75	10.00	
20.00	4.00	2.00	9.50	2.50	20.00	
23.00	2.50	1.00	1.00	8.00		\$ 599.48

CIE DE MACHINES DE BUREAU DE MONTREAL (\$15.92)

\$15.92						\$ 15.92
---------	--	--	--	--	--	----------

DUBOIS, VALERE (\$18.30)

\$ 3.50	\$ 8.00	\$ 1.00	\$ 1.00	\$ 4.80		\$ 18.30
---------	---------	---------	---------	---------	--	----------

EASTERN BUSINESS MACHINES REG'D. (\$26.40)

\$ 1.75	\$15.00	\$ 9.65				\$ 26.40
---------	---------	---------	--	--	--	----------

FEDERAL TYPEWRITER CO. (\$85.59)

\$20.81	\$16.39	\$26.81	\$21.58			\$ 85.59
---------	---------	---------	---------	--	--	----------

HALL COMPANY REG'D, Wm. H (\$1.50)

\$ 1.50						\$ 1.50
---------	--	--	--	--	--	---------

LACOULINE, E. (\$3,422.31)

\$20.02	\$18.77	\$ 1.75	\$ 1.75	\$ 8.00	\$ 7.44	
11.61	13.75	13.00	14.65	13.25	11.75	
12.50	12.00	12.00	5.50	11.75	9.92	
10.64	15.58	8.00	1.25	11.60	3.25	
11.61	10.38	4.25	4.00	29.00	11.75	
13.75	10.50	14.25	8.00	12.00	18.00	
1.50	3.75	.50	2.00	11.75	7.90	
17.26	5.75	16.96	13.03	7.00	16.57	
4.50	11.75	3.75	2.50	1.75	11.75	
12.00	3.25	4.75	7.90	3.84	4.80	
12.75	14.25	14.50	14.75	18.00	11.75	
7.60	8.00	3.84	2.36	12.60	8.40	

LACOULINE, E.—(Suite)

\$ 2.15	\$11.60	\$ 4.16	\$11.60	\$16.65	\$11.25
11.75	11.25	11.25	8.00	11.25	2.50
14.00	11.75	3.50	11.00	11.15	10.89
11.25	13.75	11.15	1.20	2.25	16.00
8.50	15.00	3.50	2.02	11.75	10.25
11.75	23.50	9.00	11.75	11.75	4.75
.50	2.75	5.50	6.50	17.00	11.75
12.00	18.00	11.60	11.60	6.88	11.60
14.56	3.60	36.74	11.60	14.75	3.60
6.50	16.72	11.75	10.40	14.00	4.50
13.25	12.60	13.59	7.50	11.75	15.00
8.00	11.75	6.25	1.50	12.75	11.75
10.50	11.75	11.75	10.50	18.00	1.50
13.00	12.75	10.50	4.75	11.75	11.75
1.50	11.75	10.25	13.50	10.50	13.70
11.75	13.50	11.00	11.75	11.75	3.00
4.09	17.60	3.68	5.25	16.25	14.75
11.75	11.25	8.00	3.00	8.67	10.84
10.12	8.65	4.50	3.00	11.60	1.92
4.12	8.64	10.84	8.67	7.50	1.25
10.12	10.90	10.84	1.23	10.12	4.50
6.76	4.74	4.25	3.25	2.64	7.50
.75	2.00	6.25	.85	17.36	6.75
8.60	14.72	8.50	.75	1.25	10.89
4.59	2.50	8.92	9.97	6.00	1.20
10.39	11.61	12.56	1.25	10.12	5.90
8.64	12.65	8.66	8.92	9.84	10.13
10.76	9.40	11.60	11.96	10.38	12.50
16.25	11.60	11.60	11.60	16.40	11.60
11.60	10.36	9.88	5.84	9.16	9.40
10.13	10.64	5.10	24.06	7.00	5.17
8.00	10.88	1.49	6.34	5.30	4.62
2.42	9.90	10.12	11.80	1.25	1.25
2.66	6.35	10.37	5.13	2.90	3.25
7.00	8.00	5.50	10.12	9.40	1.25
1.75	2.96	6.75	3.90	11.25	1.25
15.91	6.05	3.60	26.00	9.40	8.05
13.76	4.89	11.60	4.59	3.64	7.00
10.36	9.88	6.50	2.64	9.26	10.95
11.60	6.35	11.12	15.49	9.80	19.28
17.12	6.49	4.90	5.59	10.84	10.84
9.50	9.50	9.50	9.50	9.50	9.50
8.92	9.40	5.50	13.08	2.25	11.60
9.90	11.60	16.48	12.56	6.50	13.08
10.00	2.59	3.12	4.48	7.20	5.76
3.75	3.50	12.56	11.75	1.75	10.00

LACOULINE, E.—(Suite)

\$ 1.25	\$10.00	\$12.35	\$ 9.50	\$ 9.50	\$ 9.50	
9.50	9.50	9.50	9.50	9.50	9.50	
9.50	11.15	10.75	10.75	10.75	10.00	
12.00	12.50	10.50	9.75	13.50	10.38	\$3,422.31

LEROSSIGNOL, JULES (\$841.13)

\$ 9.40	\$ 2.50	\$ 3.00	\$ 8.60	\$ 8.40	\$ 8.88	
8.80	6.92	6.48	1.00	4.00	7.00	
1.75	2.50	7.00	5.00	9.40	4.96	
3.00	6.16	2.50	8.00	12.65	3.00	
3.00	12.38	7.00	4.95	6.00	6.00	
3.00	9.00	5.00	10.46	8.40	20.25	
10.60	11.66	7.00	2.50	1.00	2.30	
9.88	14.90	7.40	14.68	16.40	13.00	
13.00	10.50	10.25	9.50	13.50	16.00	
12.87	13.00	14.34	12.76	9.88	12.20	
7.50	11.76	14.63	12.76	22.00	17.28	
4.50	9.00	50.75	2.00	4.00	11.10	
12.00	9.75	9.25	13.90	9.50	9.00	
11.00	10.75	10.50	9.50	9.75	3.00	
9.50	10.00	9.50	9.65	21.84		\$ 841.13

MARTINEAU, GERALD (\$139.50)

\$11.75	\$16.75	\$12.75	\$14.85	\$ 8.75	\$16.53	
20.80	15.57	10.00	11.75			\$ 139.50

MARTINEAU & FILS, N. (\$108.24)

\$ 3.50	\$ 2.58	\$ 6.96	\$13.48	\$12.66	\$15.83	
26.28	4.08	4.12	1.00	2.64	1.25	
1.00	1.00	10.36	1.50			\$ 108.24

MATHIAS TYPEWRITER EXCHANGE (\$23.22)

\$ 9.00	\$14.22					\$ 23.22
---------	---------	--	--	--	--	----------

McCOURT, F. A. (\$86.00)

\$ 9.00	\$ 9.00	\$ 9.00	\$ 9.00	\$ 9.00	\$ 9.00	
8.00	8.00	8.00	8.00			\$ 86.00

NATIONAL TYPEWRITER EXCHANGE (\$414.11)

\$22.04	\$28.13	\$28.79	\$27.42	\$36.47	\$23.66	
31.00	8.39	32.40	1.75	1.00	1.24	
1.00	24.99	22.32	28.78	2.50	1.25	
.70	1.25	15.57	7.14	6.00	1.00	
1.00	1.00	30.24	27.08			414.11

PAQUETTE, A. L. (\$13.50)

\$ 1.00	\$12.50					\$ 13.50
---------	---------	--	--	--	--	----------

POULIN, GERARD (\$4.50)

						\$ 4.50
--	--	--	--	--	--	---------

BURROUGHS-ADDING MACHINE OF CANADA LTD.					
\$ 46.90	\$ 45.58	\$ 33.57	\$ 25.28	\$ 56.01	
\$35.56	\$ 46.26	\$ 48.33	\$ 31.39		\$ 368.88
CLÉMENT & CLÉMENT LTÉE					
\$ 4.50	\$ 21.31	\$ 6.75	\$ 16.60	\$ 11.25	
30.00	30.00	24.37	11.35	2.75	
30.00	6.50	9.61	9.50	17.73	
14.91	15.00	7.25	35.00	8.00	
14.54	6.25	11.00	9.00	2.25	
38.75	7.56	6.86			\$ 408.59
GESTETNER CO. OF CANADA LTD., D.					
\$ 15.20	\$ 6.65				\$ 21.85
LACOULINE, E.					
\$ 19.40	\$ 9.80	\$ 18.48	\$ 1.25	\$ 18.90	
15.20	13.25	5.09	18.96	31.85	
9.10	10.65	6.50	21.11	20.98	
6.43	3.36	29.00	14.30	13.50	
1.25	1.25	16.00	5.25	.60	
21.25	29.75	8.75	7.50	13.10	
10.65	12.60	36.75	14.75	1.25	
40.38	18.00	17.94	79.06	20.60	
11.50	17.23	18.20	4.45	14.43	
12.40	38.90	2.78	21.88	11.00	
14.60	8.50	3.72	4.25	12.20	
16.16	14.20	27.00			\$ 897.19
LEROSSIGNOL, JULES.					
\$ 13.62	\$ 17.80	\$ 10.00	\$ 4.00	\$.45	\$ 45.87
MARTINEAU & FILS, N.					
\$ 2.50	\$ 8.85	\$ 18.50	\$ 30.00		\$ 59.85
MULTIGRAPH SALES AGENCY					
\$ 33.40	\$ 10.50	\$ 4.12	\$ 12.36	\$ 4.12	
18.50	5.80	7.50	3.50	9.00	
4.05	3.00	4.05	81.38	15.70	
18.36	4.95	4.12	13.50	4.12	
47.08	2.17	4.00	12.90	46.11	
26.16	18.45	4.00	13.05	4.12	
4.12	2.32	.49			\$ 447.00
NATIONAL TYPEWRITER EXCHANGE.					
\$ 23.65	\$ 11.75				\$ 35.40
STEPHAN, EDMUND					
					\$ 1.70

UNDERWOOD-ELLIOT FISHER CO.					
\$ 1.50	\$ 2.00	\$ 7.50	\$ 2.25	\$ 1.50	
14.50	3.64	2.50	2.75	2.00	
7.11	1.75	1.60			\$ 50.60
VEZINA ENR.					\$ 43.55
Total.....					\$ 2,410.16

Question par l'honorable M. Gagnon:—1°.—a) Est-ce que la route nationale entre Matapédia et la station de Dawson, sur le C. N. R., est entretenue durant l'hiver, de façon à ce que les autos puissent y circuler ?

b) Dans l'affirmative, pour quelles raisons ?

c) Quel est le coût de l'entretien ?

d) L'entretien de cette route est-il fait entièrement aux frais du gouvernement ?

e) Est-ce que la circulation est considérable sur la partie ainsi entretenue ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

Le ministère de la Voirie n'entretient pas cette section de route durant l'hiver et n'a accordé aucune subvention pour ce travail.

Question par l'honorable M. Gagnon:—1. Le gouvernement a-t-il décidé d'accorder un octroi à la Communauté des Sœurs Servantes de Notre-Dame Reine du Clergé, pour la construction d'un immeuble dans le village de Lac-au-Saumon, comté de Matapédia ?

a) Dans l'affirmative, pour quelles fins cette construction sera-t-elle faite ?

b) Le gouvernement a-t-il reçu une délégation d'Amqui, demandant la construction d'un hôpital à cet endroit ?

c) Une décision a-t-elle été prise à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Groulx :

1. Non.

a) Répondu par le numéro 1.

b) Oui.

c) Non.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 25, intitulé: "Loi modifiant la loi de l'impôt de Québec sur le revenu".

L'honorable M. Mathewson informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que l'article 2 de la Loi de l'impôt de Québec sur le revenu (4 George VI, chapitre 16) soit modifié en remplaçant le paragraphe 4° par le suivant :

“4° “revenu net” signifie le revenu défini par la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Statuts révisés du Canada, 1927, chapitre 97, avec amendements au premier décembre 1940), déduction faite des exemptions et déductions prévues à ladite loi, sauf celles prévues aux alinéas *c, d, e, ee, i, j* et *n* du premier paragraphe et aux paragraphes 2 et 3 de l'article 5.”

Résolu, 2.—Que l'article 3 de ladite loi soit remplacé par le suivant :

“3. 1. Afin de pourvoir aux besoins du service public de la province, toute personne visée par l'article 4 de la présente loi est tenue de payer annuellement à Sa Majesté, aux droits de la province, un impôt égal au pourcentage ci-après fixé du montant de la taxe payable par cette personne à Sa Majesté, aux droits du Dominion du Canada, sur le revenu de l'année précédente, sous l'empire de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Statuts révisés du Canada, 1927, chapitre 97, avec amendements au premier décembre 1940), à l'exception de la partie XV de ladite loi (Impôt de la défense nationale).

2. Ce pourcentage sera

si le revenu net n'excède pas \$4,000.00,	4	%
s'il excède \$4,000.00 et non 6,000.00,	4½	%
s'il excède 6,000.00 et non 8,000.00,	5½	%
s'il excède 8,000.00 et non 12,000.00,	6	%
s'il excède 12,000.00 et non 16,000.00,	6½	%
s'il excède 16,000.00 et non 18,000.00,	7	%
s'il excède 18,000.00 et non 25,000.00,	7½	%
s'il excède 25,000.00 et non 30,000.00,	8½	%
s'il excède 30,000.00 et non 35,000.00,	9	%
s'il excède 35,000.00 et non 50,000.00,	10	%
s'il excède 50,000.00 et non 60,000.00,	10½	%
s'il excède 60,000.00 et non 80,000.00,	11	%
s'il excède 80,000.00 et non 95,000.00,	11½	%

s'il excède 95,000.00, 12 %

3. L'impôt payable annuellement par une même personne, en vertu du présent article, ne doit, en aucun cas, dépasser sept mille dollars.

4. Les personnes suivantes sont exemptées de la taxe prévue par le présent article:

a) une personne mariée dont le revenu net n'excède pas deux mille dollars;

b) un célibataire dont le revenu net n'excède pas mille dollars."

Résolu, 3.—Que l'article 15 de ladite loi soit modifié en ajoutant au paragraphe 2: "Il peut également changer la date à laquelle l'impôt est payable et la date à compter de laquelle l'intérêt est exigible de façon à concorder avec les dispositions analogues régissant l'impôt sur le revenu du Dominion".

Résolu, 4.—Que la loi qui sera basée sur les présentes résolutions s'appliquera au revenu de l'année 1940, à tous les exercices financiers se terminant durant ladite année et au revenu de toutes les années et exercices financiers subséquents.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 28 janvier dernier,) sur la motion de l'honorable M. Duplessis proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Paquette, secondé par M. Langlais, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 26 MARS 1941

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité recommande de prolonger au 3 avril prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement, les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Hyde, du comité des règlements, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité recommande de prolonger au 3 avril prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement, les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (no 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (no 38), intitulé: "Loi concernant le barreau".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Renault, secondé par l'honorable M. Morin (Québec-Centre), il est—

Ordonné que M. Renault ait la permission de présenter un bill (no 152) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les voitures d'hiver."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Talbot:—1. Monsieur Elzéar Dufour de Chicoutimi a-t-il au cours des années 1927 ou 1928 été nommé garde-chasse par le gouvernement provincial? Dans l'affirmative,

- a) A quel salaire?
- b) Pendant combien de temps a-t-il été en fonctions?
- c) A-t-il été destitué?
- d) A quelle date?
- e) Pour quelle raison?

2. Monsieur Elzéar Dufour de Chicoutimi a-t-il au cours des années 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, agi comme expropriateur à l'emploi du Ministère de la Voirie? Dans l'affirmative,

- a) A quelle date a-t-il été nommé?
- b) Pendant combien de temps a-t-il occupé ces fonctions?
- c) A quel salaire?
- d) A-t-il été destitué? remercié?
- e) Pour quelles raisons?

Réponse par l'honorable M. Côté:

1. Oui.

a) \$800.00 par année.

b) Du 1er décembre 1927 au 30 avril 1933.

c) Oui.

d) 30 avril 1933.

e) Pour défaut de se rendre aux instructions du département quant à la production de ses rapports.

2. De 1929 à 1933 inclusivement, M. Elzéar Dufour a réglé certains cas d'expropriations. Il a été remboursé de ses mémoires de frais, mais n'a pas reçu de salaire.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (no 100) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 28 janvier dernier,) de l'honorable M. Duplessis proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Morin (Québec-Centre), secondé par M. Renault, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 12 mars 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le gouvernement de la province de Québec depuis le 22 juin 1940 inclusivement jusqu'au 23 février 1941 et se rapportant à la taxe imposée par le gouvernement aux municipalités de la province de Québec, quant à la pension de vieillesse, quant à l'assistance aux mères nécessiteuses et quant à la pension des aveugles, en vertu des chapitres 42, 43 et 44 (4 George VI).

(Document de la session no 46.)

La Chambre reprend le débat en date du 28 janvier dernier sur la motion de l'honorable M. Duplessis proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Caron (Hull), secondé par M. Lawn, il est—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

A onze heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

JEUDI 27 MARS 1941

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant :

Bill 128.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.

Le préambule de ce bill a aussi été amendé en retranchant, après les mots "aux fins," dans la quinzième ligne, tous les mots jusqu'aux mots "de permettre", dans la dix-huitième ligne, et les mots "d'autoriser la cité à imposer une taxe sur les bicyclettes", dans l'avant dernière ligne.

Le comité fait de plus rapport que les promoteurs du bill no 135 intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est", ont demandé la permission de retirer leur bill et que le comité recommande à la Chambre d'accéder à leur demande.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant :

Bill 131.—Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve G. de Beaujeu.

Le préambule de ce bill a aussi été amendé.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, par dérogation à l'article 344 du règlement, le comité des bills privés en général soit autorisé à siéger demain matin, de dix heures et demie à une heure. P. M.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

Ce 27 mars 1941.

Ordonné,—Que le greffier reporte à l'Assemblée législative le bill no 28, intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941 et pour d'autres fins", et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants :

- 13 Loi modifiant la Loi des produits laitiers.
- 16 Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales.
- 103 Loi concernant les commissaires d'écoles de St-Pierre-aux-Liens.
- 109 Loi concernant le village de Maniwaki et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau.
- 114 Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.
- 115 Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*.
- 116 Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières.
- 117 Loi modifiant la charte de *Saguenay Terminals, Limited*.
- 136 Loi concernant le contrat de mariage de Didier-Alphonse Pesant, cultivateur, et Armandine Delorme.

- 137 Loi concernant "Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie, de Montréal".
- 139 Loi constituant en corporation l'Institut de gestion industrielle et commerciale.
- 140 Loi ratifiant les règlements numéros 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly.
- 143 Loi concernant la succession de feu James McCready.
- 144 Loi autorisant Le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres, après examen.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills".

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction.

- 28 Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941, et pour d'autres fins.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill."

Au retour des députés:

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 38) intitulé: "Loi concernant le barreau".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives au bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de Québec sur le revenu".

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquences, adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de Québec sur le revenu".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 18) intitulé: "Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 34 intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts."

Sur la motion de M. Hyde, secondé par M. Lapointe, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 144 intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres, après examen", a pour objet d'avancer la date des examens du pétitionnaire afin de lui permettre de s'enrôler dans les forces canadiennes d'outre-mer, et n'a pas été présenté dans les délais prescrits en raison de retard inévitable, que les droits additionnels payés par le promoteur lui soient remboursés.

Sur la motion de M. Francœur (Montréal-Mercier), secondé par l'honorable M. Casgrain, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 137 intitulé: "Loi concernant les Petites Sœurs Franciscaines de Marie de Montréal" a pour objet l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, que les honoraires ordinaires et additionnels payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés, déduction faite des frais d'impression et de traduction.

L'honorable M. Côté dépose, sur le bureau de la Chambre:

Rapport du ministère des terres et forêts, de la chasse et de la pêche de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1940.
(*Document de la session no 47.*)

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 1er AVRIL 1941

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des appareils sous pression."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par l'honorable M. Gagnon:—A part les 1,800 jeunes filles, femmes mariées ou veuves que l'honorable trésorier de la province a mentionnées hier, dans sa réponse à une question que j'avais posée, comme étant à l'emploi du gouvernement, dans les divers services de l'administration provinciale, combien de jeunes filles, femmes mariées ou veuves sont employées dans les offices, commissions ou divers autres organismes relevant de l'administration provinciale ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:

Office du Crédit Agricole du Québec.....	23
Nettoyage des bureaux, édifices de la législature et des départements:—femmes de peine.....	433
Commission des eaux courantes de Québec.....	4

Les employées de la Commission du salaire minimum, de la Commission des Accidents du travail, de la Commission des Pensions de vieillesse et de la Régie des services publics, se trouvaient incluses dans la réponse de l'honorable trésorier de la province, en date du 18 mars 1941, sous les rubriques "Travail" et "Procureur général".

(Les chiffres fournis ne comprennent pas ceux de la Commission des liqueurs).

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 38) intitulé: "Loi concernant le barreau".

L'honorable M. Mathewson propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les voitures d'hiver".

M. Renault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Duplessis, (dont elle a été saisie, le 28 janvier dernier), proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Question par M. Lorrain:—Depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 1er mars 1941:

- a) Combien le gouvernement actuel de la province de Québec a-t-il établi de ponts de péage?
- b) Quels sont ces ponts de péage et où sont-ils situés?
- c) Quelle est la somme totale perçue par le gouvernement de la province de Québec relativement aux ponts de péage dans la province de Québec?

Réponse par l'honorable M. Bouchard:

a) Deux; d'un autre côté, le gouvernement a rendu libre de péage les ponts suivants:

1. Le pont Taschereau, entre Vaudreuil et l'Ile Perrot;
 2. Le pont Yamaska, entre Yamaska est et Yamaska ouest;
 3. Le pont David-Laperrière, entre St-François du Lac et Pierre-ville;
- b) 1. Le pont Bout de l'Ile, reliant l'Ile de Montréal à la municipalité de Repentigny en passant par l'Ile Bourdon;
2. Le pont David sur la rivière des Mille-Iles, entre les municipalités de St-Louis de Terrebonne et Ste-Rose de Laval, à l'endroit connu sous le nom de "Bois des Fillion".
- c) \$1,341,190.07.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Huit heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (no 128) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 131) intitulé "Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve G. de Beaujeu."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 20, intitulé: "Loi concernant le moratoire", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié en remplaçant dans la quatrième ligne du sixième alinéa du sous-article 9a, l'année "1941" par "1942".
2. L'article 5 est amendé en remplaçant dans la dernière ligne le mot "cinq" par le mot "dix".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 20) intitulé "Loi concernant le moratoire" et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Duplessis, (dont elle a été saisie, le 28 janvier dernier) : proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre : Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers, ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs

Et le débat se continue

Sur la motion de M. Gosselin, secondé par M. Francœur (Lévis), il est -

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

A onze heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

MERCREDI 2 AVRIL 1941

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant :

Bill 138.—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 40) intitulé : "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Casgrain, il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les voitures d'hiver."

M. Renault propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chaloult, (dont elle a été saisie, le 19 mars dernier,) proposant qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance et de tout document échangés entre le gouvernement de la province ou son secrétaire et le Conseil de l'Instruction publique ou nos seigneurs les évêques en vue de réformer l'éducation et la rendre plus "réaliste et pratique".

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Rajotte, secondé par M. Desmarais, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. Leduc propose, secondé par M. Dumaine:

Que, vu que le bill no 130 intitulé: "Loi concernant les Clercs de St-Viateur" a pour objet de favoriser la diffusion de l'instruction publique en général, que les honoraires additionnels payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés.

L'honorable M. Godbout propose, secondé par l'honorable M. Girouard:

Que la motion en discussion soit amendée en y insérant les mots "ordinaires et" entre les mots "honoraires" et "additionnels".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre l'adopte.

Ordonné que, vu que le bill no 130 intitulé: "Loi concernant les Clercs de St-Viateur" a pour objet de favoriser la diffusion de l'instruction publique en général, que les honoraires ordinaires et additionnels payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Labbé, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre:

Copie de toute correspondance, contrats, listes de paye, concernant le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses départements, et toutes personnes, compagnies, sociétés ou corporations, relativement à la construction du pont sur le bras de la Rivière Ouelle, côté ouest, Saint-Onésime, comté de Kamouraska, depuis le 1er décembre 1938 à date.

Sur la motion de l'honorable M. Leduc, secondé par M. Dumaine, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 135, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est" a été retiré, que les droits payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés, déduction faite des frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Desmarais, secondé par M. Rajotte, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 106, intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Wales Home*" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Dansereau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 29 intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec la Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie."

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Dansereau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 30 intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon Pasteur, relativement à la garde, aux

soins et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans son école d'industrie."

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Dansereau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 31 intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec Les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie."

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Dansereau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 32 intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie."

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 40 intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec."

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 41 intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole du Québec."

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Huit heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 131) intitulé: "Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve de G. de Beaujeu."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelques temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Duplessis (dont elle a été saisie, le 28 janvier dernier), proposant qu'il soit présenté à M. le lieutenant-gouverneur une adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, aucun de leurs membres ou officiers ainsi que copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 3 janvier 1941, et se rapportant à la canalisation du Saint-Laurent et aux projets y relatifs.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

A onze heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

JEUDI 3 AVRIL 1941

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill no 130, intitulé: "Loi concernant les Clercs de Saint-Viateur".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 111, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié:

- a) en biffant dans les première et deuxième lignes les mots suivants: "(reproduite comme annexe A)";

- b) en biffant dans les septième et huitième lignes les mots suivants: (reproduite comme annexe B);
2. L'article 2 est modifié en biffant dans la quatrième ligne les mots suivants: (annexes C et D);
 3. Les annexes "A", "B", "C" et "D" sont biffées.

Aussi le bill no 142, intitulé: "Loi concernant la Caisse Nationale d'Économie et la substitution Pierre-Edmond Paquette", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié en biffant dans la dixième ligne de la page 4 les mots suivants: (annexe "A");
2. L'annexe "A" est biffée.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 111) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 142) intitulé "Loi concernant la Caisse Nationale d'Économie et la substitution Pierre-Edmond Paquette", et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson :

Résolu qu'à partir de demain, la Chambre tienne trois séances tous les jours, sauf le dimanche :

La première, de onze heures du matin à une heure de l'après-midi; la deuxième, de trois à six heures de l'après-midi; la troisième, de huit heures et demie à onze heures du soir; et qu'à chaque séance, l'ordre des affaires soit désormais réglé suivant les dispositions du règlement relatives aux séances du mardi.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 18 mars dernier), "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Bastien, secondé par l'honorable M. Perrier, il est :—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant :

Bill no 38, intitulé: "Loi concernant le Barreau".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 29, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec la Communauté des Sœurs de la Charité et l'Hôpital général de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie".

L'honorable M. Perrier informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Perrier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le contrat relatif à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans l'école d'industrie connue sous le nom d'École Notre-Dame de Liesse, passé le trois septembre, mil neuf cent trente-cinq, entre le gouvernement de la province de Québec et La Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, devant Emile Massicotte, notaire, sous le numéro 3515 de ses minutes, reproduit comme annexe de la loi qui sera basée sur la présente résolution, soit approuvé et ratifié à compter du 3 septembre, 1935.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (no 29) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec la Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 30, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon Pasteur, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans son école d'industrie."

L'honorable M. Perrier informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Perrier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le contrat relatif à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans l'école d'industrie de l'Asile du Bon-Pasteur, connu sous le nom de l'Hospice Saint-Charles de Québec, passé le cinquième jour du mois de novembre, mil neuf cent trente-cinq, devant Emile Delâge, notaire, sous le numéro 2606 de ses minutes, entre le gouvernement de la province de Québec et l'Asile du Bon-Pasteur, reproduit comme annexe de la loi qui sera basé sur la présente résolution, soit approuvé et ratifié à compter du cinq novembre 1935.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (no 30) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon Pasteur, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans son école d'industrie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 31, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec Les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie."

L'honorable M. Perrier informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Perrier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le contrat relatif à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans l'école d'industrie connue sous le nom d'Orphelinat d'Youville, passé le deux novembre, mil neuf cent trente-cinq, devant Emile Delâge, notaire, sous le numéro 2601 de ses minutes, entre le gouvernement de la province de Québec et les Sœurs de la Charité de Québec, reproduit comme annexe de la loi qui sera basée sur la présente résolution, soit approuvé et ratifié à compter du 2 novembre, 1935.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (no 31) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec Les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 32, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie."

L'honorable M. Perrier informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Perrier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le contrat relatif à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, de Lévis, passé le troisième jour de novembre, mil neuf cent trente-cinq, devant Emile Delâge, notaire, sous le numéro 2602 de ses minutes, entre le gouvernement de la province de Québec et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, reproduit comme annexe de la loi qui sera basée sur la présente résolution, soit approuvé et ratifié à compter du 3 novembre 1935.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (no 32) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu la première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 18 mars dernier) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Robinson, secondé par M. Talbot, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 138) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi, 15 avril prochain, à trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 15 AVRIL 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 18) intitulé: "Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps, puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (no 18) intitulé: "Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses."

L'honorable M. Mathewson propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 34, intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts."

L'honorable M. Côté informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Côté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que le travail avance et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 12 mars 1941, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1929 jusqu'au 10 février 1941, relativement au développement minier dans la province de Québec, aux facilités éducationnelles et aux travaux publics qui s'y rapportent. *(Document de la session no 48.)*

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 2 avril 1941, pour:

Copie de toute correspondance, contrats, listes de paye, concernant le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses départements,

et toutes personnes, compagnies, sociétés ou corporations, relativement à la construction du pont sur le bras de la Rivière Ouelle, côté ouest, Saint-Onésime, comté de Kamouraska, depuis le 1er décembre 1938 à date. *(Document de la session no 49.)*

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 16 AVRIL 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question de M. Sauvé (Beauharnois):—Relativement au nouveau chemin public construit par la province de Québec entre Laprairie et la frontière des États-Unis:

1. Un nouveau pont a-t-il été construit, comme partie de cette route, au dessus de la Rivière Lacolle ?
2. A qui le contrat a-t-il été accordé par le gouvernement ?
3. A combien s'élève, pour la province, le coût total de ce pont et des travaux accessoires s'y rapportant ?
4. Les dépenses faites, à date, à ce sujet ont-elles été payées par le gouvernement de la province ?

Réponse par l'honorable M. Bouchard:

1. Oui, soit le pont sur la rivière Lacolle, à St-Bernard.
2. A M. Omer Rinfret.
3. \$3,653.03.
4. Une somme de \$1,016.82 a été payée, la balance ne l'ayant pas été, du fait que les travaux de ce pont ne sont pas encore acceptés.

Question de l'honorable M. Gagnon (Matane):—A part les 2,260 femmes mariées, veuves ou jeunes filles que l'honorable trésorier provincial a mentionnées comme étant à l'emploi du gouvernement provincial

ou des commissions et offices relevant de sa juridiction, et ce dans ses réponses consignées aux procès-verbaux de cette Chambre en date des 18 mars et 1er avril 1941.

Combien de femmes mariées, veuves ou jeunes filles sont à l'emploi de la Commission des liqueurs et travaillent soit dans les bureaux, les magasins, entrepôts ou autres établissements de ladite Commission ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:

District de Montréal:—Bureaux, entrepôt, magasins . . . 194

District de Québec:—Bureaux, entrepôt, magasins 98

292

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 34 intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1—Que la Loi des terres et forêts (Statuts refondus, 1925, chapitre 44) soit modifiée en insérant, après l'article 5, le suivant:

"5a. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des terres et forêts à accorder une réduction de droits de coupe aux concessionnaires qui effectuent, sous la direction d'ingénieurs forestiers, des travaux ou améliorations suivant les données de la sylviculture pour assurer un meilleur aménagement et une exploitation plus rationnelle de la forêt. La réduction consentie ne doit pas dépasser le coût de la main d'œuvre technique employée à exécuter de tels travaux ou améliorations."

Résolu, 2—Que l'article 99b de ladite loi, décrété par l'article 2 de la loi 21 George V, chapitre 33, soit modifié en ajoutant, à la fin du premier alinéa: "Le volume peut être porté à trois cent mille pieds cubes lorsque les bois coupés sont destinés à être débités dans une scierie dont l'exploitation est économiquement nécessaire à une localité voisine."

Résolu, 3—Que l'article 110 de ladite loi soit modifié en ajoutant ce qui suit:

"Les réserves forestières cantonales établies depuis le (*insérer ici la date de la sanction de la présente loi*) sont inaliénables et aucun lot n'en peut être distrait si ce n'est pour des fins d'utilité publique pour lesquelles le droit d'expropriation est accordé."

Résolu, 4—Que l'article 111 de ladite loi soit modifié en remplaçant les deux derniers alinéas par les suivants:

"Les coupes ainsi vendues sont séparées et doivent former plusieurs blocs, suivant les prescriptions de la sylviculture. Nul ne peut, directe-

ment ou indirectement, obtenir plus d'un de ces blocs dans la même année.

De plus, aucun permis ne peut être accordé à une même personne pour plus de quinze cordes de bois à pulpe ou mille pieds cubes de bois de sciage et cela, seulement après distribution de coupes suffisantes pour les besoins domestiques des habitants du territoire pour lequel la réserve est établie.

L'ensemble des permis de coupe accordés, pour chaque année, ne doit pas correspondre à une quantité supérieure à la productivité annuelle de la réserve."

Résolu, 5—Que ladite loi soit modifiée en ajoutant, après l'article 114, les articles et le paragraphe suivants:

"**114a.** Lorsqu'il ne se trouve pas de terres de la couronne accessibles et disponibles pour une réserve forestière cantonale dont l'intérêt public exige l'établissement, le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des terres et forêts à acquérir, à cette fin, des terres ou des permis de coupe, par achat, par échange, ou, à défaut d'entente avec le propriétaire ou concessionnaire, par expropriation.

Au cas d'échange le ministre peut accorder des permis de coupe renouvelables sur des terres de la couronne en retour de terres qui ont été concédées par semblables permis ou en propriété. Les permis ainsi accordés ont le même effet que ceux résultant d'une vente à l'enchère faite sous l'article 99.

Les terres à recevoir, comme celles à donner en échange, doivent être préalablement inventoriées pour en déterminer les possibilités forestières. La valeur des concessions accordées ne doit pas être supérieure à celle des terres reçues en échange. Cette valeur doit être établie par les techniciens du département des terres et forêts.

"§3a.—Des réserves forestières spéciales

"**114b.** Le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la proposition du ministre des terres et forêts, peut établir des réserves forestières spéciales pour les colonies forestières. Toutes les dispositions relatives aux réserves cantonales s'appliquent à ces réserves, tant pour leur établissement que pour leur administration; mais le permis de coupe maximum par année, pour chaque colon établi dans une colonie de cette nature, est de soixante cordes de bois à pulpe ou de quatre mille pieds cubes de bois de sciage."

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (no 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts."

L'honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Labbé, secondé par M. Morin (Champlain), il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Mathewson, (dont elle a été saisie, le 18 mars dernier) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Bégin, secondé par M. Morin (Champlain), il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, le bill suivant:

Bill no 127, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal*".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 40 intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec".

L'honorable M. Godbout informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Godbout propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que le travail avance et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Hartt, secondé par M. Gauthier, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 129, intitulé: "Loi changeant le nom de famille de Louis Cohen *et al* en celui de Mescon", a été rejeté par le Conseil législatif, les droits payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés, déduction faite des frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Morin (Québec-Centre), secondé par M. Dumaine, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 113, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des Chiropraticiens de la province de Québec" a été rejeté, les droits payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés, déduction faite des frais d'impression et de traduction.

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 40 intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que, suivant l'article 8 de la Loi du crédit agricole du Québec (1 Édouard VIII (2e session), chapitre 3), modifié par l'article 1

de la loi 1 George VI, chapitre 32, l'article 2 de la loi 2 George VI, chapitre 2, l'article 1 de la loi 3 George VI, chapitre 29 et l'article 1 de la loi 4 George VI, chapitre 6, et de nouveau modifié par l'article 1 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, l'Office du crédit agricole du Québec pourra emprunter par émission d'obligations ou autrement jusqu'à concurrence de quarante-six millions de dollars.

Résolu, 2.—Que, suivant l'article 34a de ladite loi, décrété par l'article 6 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, il sera également loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, aux conditions qu'il déterminera:

- a) de modifier les honoraires accordés par leur tarif aux régistrateurs qui ne sont pas à traitement fixe;
- b) de suspendre l'application du tarif des régistrateurs lorsque ceux-ci sont à traitement fixe.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (no 40) intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 40) intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 41, intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec".

L'honorable M. Godbout informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Godbout propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que l'article 29 de la Loi du prêt agricole de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 51A, décrété par la loi 18 George V, chapitre 30), édicté par l'article 1 de la loi 24 George V, chapitre 25, soit modifié en remplaçant dans la première ligne du paragraphe 1^o, le mot "réduire" par le mot "modifier".

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (no 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte'

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de Québec, sur le revenu."

L'honorable M. Mathewson propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 17 AVRIL 1941**PREMIÈRE SÉANCE***Trois heures de l'après-midi.*

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Côté (dont elle a été saisie, le 16 avril courant) : proposant la deuxième lecture du bill 34.—Loi modifiant la Loi des terres et forêts.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Pouliot, secondé par M. Barrette, il est---

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre :

Copie de toutes listes de paie relativement aux travaux exécutés par ou avec l'aide du gouvernement de la province de Québec et concernant l'entrepôt frigorifique de Newport, comté de Gaspé-Sud, du 25 mai 1940 au 4 avril 1941.

Question par M. Sauvé (Beauharnois)—Quant à l'entretien durant le dernier hiver (1940-41) de la route No 14 :

1. Quelles sont les municipalités ou les corporations municipales qui ont contribué à ces travaux ?

2. Quelle est la contribution de toutes et chacune de ces municipalités relativement à cet entretien d'hiver ?

Réponse par l'honorable M. Bouchard :

1 et 2. Une contribution globale de \$2,000.00, couvrant l'entretien d'hiver de la route No 3, de St-Lambert à Laprairie, et de la route No 14,

de Laprairie à la frontière, a été versée par monsieur L.-O. Régnier "in trust", de St-Jean, P.Q., pour le compte des municipalités intéressées.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 18 AVRIL 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Mathewson (dont elle a été saisie, le 18 mars dernier) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Au cours du débat, M. l'Orateur ayant décidé que le député de Dorchester n'a pas droit, au cours de son discours, de citer un rapport de la Chambre des Communes du Canada qui n'a pas été déposé sur le bureau de cette Chambre, l'honorable M. Duplessis en appelle de sa décision.

Et la décision de M. l'Orateur étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs:

Bastien,
Beaulac,
Biron,
Bonvouloir,
Bouchard (Québec-Comté),

Bullock,
Caron (Maisonneuve),
Casgrain (Gaspé-Nord),
Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),
Chaloult,

<i>Comeau,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Gauthier,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Groulx,</i>	<i>Thisdel.—42.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Élie,</i>	<i>Pouliot.</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	--9.

La décision de M. l'Orateur est maintenue,
Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Barrette, secondé par M. Pouliot, il est:—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 24, intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec";

Bill no 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de Québec sur le revenu";

Bill no 29, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec La Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie";

Bill no 30, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'asile du Bon-Pasteur, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans son école d'industrie";

Bill no 31, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec Les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie";

Bill no 32, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi à trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 22 AVRIL 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (no 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissions d'enquête".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Hamel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (no 50) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (no 52) intitulé: "Loi concernant les écoles professionnelles."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (no 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts."

L'honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 52, intitulé: "Loi concernant les écoles professionnelles".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Mathewson, (dont elle a été saisie, le 18 mars dernier) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

M. Barrette propose, secondé par l'honorable M. Élie:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

L'Assemblée législative de Québec, tout en étant désireuse de voter les subsides nécessaires à Sa Majesté, exprime l'opinion que le devoir du gouvernement est de rendre justice au capital humain, et, en conséquence, d'accorder aux victimes du chômage l'aide et les secours auxquels les chômeurs ont droit.

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barrette,
Duplessis,
Élie,
Gagnon (Matane),
Labbé,

Langlais,
Lorrain,
Pouliot,
Sauvé (Beauharnois).
—9.

CONTRE

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Francaeur (Lévis),</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Rochette.—38.</i>

L'amendement est ainsi rejeté.

Le débat se continue sur la motion principale.

Au cours du débat, l'honorable M. Hamel dépose sur le bureau copie d'une lettre adressée par M. Alfred Crowe, assistant du surintendant général des bureaux de placement, à l'honorable M. O. Gagnon le 29 mars 1941 et copie d'une lettre adressée par celui-ci à M. L.-P. Gagnon, gérant du bureau de placement provincial à Québec, le 27 mars 1941.

(*Documents de la session nos 50 et 51.*)

Sur la motion de M. Chaloult, secondé par M. Dumoulin, il est—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera cet après-midi, elle soit ajournée à neuf heures et demie ce soir.

A six heures, M. l'Orateur suppléant prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Neuf heures et demie du soir.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Mathewson, (dont elle a été saisie le 18 mars dernier) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Lorrain, secondé par M. Labbé, il est:—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 23 AVRIL 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 128, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. Le préambule est modifié en biffant dans les quatre dernières lignes du premier alinéa, les mots suivants:
"d'inclure la cité de Lachine dans le territoire désigné dans l'article 13 de la loi 25-26 George V, chapitre 112 et modifications;"
2. L'article 3. est biffé.
3. Les articles 4. et 5. deviennent respectivement 3. et 4.

Aussi le bill no 131, intitulé: "Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve G. R. S. de Beaujeu", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. Le préambule est modifié en biffant dans la deuxième ligne du paragraphe 3. les mots suivants: "en fidéicommiss".
2. L'article 2. est modifié en remplaçant dans les cinquième et sixième lignes du deuxième alinéa, immédiatement après le mot "compagnie", les mots: "de fiducie ou trust d'administration" par les mots: "de fiducie, trust ou d'administration".
3. L'alinéa suivant est ajouté à la fin de l'article 3:

“Pour la période subséquente au 30 mars 1922, la présente loi ne modifie pas les droits et les obligations des prédécesseurs des exécuteurs testamentaires et administrateurs actuels en vertu du testament de ladite Dame A.-C. A. de Gaspé, veuve de l'honorable Georges-René Saveuse de Beaujeu; leur reddition de compte devant cependant avoir lieu dans les délais ci-dessus prévus.”

Aussi le bill no 138, intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Québec”, avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 8 est modifié en remplaçant dans la quatrième ligne du dernier alinéa, immédiatement après le mot “partie”, le mot “de” par le mot “par”.
2. L'article 10 est modifié:
 - a) en remplaçant dans la huitième ligne de l'article “383a.” immédiatement après le mot “dont”, les mots “la valeur” par les mots: “l'évaluation municipale”.
 - b) en remplaçant dans la première ligne de la page 6, les mots “d'un immeuble” par les mots: “d'une résidence”.
3. L'article 13. est modifié en ajoutant immédiatement après les mots “causes pendantes” dans l'avant-dernière ligne, les mots suivants: “intentées avant le 17 avril 1941.”.
4. L'article 15. est modifié en ajoutant à la fin, le paragraphe suivant comme paragraphe d);
 - d) en remplaçant le paragraphe 20 par le suivant:

“20. Le revenu annuel perçu par la cité de Québec et provenant de ladite taxe sera, après déduction des dépenses encourues par la cité pour l'imposition et la perception de ce revenu, partagé à tous les trois mois par la cité de Québec entre elle et les corporations municipales mentionnées au paragraphe 2 du présent article, en proportion de leur population respective, telle qu'établie par le dernier recensement fédéral alors publié.

Si la perception de cette taxe est faite par le trésorier de la province en vertu d'une ou de plusieurs conventions intervenues entre le trésorier de la province et la cité de Québec, ce partage sera fait dans les quinze jours des remises par le trésorier de la province à la cité de Québec, sujet à ce que ci-dessus.”

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 128) intitulé “Loi modifiant la charte de la cité de Lachine” et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 131) intitulé "Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve G. R. S. de Beaujeu" et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 138) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Québec et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Mathewson, (dont elle a été saisie, le 18 mars dernier) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Lapointe, secondé par M. Hyde, il est:—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Duplessis,

Résolu qu'en commémoration de la fête de St-Georges, que la Chambre soit maintenant ajournée et la Chambre s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des appareils sous pression".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chaloult, (dont elle a été saisie, le 19 mars dernier): proposant qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance et de tout document échangés entre le gouvernement de la province ou son secrétaire et le Conseil de l'Instruction publique ou nos seigneurs les évêques, en vue de réformer l'éducation et la rendre plus "réaliste et pratique".

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Dansereau, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

A onze heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

JEUDI 24 AVRIL 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Mathewson, (dont elle a été saisie, le 18 mars dernier) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Côté, il est:—

Résolu que la motion en discussion soit retirée.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mathewson propose "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides pour pourvoir au paiement des deniers publics, et la Chambre l'adopte."

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu,—qu'un crédit provisoire n'excédant pas \$4,133,180.26 soit un douzième du montant de chacun des différents articles du budget des dépenses présenté à la Chambre le 18 mars 1941, soit ouvert à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première, une seconde fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des voies et moyens.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité des voies et moyens, afin d'autoriser le paiement des deniers publics votés à sa Majesté.

En conséquence M. l'Orateur quitte le fauteuil.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été, provisoirement, accordés à Sa Majesté pour les dépenses de l'année

financière se terminant le 31 mars 1942, il soit permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette Province, une somme n'excédant pas \$4,133,180.26.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens.

Ladite résolution est lue une première, une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 57) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des appareils sous pression".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 52, intitulé: "Loi concernant les écoles professionnelles."

L'honorable M. Perrier informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Perrier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu 1.—Qu'en vertu de l'article 6 de la loi qui accompagne les présentes résolutions le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, par règlement, fixer l'honoraire payable pour l'obtention du permis et la production du rapport annuel des écoles professionnelles.

Résolu 2.—Que les dépenses requises pour la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions seront payées sur les deniers votés annuellement, à cette fin, par la Législature et que, pour l'année financière 1941-42, il sera accordé une somme de huit mille dollars.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Francaeur (Lévis),</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel.—36.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois).</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	—11.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 52) intitulé: "Loi concernant les écoles professionnelles".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 52) intitulé: "Loi concernant les écoles professionnelles".

L'honorable M. Perrier, propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel.—36.</i>

CONTRE

Messieurs :

Barrette,
Bégin,
Bourque,
Duplessis,
Elie,
Gagnon (Matane),

Labbé,
Langlais,
Lorrain,
Pouliot,
Sauvé (Beauharnois).
 — 11.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte après s'être divisée, comme dans le cas de la votation précédente.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 128) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 131) intitulé "Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve G. de Beaujeu".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 138) intitulé: Loi modifiant la charte de la cité de Québec.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Godbout propose, secondé par l'honorable M. Mathewson :

Que les séances du soir de cette Chambre au lieu de prendre fin à onze heures, ne soient levées qu'après adoption d'une résolution à cet effet.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail 1931".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 27) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 12) intitulé: "Loi relative aux émissions d'obligations".

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Gagnon, secondé par l'honorable M. Elie, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 100, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 3. est modifié:
 - a) en ajoutant à la fin de l'alinéa b) de l'article "21 l.", les mots suivants:
"en suivant la procédure déterminée par la charte;"
 - b) en ajoutant à la fin de l'article "21 l." le paragraphe suivant comme paragraphe m):
"m. à annuler tout solde de crédits quand les fins pour lesquelles ces crédits ont été votés sont réalisées."]
2. L'article 5. est modifié en ajoutant à la fin du sous-paragraphe "n" du paragraphe b., à la page 3, les mots suivants:
"sauf lorsqu'il est obligé de ce faire en vertu de la loi."]
3. L'article 6. est modifié:
 - a) en biffant dans les première, deuxième et troisième lignes du paragraphe 1. de l'article 43., les mots suivants:
"du sexe masculin ou toute veuve ou fille majeure ou femme séparée de biens ou séparée de corps et de biens";
 - b) en biffant aux première, deuxième et troisième lignes du paragraphe 2. de l'article 43., les mots suivants:
"du sexe masculin et toute veuve ou fille majeure ou femme séparée de biens ou séparée de corps et de biens".
4. L'article 9. est modifié en remplaçant les derniers mots dudit article: "ne vote pas à la mairie" par les mots suivants:
"ne vote pas pour la mairie."]
5. L'article 10. est modifié en remplaçant dans les quatrième et cinquième lignes de l'article 46., les mots "ne vote pas à la mairie" par les mots suivants:
"ne vote pas pour la mairie."
6. L'article 12. est modifié en remplaçant le dernier mot "le" de la quatrième ligne de l'article "55.," par les mots: "pour chaque".
7. L'article 20 est modifié:
 - a. en ajoutant à la fin du premier alinéa le paragraphe suivant comme paragraphe a):
"a) en ajoutant au paragraphe 96 les alinéas suivants:
"Pour obliger tout propriétaire d'immeubles à y installer une soupape ou autre dispositif de sûreté afin d'y empêcher tout refoulement des eaux d'égouts. La cité n'est pas respon-

sable des dommages provenant d'inondations occasionnées par le défaut d'installation de soupape ou autre dispositif de sûreté selon un règlement fait en vertu du présent alinéa. Le présent alinéa n'aura d'effet que jusqu'au 1er mai 1944.

La cité a le droit de faire examiner par ses enquêteurs ou experts, en tout temps avant l'institution de l'action, entre neuf heures du matin et six heures de l'après-midi, les biens immobiliers ainsi que les biens mobiliers, qui font l'objet d'une réclamation résultant d'inondation. Le réclamant, qui refuse sans raison valable de permettre cet examen, ne peut pas exercer son droit d'action tant qu'il refuse de permettre cet examen.

Si la réclamation est pour dommages à des effets périssables, le réclamant doit donner à la cité avis, par lettre recommandée, qu'il garde ces effets à la disposition de la cité pour examen, pendant les 72 heures suivantes. Il ne peut en disposer sans excuse raisonnable avant l'expiration de ce délai, le tout sous peine de déchéance de son droit d'action.

Aucun droit d'action n'existe contre la cité pour dommages, résultant du refoulement d'un égout, à des articles, marchandises, objets ou effets conservés pour toutes fins quelconques dans une cave, un sous-sol ou soubassement, si le réclamant a déjà reçu une compensation de la cité dans un cas semblable et pour le même endroit et n'a pas subséquentement installé dans la cave, le sous-sol ou soubassement un support élevé d'au moins un pied du plancher et placé à une distance d'au moins un pied des murs extérieurs, sur lesquels lesdits articles, marchandises, objets ou effets doivent être conservés.

La preuve qu'il a été pourvu à cette protection est à la charge du réclamant. Dans le cas où l'eau refoulée s'élève à plus d'un pied de hauteur, le présent article ne s'applique pas.";

b. le paragraphe *a.* devient paragraphe *b.* La dernière phrase de l'article "104a." est remplacé par la suivante:

"Le présent paragraphe quant à la surveillance du Service de Santé de la cité n'aura d'effet qu'au 1er janvier 1942.";

c. Les paragraphes *b.* et *c.* deviennent paragraphes *c.* et *d.*

8. L'article 21. est modifié en remplaçant l'article "307e." par ce qui suit:

"**307e.** Dans tous les cas où une personne est trouvée coupable devant la Cour du recorder d'avoir négligé d'obtenir tout permis (licence) exigé par les règlements des permis (licences) de la cité, la cour doit condamner cette personne à une

amende au moins égale au prix de ce permis, quel que soit le montant de l'amende fixé par le règlement. Si le contrevenant obtient son permis dans les huit jours après la sentence, et en avise la cour, cette dernière devra changer sa sentence en le condamnant aux frais seulement."

9. L'article 22. est modifié en ajoutant à la fin du premier alinéa du paragraphe "(h)", après le mot "article", les mots suivants:
"que la cité désire imputer sur le revenu".
10. L'article 23. est modifié en remplaçant l'article "334d." par ce qui suit:
"334d. Les deniers faisant partie du fonds général de la cité peuvent être employés à toutes les fins qui sont du ressort de la cité."
11. L'article 26. est biffé.
12. L'article 27. est modifié:
 - a) en ajoutant après le mot "l'administration", à la fin du sous-paragraphe b., à la page 12, les mots suivants:
"pourvu que la valeur desdites marchandises, matériaux, fournitures et autres effets en magasin n'exécède pas un million de dollars selon l'inventaire.";
 - b) en biffant le dernier alinéa du paragraphe b., savoir:
"Les emprunts autorisés par le sous-paragraphe b. ci-dessus ne pourront en aucun temps excéder le montant total [d'un million] de dollars".
13. L'article 30. est modifié en remplaçant l'article "363c." par ce qui suit:
"363c." 1. Le conseil peut déterminer, imposer et prélever certains droits annuels ou taxes n'exécédant pas \$200.00 sur tous commerces, manufactures, établissements financiers ou commerciaux, ou en raison d'occupations, arts, professions, métiers ou moyens de profit et d'existence, exercés ou exploités par une ou des personnes, sociétés ou corporations dans la cité, s'il n'existe pas dans la charte de dispositions à cet effet.
2. Le conseil peut modifier et prélever, sous forme de permis, toute taxe spéciale imposée en vertu du présent article. Cette taxe est alors payable aux dates et conditions que le conseil détermine."
14. L'article 31. est modifié:
 - a. en remplaçant, après les mots "est de nouveau modifié", les mots suivants dans les trois dernières lignes: "en retranchant le paragraphe (dd), ajouté par la loi 4 Édouard VII, chapitre 49, article 14, et remplacé par la loi 24 George V, chapitre 88, article 11." par le paragraphe suivant:
"a. en ajoutant au paragraphe f. l'alinéa suivant:
"Les employés livreurs travaillant pour les boulangers et les laitiers ne sont pas considérés comme employés colporteurs mais

doivent néanmoins obtenir de la cité un permis, et pour ce permis la cité exige une somme n'excedant pas un dollar. La présente disposition prend effet à compter du premier mai 1940.

b. en remplaçant le sous-paragraph 2 du paragraph Z tel qu'édicte par la loi 23 George V, chapitre 123, section 23, et remplacé par la loi 1 George VI, chapitre 103, section 43, par le suivant:

"2. Une taxe spéciale annuelle ne devant pas excéder mille dollars sur tout propriétaire, occupant ou locataire de cafés-concerts, cafés-chantants ou cafés-dansants, et une taxe annuelle de deux cents dollars sur tout propriétaire, occupant ou locataire d'un établissement servant à un club exploité pour un gain ou bénéfice quelconque.

L'alinéa précédent s'applique au règlement 1643 de la cité de Montréal, et toute charge en vertu dudit règlement à des clubs qui ne tombent pas sous cette disposition, devra être annulée, et tout paiement fait par des clubs, en vertu dudit règlement, qui ne tombent pas sous cette disposition, devra être remboursé.";

c. en retranchant le paragraph (*dd*), ajouté par la loi 4 Édouard VII, chapitre 49, article 14, et remplacé par la loi 24 George V, chapitre 88, article 11."

15. L'article 43. est modifié:

a. en ajoutant après le mot "temps" à la fin de la troisième ligne du paragraph 16., les mots suivants: "par lettre recommandée.";

b. en remplaçant le paragraph *q* à la page 25, par ce qui suit:

"*q*. en biffant le paragraph 26.";

c. en ajoutant à la fin du dernier alinéa du paragraph 31., à la page 26, les mots suivants:

"Les membres actuels du bureau de revision, qui ont entendu certains appels sur lesquels le bureau n'a pas encore pris de décision, peuvent disposer de ces appels même si le nombre de ces membres est inférieur au quorum exigé par la loi."]

16. Les articles suivants sont ajoutés après l'article 44. comme articles 44a. et 44b.

"44a. L'article 396 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, remplacé par les lois 7 Édouard VII, chapitre 63, article 26, et 8 George V, chapitre 84, article 37, modifié par la loi 10 George V, chapitre 86, article 9, et remplacé par les lois 19 George V, chapitre 97, article 23, et 22 George V, chapitre 105, article 23, est modifié en ajoutant les alinéas suivants:

"Le directeur des finances doit procéder de la même manière pour un immeuble ou partie d'immeuble vacant d'une valeur municipale de \$400.00 ou moins sur lequel il est dû en

tout ou en partie au moins trois années d'arrérages de contributions foncières et qui apparaît au rôle comme appartenant à un ou plusieurs grevés de substitution ou à un ou plusieurs usufruitiers.

La vente de tel immeuble ou de partie d'immeuble, suivant la procédure indiquée aux articles suivants de cette charte, purge l'immeuble ou partie de l'immeuble de l'usufruit ou de la substitution non ouverte, suivant le cas, et l'adjudicataire en devient définitivement propriétaire même à l'encontre du nu-propriétaire ou des appelés, suivant le cas.

Ce pouvoir accordé au directeur des finances pourra être exercé par la Commission municipale de Québec dans la vente des immeubles de la cité pour taxes.

"44b. L'article 397 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par les lois 8 George V, chapitre 84, section 38, 15 George V, chapitre 92, section 30, 19 George V, chapitre 97, section 24, et 22 George V, chapitre 105, section 24, est de nouveau modifié en y ajoutant le paragraphe suivant:

"Si l'immeuble imposé est inscrit au rôle d'évaluation et de contributions foncières comme appartenant à un grevé de substitution ou à un usufruitier, la signification de l'avis ou son envoi par la poste par lettre recommandée doit être fait au grevé et à l'appelé ou au curateur à la substitution, ou à l'usufruitier et au nu-propriétaire, suivant le cas. S'il y en a plusieurs, la signification ou l'envoi de l'avis à deux d'entre eux est suffisant."

17. L'article 48. est biffé.

18. L'article 49. est modifié:

a. en ajoutant à la fin du premier alinéa de l'article "419a." les mots suivants:

"Cette disposition s'applique aux terrains vagues, relativement auxquels des lignes ont déjà été tracées ou homologuées sur le plan de la cité.";

b. le premier mot, "Néanmoins", du deuxième alinéa de l'article "419a." est biffé; le deuxième mot du même alinéa, "dans", s'écrit "Dans".

19. L'article suivant est ajouté après l'article 50 comme article "50a."

"50a. L'article 451 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que remplacé par la loi 6 George V, chapitre 44, section 19, est abrogé."

20. L'article 53. est modifié:

a. en remplaçant dans la troisième ligne les mots "remplacé" par le suivant", par le mot: "abrogé";

- b. l'article "536d." est biffé.
21. L'article 54. est modifié:
- a. en remplaçant à la fin de la deuxième ligne, les mots: "les articles suivants", par les mots: "l'article suivant".
 - b. l'article "536e." est biffé;
 - c. l'article "536f." devient article "536e";
 - d. l'article "536g." est biffé.
22. L'article 55. est modifié:
- a. en remplaçant dans la troisième ligne les mots "remplacé par le suivant", par le mot: "abrogé";
 - b. l'article "537a." est biffé.
23. L'article 57. est modifié en remplaçant dans la première ligne de l'article 564g., le mot "ou" par le mot "et".
24. L'article 62. est modifié:
- a. en remplaçant tout le paragraphe b. par le suivant:
"b) en remplaçant le paragraphe 2 par le suivant:
2. La cité peut imposer par règlement et prélever, à compter du 1er mai 1935, inclusivement, en sus de toute autre taxe, une taxe spéciale dite "taxe de vente" n'excédant pas deux pour cent du prix de vente ou d'achat, en détail, sauf les exceptions ci-après énumérées, de tout bien meuble, effet mobilier, toute marchandise et tout article de commerce quelconque, y compris le gaz et l'électricité utilisés pour l'éclairage, la force motrice ou la chaleur, vendus dans le territoire de la cité de Montréal ou des municipalités sous le contrôle de la Commission Métropolitaine de Montréal. []
- [La taxe peut être également imposée et prélevée dans le cas d'une vente faite en dehors dudit territoire, que l'acheteur réside ou ait sa place d'affaires dans ledit territoire ou en dehors, pourvu que dans ce cas la chose qui fait l'objet du contrat se trouve dans ledit territoire soit lors de la vente ou soit lors de la livraison, sauf si elle n'y est apportée que pour fins de livraison, ou que la chose qui se trouve dans ledit territoire a été transportée en dehors de ce territoire dans le but d'éviter le paiement de la taxe.
- La taxe peut être également imposée et prélevée lorsqu'il s'agit d'une vente d'un véhicule automobile tel que défini dans la Loi des véhicules automobiles (Statuts refondus, 1925, chapitre 35), d'un piano, d'un réfrigérateur électrique ou d'un radio ou de toute autre marchandise que le conseil pourra déterminer par règlement, à un acheteur qui a son domicile ou sa résidence ordinaire ou sa place d'affaires dans ledit territoire, quel que soit l'endroit, en dehors dudit territoire, où la vente ou la livraison a lieu.";
- b. en remplaçant le sous-paragraphe r), à la page 36, par ce qui suit:

“r) Aux ventes faites par une personne exploitant un commerce en dehors du territoire assujetti à la taxe, sauf dans les cas prévus aux deux derniers alinéas du paragraphe 2.”;

c. en ajoutant après le dernier alinéa du paragraphe v), à la page 36, l’alinéa suivant:

“Par dérogation à l’article 13 de la loi 4 George VI, chapitre 14, nulle vente faite dans le territoire assujetti à la taxe n’est soustraite à cette taxe parce que la marchandise ainsi vendue est expédiée en dehors de ce territoire, pour consommation ou usage en dehors dudit territoire. Cependant, la cité de Montréal, par son Comité exécutif sous la recommandation du directeur des finances, est autorisée à ne pas se prévaloir des dispositions du présent alinéa dans les cas où, par règlement, elle décidera de soustraire l’acheteur au paiement de cette taxe.”;

d. en ajoutant le paragraphe suivant comme paragraphe d) du présent article:

“d) En remplaçant le premier alinéa du paragraphe 20 de ladite section par ce qui suit:

“20. Le revenu annuel perçu par la cité de Montréal et provenant de ladite taxe sera, après déduction des dépenses encourues par la cité pour l’imposition et la perception de ce revenu, partagé chaque année par la cité de Montréal entre elle et les corporations municipales mentionnées au paragraphe 2 de la présente section, en proportion de leur population respective telle qu’établie [dans le cas de la cité de Montréal, par son évaluateur en chef, et dans le cas des autres municipalités, par le recensement respectif de ces municipalités fait dans l’année précédant la distribution et approuvé par la Commission Métropolitaine de Montréal, ou, à défaut de tel recensement ou à défaut de son approbation tel que susdit, d’après les moyens mis à leur disposition par la Commission Métropolitaine de Montréal. La présente disposition s’appliquera à toutes les distributions ultérieures en faveur des municipalités qui ont droit d’y participer”].

25. L’article suivant est ajouté après l’article 63., comme article “63a.”

“63a. L’article 13 de la loi 25-26 George V, chapitre 112, est remplacé par le suivant:

“13. Le territoire désigné dans la présente loi comme étant sous le contrôle de la Commission Métropolitaine de Montréal ne comprend que les cités de Montréal, Westmount, Outremont et Verdun, et les villes de Saint-Laurent, Montréal-Ouest, Montréal-Est, Mont-Royal, Pointe-aux-Trembles, Saint-Michel, Montréal-Nord [et, à compter du premier mai 1941, pour les fins de l’article 10 seulement, les villes de Hampstead, Lasalle et Saint-Pierre et la cité de Lachine.”]

26. L'article 64. est modifié en remplaçant le deuxième aliéna par le suivant:
 "La Commission municipale peut fixer de nouveaux taux en conformité des dispositions du présent article."
27. L'article 65. est remplacé par ce qui suit:
 "65. Seul le revenu de l'année 1940 sera pour l'avenir assujéti à la taxe prévue à l'article 12 de la loi 25-26 George V, chapitre 112, et ses amendements."
28. L'article suivant est ajouté après l'article 65. comme article "65a."
 "65a. L'article 36 de la cédule B de la loi George V, chapitre 112, remplacé par l'article 26 de la loi 25-26 George V, chapitre 113, est abrogé. La cité pourra pour remplacer la Commission d'urbanisme ainsi abolie, créer un service administratif désigné sous le nom de "Service d'urbanisme de la cité de Montréal", dont le chef sera nommé suivant la procédure prévue à l'article 21*m.* de la charte de la cité.
 Le conseil détermine par règlement les attributions de ce service. Le conseil peut aussi par règlement adjoindre à ce service un comité consultatif composé de pas moins de sept membres et de pas plus de quinze."
29. L'article 69. est modifié en remplaçant le second alinéa du paragraphe *b.* à la page 38, par le suivant:
 "Si à une assemblée spéciale ou régulière les affaires sou- mises n'ont pas été entièrement expédiées la première journée, le Conseil doit s'ajourner au jour juridique suivant, le samedi étant pour les fins du présent alinéa, considéré comme non juridique, et ainsi de jour en jour jusqu'à ce qu'il ait décidé positivement ou négativement les questions inscrites à l'ordre du jour."
30. L'article suivant est ajouté après l'article 74. comme article "74a."
 "74a. La cité est autorisée à clôturer le terrain faisant partie de l'Avenue Pacifique, de la rue St-Denis à la rue St-Hubert, en face des voies du chemin de fer du Pacifique Cana- dien, de même que les lots 8-329 et 8-330 du Village de la Côte St-Louis, et d'inclure lesdits terrains de façon à ce qu'ils fassent partie de la cour de la cité connue sous le nom de "Cour de Fleurimont".
31. L'article 76. est modifié en y ajoutant à la fin les mots suivants:
 "par exercice."
32. L'article 81. est modifié en en remplaçant les deuxième, troisième et quatrième alinéas par les alinéas suivants:
 "Le directeur des finances doit, dès que le rôle d'évalua- tion a été complété et déposé par le chef estimateur, établir la différence entre ladite somme d'un milliard de dollars et la valeur totale inscrite des immeubles imposables et déterminer

en conséquence le pourcentage dont la valeur de chaque immeuble doit être augmentée. Il doit ensuite majorer de ce pourcentage la valeur de chaque immeuble imposable, de chaque immeuble non imposable inscrite au rôle et de chaque immeuble inscrit au rôle supplémentaire, ou dont l'évaluation est modifiée, et sur ces valeurs ainsi majorées répartir les taxes.

Les taxes ainsi réparties auront les mêmes effets que si elles étaient réparties sur la valeur inscrite au rôle.

Les dispositions ci-dessus ne sont applicables qu'aux taxes pour l'exercice 1941-42, le directeur des finances devant faire la majoration des valeurs inscrites au rôle d'évaluation de la cité comme si la présente loi avait été en vigueur lorsque ce rôle a été complété et déposé par le chef estimateur."

33. L'article 82. est modifié en ajoutant après le mot "payé", dans la première ligne, les mots suivants: "avec subrogation"
34. L'article 83. est remplacé par le suivant:

"Le conseil de la cité de Montréal a jusqu'à dix jours à compter de la sanction de la présente loi pour modifier et adopter le budget de l'exercice 1941-42, déposé selon la loi, le 15 février 1941, ainsi que les règlements et résolutions qui s'y rapportent.

Si le comité exécutif modifie ce budget ou les documents qui s'y rattachent il devra déposer les modifications proposées au bureau du greffier, avant la date fixée pour l'assemblée, et sans qu'il soit nécessaire d'en donner préalablement avis.

Le conseil devra imposer les contributions, taxes, licences, avant l'adoption de ce budget, et les prélèvements ainsi décrétés deviendront obligatoires et dûs à compter du 1er mai 1941. La taxe de vente cependant reste imposée pour le prochain exercice, et la cité a le droit de la percevoir à compter du 1er mai 1941, à moins que le conseil en décide autrement lors de l'adoption du budget.

Si ce budget n'est pas adopté avant le 1er mai 1941, le comité exécutif pourra autoriser le directeur des finances à se servir temporairement de l'argent en caisse provenant de toute source pour payer les dépenses imputables sur le revenu de l'exercice courant. S'il n'y a pas d'argent en caisse, ou si le montant en caisse est insuffisant, le comité exécutif pourra autoriser un emprunt à court terme aux banques, lequel emprunt devra être remboursé immédiatement après l'adoption du budget, soit au moyen des revenus perçus, soit au moyen

d'un emprunt en anticipation de la perception du revenu de l'exercice en cours.

A défaut par le conseil d'adopter le budget, ainsi que les règlements et résolutions imposant les taxes dans le délai déterminé par la présente loi, le budget et lesdits règlements et résolutions tel que remaniées, le cas échéant, par le comité exécutif ou le conseil deviendront en vigueur automatiquement, par le seul fait de l'expiration de ce délai, et les prélèvements ainsi décrétés seront dûs à compter du 1er mai 1941.

Les emprunts prévus au présent article sont assujettis à l'approbation de la Commission municipale de Québec."

35. L'article suivant est ajouté après l'article 83. comme article "83a.";

"**83a.** La cité est autorisée à vendre à la *Provincial Transport Company*, avec le consentement des Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal, cette partie de la rue Aqueduc comprise entre les rues William et Ottawa, et à la suite de cette vente, à fermer cette rue au public, sans règlement à cet effet."

36. L'article 84. est modifié:

a. en biffant à la fin du paragraphe 1. les mots: "(Annexe A)";

b. en biffant à la fin du paragraphe 2. les mots: "(Annexe B)";

c. en ajoutant ce qui suit comme paragraphe 3.

"3. Contrat entre la cité et la Succession Desjardins *et al* passé devant Mtre Antonio Brien, notaire, le 1er juin 1940, sous le numéro 5709 des minutes de son répertoire, et la cité est autorisée à donner effet aux clauses dudit contrat."

37. Les cédules "A" et "B" sont biffées.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal" et les dits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 27) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 50) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés."

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chaloult (dont elle a été saisie, le 19 mars dernier): proposant qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance et de tout document échangés entre le gouvernement de la province et son secrétaire et le Conseil de l'Instruction publique ou nos seigneurs les évêques en vue de réformer l'éducation et la rendre plus "réaliste et pratique".

Et la motion étant mise aux voix la Chambre l'adopte.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Labbé propose, par voie d'amendement, secondé par M. Lorrain :

Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants :

"L'Assemblée législative de Québec, tout en étant désireuse de voter les crédits nécessaires à Sa Majesté, désapprouve la réduction des pensions de vieillesse, la réduction des pensions aux mères nécessiteuses et aux orphelins, la réduction des pensions aux aveugles, et elle recommande au gouvernement de rendre pleine et entière justice aux vieux et aux vieilles, aux mères nécessiteuses et aux orphelins et aux aveugles de la province."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

Barrette,
Duplessis,
Elie,
Gagnon (Matane),

Labbé,
Langlais,
Lorrain,
Pouliot.—8.

CONTRE

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup)</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francaeur (Lévis),</i>	<i>Thisdel.</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	—39.

L'amendement est ainsi rejeté.

En conséquence, M. l'Orateur quitte le fauteuil, et la Chambre se forme en Comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent quarante-deux mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article de la Loi du service civil, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de un million six cent vingt-trois mille sept cent cinquante dollars, nécessaire pour défrayer l'article des Asiles d'aliénés, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent soixante-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article de l'hygiène publique de Québec, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre-vingt-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile dans la province de Québec, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq cent soixante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article des unités sanitaires de comtés, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-deux mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article des octrois à diverses institutions de charités autres que celles reconnues d'assistance publique, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article des maladies vénériennes—Aide à la protection du public contre du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article de la loi de la préservation de l'enfance contre la tuberculose, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

9. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois millions de dollars, nécessaire pour dé-

frayer l'article des Fonds de l'Assistance publique, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 25 AVRIL 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que les amendements soient renvoyés à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné les amendements et les a rapportés sans amendements.

Les amendements sont lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 29 AVRIL 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Girouard (dont elle a été saisie, le 24 avril dernier): proposant la deuxième lecture du bill 12.—Loi relative aux émissions d'obligations.

Et le débat se continue.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Allard,
Bastien,
Beaulac,
Beaulieu,
Biron,
Bonvouloir,
Bouchard (Québec-Comté),
Bullock,
Caron (Hull),
Caron (Maisonneuve),
Casgrain (Gaspé-Nord),

Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),
Chaloult,
Comeau,
Connors,
Côté,
Desmarais,
Drouin,
Dubreuil,
Dufour,
Fillion,
Fortin,

<i>Francaeur</i> (Lévis),	<i>Joyal</i> ,
<i>Francaeur</i> (Montréal-Mercier),	<i>Lawn</i> ,
<i>Gauthier</i> ,	<i>Mathewson</i> ,
<i>Girouard</i> ,	<i>Nadon</i> ,
<i>Godbout</i> ,	<i>Perrier</i> ,
<i>Groulx</i> ,	<i>Potvin</i> ,
<i>Guibord</i> ,	<i>Renault</i> ,
<i>Hamel</i> ,	<i>Rochette</i> ,
<i>Hartt</i> ,	<i>Sabourin</i> ,
<i>Hyde</i> ,	<i>Thisdel</i> .—42.

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette</i> ,	<i>Langlais</i> ,
<i>Bégin</i> ,	<i>Lorrain</i> ,
<i>Bourque</i> ,	<i>Morin</i> (Champlain),
<i>Duplessis</i> ,	<i>Paquette</i> ,
<i>Elie</i> ,	<i>Robinson</i> ,
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Sauvé</i> (Beauharnois),
<i>Labbé</i> ,	<i>Talbot</i> .—14.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de ladite votation précédente.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 18, intitulé: "Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses";

Bill no 40, intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec";

Bill no 41, intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec";

Bill no 42, intitulé: "Loi modifiant la Loi des appareils sous pression";

Bill no 44, intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931";

Bill no 47, intitulé: "Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi";

Bill no 50, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés";

Bill no 52, intitulé: "Loi concernant les écoles professionnelles."

CONSEIL LÉGISLATIF

Ce 29 avril 1941.

Ordonné,—Que le greffier reporte à l'Assemblée législative le bill no 57, intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public", et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et un débat s'élève.

M. Barrette propose par voie d'amendement, secondé par M. Sauvé (Beauharnois):

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

L'Assemblée législative de Québec tout en étant prête à voter les subsides nécessaires au gouvernement de la province, exprime l'opinion que les ressources naturelles de la province, particulièrement ses pouvoirs d'eau, doivent d'abord et surtout bénéficier à la population de la province de Québec, et que c'est le devoir du gouvernement d'adopter toutes les mesures justes et équitables pour atteindre ce but, et, spécialement pour que les taux d'électricité, payés par le peuple soient raisonnables et conformes aux meilleurs intérêts de la Province.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Talbot.—14.</i>

CONTRE

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Fortin,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Francœur (Lévis),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup)</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Thisdel.—44.</i>

L'amendement est ainsi rejeté.

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants :

- 18 Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses.
- 20 Loi concernant le moratoire.
- 24 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
- 25 Loi modifiant la Loi de l'impôt de Québec sur le revenu.
- 29 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec La Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie.
- 30 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'asile du Bon-Pasteur, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans son école d'industrie.
- 31 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie.
- 32 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie.
- 38 Loi concernant le Barreau.
- 40 Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec.
- 41 Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec.
- 42 Loi modifiant la Loi des appareils sous pression.
- 44 Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931.
- 47 Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi.
- 50 Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés.
- 52 Loi concernant les écoles professionnelles.
- 100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 111 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
- 127 Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal*.
- 128 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
- 130 Loi concernant les Clercs de Saint-Viateur.
- 131 Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve G.-R. S. de Beaujeu.
- 138 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.

142 Loi concernant La Caisse Nationale d'Économie et la substitution Pierre-Edmond Paquette.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction.

57 Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill.”

Au retour des députés:

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

Et la motion proposée par l'honorable M. Mathewson “Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil” (pour que la Chambre se forme en comité des subsides), est mise aux voix et la Chambre l'adopte.

En conséquence, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article de la Loi du service civil, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service d'hydroplanes, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. Drouin dépose sur le bureau de la Chambre:
Caisses populaires et sociétés coopératives agricoles 1938 et 1939.
(*Document de la session no 52.*)

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 5 mars 1941, pour:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou tout ministre du gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral ou toute personne, relative à la fixation du prix du beurre et du fromage depuis le premier juillet 1940 jusqu'au premier février 1941.

(*Document de la session no 53.*)

Aussi, Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 5 mars 1941, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral, aucun de ses membres ou officiers, et le gouvernement provincial de Québec, aucun de ses membres ou officiers, ainsi que copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement provincial et toute personne, compagnie, corporation ou coopérative, depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 23 février 1941 inclusivement, et se rapportant au taux de transport du grain de l'Ouest dans la province de Québec.

(*Document de la session no 54.*)

Aussi, Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 17 avril 1941, pour:

Copie de toutes listes de paie relativement aux travaux exécutés par ou avec l'aide du gouvernement de la province de Québec et concernant l'entrepôt frigorifique de Newport, comté de Gaspé-Sud, du 25 mai 1940 au 4 avril 1941.

(*Document de la session no 55.*)

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de M. Caron (Hull), secondé par M. Lawn, il est—

Ordonné que M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 153) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles relativement à certains véhicules."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 46) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention collective".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Perrier il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 53) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard secondé par l'honorable M. Casgrain il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés".

En conséquence il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier secondé par l'honorable M. Thisdel il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Casgrain, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 61, intitulé: "Loi modifiant la Loi des coroners".

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Casgrain, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 56, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 51, intitulé: "Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal."

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 58, intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissions d'enquête."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 56) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (No 58) intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mathewson propose "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

En conséquence, M. l'Orateur quitte le fauteuil et la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Pépinière de Berthier "entretien" (Service des Terres et Forêts), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article École des gardes-forestiers "maintien et entretien" (Service des Terres et Forêts), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Stations et laboratoires de recherches forestières "entretien" (Service des Terres et Forêts), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-huit mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Entomologie (Service des Terres et Forêts), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-trois mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Reboisement (Service des Terres et Forêts), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-six mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service d'enregistrement (cadastre) (Service des Terres et Forêts), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article La Société de Géographie de Québec (Service des Terres et Forêts), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Programme Forestier National "Aide à la jeunesse" (Service des Terres et Forêts), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

9. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de dix mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Bourses d'études forestières (Service des Terres et Forêts), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

10. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Ecole d'enseignement forestier et d'arpentage (Service des Terres et Forêts), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

11. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante et un mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Service de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

12. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Amélioration des conditions de chasse et de pêcheries (Service de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

13. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Réserves de pêche de la route Mont-Laurier-Senneterre (Service de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

14. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-trois mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Jardin Zoologique de Québec (Service de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

15. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-dix mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Pisciculture (Service de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

16. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer

l'article Parc National des Laurentides (Service de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

17. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Commission sur perception de royauté sur fourrures (Service de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

18. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Parc National de la Gaspésie (Service de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

19. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois mille cinq cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article Parc National du Mont Orford (Service de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

20. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de dix mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Pisciculture (Service de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

21. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Extinction des incendies forestiers (Service de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 30 AVRIL 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissions d'enquête."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 46) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention collective."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 53) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal."

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera ce matin, elle soit ajournée à cinq heures cet après-midi.

Et alors la Chambre s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE

Cinq heures de l'après-midi.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 46) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention collective."

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 53) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 61, intitulé: "Loi modifiant la Loi des coroners."

L'honorable M. Girouard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Girouard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que l'article 49 de la Loi des coroners (Statuts refondus, 1925, chapitre 153), soit modifié en retranchant, dans les deuxième et troisième lignes du second alinéa, les mots "vis à vis de la paroisse de Beaumont ou de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis".

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La dite résolution est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 51, intitulé: "Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal."

L'honorable M. Perrier informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Perrier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que le travail avance et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé (Beauharnois):—Relativement à certains travaux qui ont été faits sur la route de Ste-Anne-de-Beaupré, dans la paroisse de Château-Richer, au cours de l'été 1940, par le gouvernement provincial:

1. De qui le gouvernement provincial a-t-il acheté le sable et quel prix l'a-t-il payé?

2. De qui le gouvernement provincial a-t-il acheté le ciment et quel prix l'a-t-il payé?

3. De qui le gouvernement provincial a-t-il acheté le bois et quel prix l'a-t-il payé ?

4. Le charroyage de ces matériaux a-t-il été fait sous l'autorité du gouvernement par son bureau de Reconstruction Économique directement, et quel en a été le coût ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1. J.-L.-P. Breton, Québec; \$1.00 la tonne—P.-L. Lortie, Québec; \$1.25 et \$1.50 la tonne, selon la distance de charroyage.

2. *Canada Cement Company*, Québec; \$1.81 le baril.

3. A. Côté & Frère, St-Joachim; \$26.00 et \$29.00 le mille pieds M.P.—Jos. Martineau, Château-Richer, \$25.00 le mille pieds M.P.—J.-B. Larouche, Château-Richer; \$24.00, \$28.00, \$30.00 et \$32.00 le mille pieds M.P.

Les prix variaient selon les dimensions du bois et selon qu'il s'agissait de bois brut ou travaillé.

4. L'achat et le charroyage de ces matériaux a été fait sous la direction du ministère de la Voirie.

Pour le sable et le bois, le prix d'achat comprenait le charroyage. Le charroyage du ciment a coûté \$2,083.60.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de la résolution relative au bill 61. "Loi modifiant la Loi des coroners."

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Casgrain, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 61) intitulé: "Loi modifiant la Loi des coroners".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier d'un projet de résolution relative au bill no 58, intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville."

L'honorable M. Perrier informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Perrier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, aux conditions qu'il jugera à propos de fixer, autoriser le secrétaire de la province à louer l'immeuble, mentionné à l'article 1 de la loi qui accompagne la présente résolution, à Sa Majesté aux droits du Dominion du Canada pour l'établissement d'une école d'aviation, et à l'expiration de ce bail, à toute autre personne pour toutes fins jugées convenables.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 58) intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 58) intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville."

L'honorable M. Perrier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés."

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 19, intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 9 est modifié en remplaçant tout le paragraphe 26° par ce qui suit:

"26° Pour fixer l'époque où les égouts privés peuvent être faits, pour prescrire la manière de construire les canalisations et les matériaux à employer pour leur construction, la municipalité les construisant elle-même de la rue jusqu'à l'égout public et pour en répartir les frais de construction sur les propriétaires;

Pour obliger tout propriétaire d'immeubles à y installer une soupape ou autre dispositif de sûreté afin d'y empêcher tout refoulements des eaux d'égout. La municipalité n'est pas responsable de dommages provenant d'inondations occasionnées par le défaut d'installation de soupapes ou autres dispositifs de sûreté selon un règlement fait en vertu du présent paragraphe."

2. L'article 10 est remplacé par ce qui suit :

“**10.** Le paragraphe 12° de l'article 469 de ladite loi est remplacé par le suivant :

12°. Pour empêcher toute personne résidant en dehors de la municipalité (et n'ayant pas d'établissement de commerce de détail) de faire son commerce ou des affaires dans la municipalité sans y avoir été autorisée au moyen d'un permis, et sans avoir payé pour tel permis un droit annuel n'excédant pas deux cents dollars.”

3. L'article 12 est modifié en remplaçant dans les quatrième, cinquième et sixième lignes de l'article “488”, les mots: “les machineries et leurs accessoires placés dans les usines quel que soit le propriétaire de ces machineries et accessoires”, par les mots suivants:

“de même que les machineries et accessoires qui sont immeubles par destination ou qui le seraient, s'ils appartaient au propriétaire du fonds.”

4. L'article 13 est modifié en remplaçant dans la quatrième ligne les mots “et indiquer”, par les mots suivants: “en indiquant”.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 19) intitulé: “Loi modifiant la loi des cités et villes.”

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion “Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion “Que cette Chambre adopte maintenant les amendements” est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 60) intitulé: “Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie.”

L'honorable M. Perrier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est en conséquence lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

En conséquence, M. l'Orateur quitte le fauteuil et la Chambre se forme en Comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Dépenses générales, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à sa Majesté pour compléter la somme de cinq cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Protection des forêts, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq cent trente-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service forestier du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Commission des Eaux Courantes de Québec, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit mille huit cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service Hydraulique, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent vingt mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Chasse et Pêcheries, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Ecole des gardes-forestiers "construction et équipement", du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit mille dollars, nécessaire pour défrayer

l'article Reboisement du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 1er MAI 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 58) intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville."

L'honorable M. Perrier propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 51, intitulé: "Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal".

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que les articles 19 et 20 de la Loi pour venir en aide à l'Université de Montréal (3 George VI, chapitre 69) soient remplacés par les suivants:

"19. Pendant dix ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, le gouvernement paiera annuellement à la Société la somme

de trois cent soixante-quinze mille dollars pour lui aider à subvenir aux frais de l'enseignement donné par l'Université de Montréal et aux autres dépenses accessoires.

“20. Pour assurer l'exécution des travaux prévus au premier alinéa de l'article 22, il est accordé à la Société un octroi de deux millions cinq cent mille dollars. En outre, sur cession au ministre des travaux publics des immeubles de la Société situés sur la rue Saint-Denis et sur la rue Saint-Hubert, à Montréal, il sera versé une somme de huit cent mille dollars. Le tout sera payé à la Société en trois versements annuels égaux dont le premier sera effectué au cours de l'année financière 1941-42. La description complète des biens à être acquis et les autres conditions de l'achat et des octrois seront réglées par le lieutenant-gouverneur en conseil.”

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion “Que cette Chambre adopte maintenant la résolution” est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Dansereau, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (No 51) intitulé: “Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal.”

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion “que le bill soit maintenant lu une troisième fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent quarante et un mille dollars, nécessaire

pour défrayer l'article Loi du service civil, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942,

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-dix-huit mille neuf cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi de la commission municipale de Québec, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Affaires municipales, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 56, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques."

L'honorable M. Girouard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Girouard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1—Que l'article 26 de la Loi des liqueurs alcooliques (Statuts refondus, 1925, chapitre 37) soit modifié

a. en remplaçant le paragraphe 1° par le suivant:

“1° A moins qu'un permis, à cet effet, ne lui ait été octroyé par la commission, sur paiement des droits prescrits;”;

b. en retranchant le dernier alinéa.

Résolu, 2—Que l'article 29 de ladite loi soit abrogé.

Résolu, 3—Que l'article 30 de ladite loi, modifié par l'article 3 de la loi 3 George VI, chapitre 22 et l'article 1 de la loi 4 George VI, chapitre 20, soit de nouveau modifié

a. en insérant, dans la neuvième ligne du paragraphe 2°, après le mot “commission”, les mots “sur paiement des droits prescrits”;

b. en remplaçant le paragraphe 3° par les suivants:

“3°*a*) Toute personne ayant charge d'un hôtel ou d'un café peut, pendant le repas que prend un voyageur, lui vendre des liqueurs alcooliques (sauf les bières en fût) que lui et ses convives doivent consommer sur place pendant leur repas, pourvu que la commission ait octroyé un permis, à cet effet, à ladite personne sur paiement des droits prescrits.

b) Toute personne ayant charge d'un hôtel, d'un bateau à vapeur, d'un wagon-restaurant ou d'un club, peut vendre à tout voyageur ou membre du club, suivant le cas, des liqueurs alcooliques (sauf des bières en fût) qui doivent être consommées sur place, pourvu que la commission ait octroyé un permis, à cette fin, à ladite personne, sur paiement des droits prescrits.

Ce permis n'est pas accordé pour un hôtel situé en dehors des cités et villes et de la région A. Cependant, s'il est démontré, à la satisfaction de la commission, qu'un hôtel est nécessaire pour le tourisme, elle peut accorder ce permis dans la région B en dehors des cités et villes.

Le permis pour bateau à vapeur ou wagon-restaurant ne peut être octroyé que pour un bateau à vapeur ou un wagon-restaurant faisant un service régulier entre deux points, dans cette province, situés à une distance d'au moins cinquante milles l'un de l'autre, et n'autorise la vente qu'en route, et non durant les voyages d'occasion.

c) Toute personne ayant charge d'une auberge ou d'un restaurant peut, pendant le repas que prend un voyageur, lui vendre des vins et des bières (sauf des bières en fût) que lui et ses convives doivent consommer sur place pendant leur repas, pourvu que la commission ait octroyé un permis, à cet effet, à ladite personne, sur paiement des droits prescrits.

d) Toute personne ayant charge d'une auberge dans la région A peut vendre à tout voyageur des vins et bières (sauf des bières en fût)

qui doivent être consommés sur place pourvu que la commission ait octroyé un permis, à cet effet, à ladite personne, sur paiement des droits prescrits;”;

c. en retranchant, dans les deuxième et troisième lignes du paragraphe 4° les mots “ou d’un magasin où l’on ne vend que des bières”;

d. en retranchant, dans les quatorzième et quinzième lignes dudit paragraphe 4°, les mots “par la présente loi”;

e. en insérant, dans la dix-huitième ligne dudit paragraphe, 4°, après le mot “hôtel”, les mots “ou auberge”;

f. en remplaçant les paragraphes 5° et 6° par les suivants:

“5° Toute personne ayant charge d’une taverne peut y vendre des bières au verre, pourvu que la consommation ait lieu sur place et qu’un permis, à cet effet, lui ait été accordé par la commission sur paiement des droits prescrits;

“6° Toute personne ayant charge d’un banquet peut y vendre des vins et bières (sauf des bières en fût) pourvu que la consommation ait lieu sur place et qu’un permis, à cet effet, lui ait été octroyé par la commission sur paiement des droits prescrits.”

Résolu, 4—Que l’article 37 de ladite loi, modifié par l’article 3 de la loi 16 George V, chapitre 21; l’article 2 de la loi 17 George V, chapitre 21; l’article 1 de la loi 19 George V, chapitre 22, et l’article 1 de la loi 1 George VI, chapitre 23, soit remplacé par le suivant:

“**37.** Les droits payables sur les demandes de permis prévus par la présente loi, l’émission de ces permis et le transfert des droits que ces permis confèrent sont fixés par le lieutenant-gouverneur en conseil.”

Résolu, 5—Que l’article 38 de ladite loi soit remplacé par le suivant:

“**38.** Si le permis est octroyé, les droits payés sur la demande sont appliqués au paiement des droits payables sur l’émission du permis.”
Résolutions à rapporter.

M. l’Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'honorable M. Rochette dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant :

Treizième rapport annuel de la Commission des accidents du travail de Québec, 1940. *(Document de la session no 56.)*

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives au bill no 56, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques."

L'honorable M. Girouard propose que les résolutions soient maintenant lues une deuxième fois.

M. Sauvé (Beauharnois) propose, par voie d'amendement, secondé par M. Talbot :

Que la motion en discussion soit amendée en en retranchant le mot "maintenant" et en y ajoutant les mots "dans six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs:

*Bégin,
Chaloult,
Choquette,
Duplessis,
Élie,
Gagnon (Matane),
Labbé,*

*Langlais,
Lorrain.
Paquette,
Pouliot,
Sauvé (Beauharnois),
Talbot.
—13.*

CONTRE

Messieurs:

*Bastien,
Beaulac,*

*Beaulieu,
Biron,*

<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Leduc.</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Drouin.</i>	<i>Messier,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Duval,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Fréneau,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Gauthier,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Thisdel.—48.</i>

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Bastien,</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Duval,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Fortin,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Fréneau,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Joyal,</i>

<i>Lapointe,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Lawn,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Leduc,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Mathewson,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Messier,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Morin (Québec-Centre),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Nadon,</i>	<i>Thisdel.</i>
<i>Panet,</i>	—49.

CONTRE

Messieurs :

<i>Bégin,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Labbé,</i>	<i>Talbot.—12.</i>

La motion est ainsi adoptée.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une deuxième fois.

La motion "que cette Chambre adopte maintenant lesdites résolutions" est mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 56) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques."

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Sauvé (Beauharnois) propose par voie d'amendement, secondé par M. Talbot:

Que la motion en discussion soit amendée en y retranchant le mot "maintenant" et en y ajoutant les mots "dans six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

<i>Bégin,</i>	<i>Elie,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Gagnon (Matane),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Langlais,</i>

Lorrain,
Paquette,
Pouliot,

Sauvé (Beauharnois),
Talbot.
—13.

CONTRE

Messieurs :

<i>Bastien,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Leduc</i>
<i>Côté</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Dansereau.</i>	<i>Messier,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Nadon.</i>
<i>Drouin.</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Renault,</i>
<i>Frégeau,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Gauthier,</i>	<i>Thisdel.—50.</i>

Et l'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Bastien,</i>	<i>Bonvouloir,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Boucher,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Bullock,</i>

<i>Caron</i> (Maisonneuve),	<i>Groulx</i> ,
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Guibord</i> ,
<i>Casgrain</i> (Kam.-Riv.-du-Loup),	<i>Hamel</i> ,
<i>Chaloult</i> ,	<i>Hyde</i> ,
<i>Comeau</i> ,	<i>Joyal</i> ,
<i>Côté</i> ,	<i>Lapointe</i> ,
<i>Dansereau</i> ,	<i>Lawn</i> ,
<i>Delagrave</i> ,	<i>Leduc</i> ,
<i>Desmarais</i> ,	<i>Mathewson</i> ,
<i>Drouin</i> .	<i>Messier</i> ,
<i>Dufour</i> ,	<i>Morin</i> (Québec-Centre),
<i>Duval</i> ,	<i>Nadon</i> ,
<i>Fillion</i> ,	<i>Panet</i> ,
<i>Fortin</i> ,	<i>Perrier</i> ,
<i>Francœur</i> (Montréal-Mercier),	<i>Plamondon</i> ,
<i>Frégeau</i> ,	<i>Potvin</i> ,
<i>Gagnon</i> (Frontenac),	<i>Rajotte</i> ,
<i>Gauthier</i> ,	<i>Renault</i> ,
<i>Girouard</i> ,	<i>Rochette</i> ,
<i>Godbout</i> ,	<i>Sabourin</i> ,
<i>Gosselin</i> ,	<i>Thisdel</i> .—51.
<i>Goulet</i> ,	

CONTRE

Messieurs :

<i>Bégin</i> ,	<i>Langlais</i> ,
<i>Choquette</i> ,	<i>Lorrain</i> ,
<i>Duplessis</i> ,	<i>Paquette</i> ,
<i>Elie</i> ,	<i>Pouliot</i> ,
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Sauvé</i> (Beauharnois),
<i>Labbé</i> ,	<i>Talbot</i> .—12.

La motion, est ainsi, adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'honorable M. Girouard propose, "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" et la motion étant mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 2 MAI 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 54) intitulé: "Loi concernant le pouvoir exécutif."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 61) intitulé: "Loi modifiant la Loi des coroners."

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Dufour, secondé par M. Dumaine, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre:

Production de copie de tout document concernant le lot 5 du rang XI du canton de McNider depuis l'émission du billet de location de ce lot.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-seize mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Commerce et industrie, pour l'exercice de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Bureau des statistiques de Québec, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi de l'inspection des hôtels, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux mille cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article Inspecteurs-vérificateurs, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de mille cinq cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi relative à la radiodiffusion dans la province, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 6 MAI 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 54, intitulé: "Loi concernant le pouvoir exécutif."

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des agents généraux de la province (Des affaires municipales, industrie et commerce), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent quarante-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des bourses pour cours additionnels du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Maison des étudiants canadiens à Paris du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Monument National, Montréal du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de seize mille huit cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Musée et archives de la province de Québec du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des monuments historiques ou artistiques du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Octroi annuel (McGill University, Montréal) du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Aide re: entretien d'un institut de neurologie (McGill University, Montréal) du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Dansereau, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant le Code civil."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Dansereau, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Dansereau, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 64) intitulé: "Loi concernant les successions des militaires."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Dansereau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 64, intitulé: "Loi concernant les successions des militaires."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 54, intitulé: "Loi concernant le pouvoir exécutif."

L'honorable M. Godbout informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Godbout propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que l'article 5 de la Loi de l'exécutif (Statuts refondus, 1925, chapitre 6), remplacé par l'article 2 de la loi 1 Édouard VIII (2e session), chapitre 20, soit de nouveau remplacé par le suivant :

“5. Le lieutenant-gouverneur peut nommer, sous le grand sceau de la Province, au nombre des membres qui composent le Conseil exécutif, les fonctionnaires suivants qui restent en office durant bon plaisir, savoir :

- 1° Un premier ministre qui est, de droit, président du conseil;
- 2° Un ministre chargé de l'administration de la justice, désigné sous le nom de procureur général;
- 3° Un ministre investi des pouvoirs définis par la Loi du secrétariat (chap. 18), et désigné sous le nom de secrétaire de la province;
- 4° Un ministre chargé de diriger le département du trésor, et désigné sous le nom de trésorier de la province;
- 5° Un ministre des terres et forêts;
- 6° Un ministre de la colonisation;
- 7° Un ministre de l'agriculture;
- 8° Un ministre de la voirie;
- 9° Un ministre des travaux publics;
- 10° Un ministre du travail;
- 11° Un ministre de la santé et du bien-être social;
- 12° Un ministre des mines et des pêcheries maritimes;
- 13° Un ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce;
- 14° Un ministre de la chasse et de la pêche.”

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion “Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion “Que cette Chambre adopte maintenant la résolution” est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 54) intitulé: "Loi concernant le pouvoir exécutif."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 54) intitulé: "Loi concernant le pouvoir exécutif."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Allocation spéciale à l'enseignement protestant, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Octroi annuel, Université Laval, Québec, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Octroi annuel, Université de Montréal, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq mille dollars nécessaire pour défrayer l'article Octroi annuel Bishop's College, Lennoxville, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Allocation spéciale à l'enseignement protestant, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Bibliothèque St-Sulpice, Montréal, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-quinze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Octroi pour aider à la construction du collège, Collège Stanislas, Montréal, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent soixante-quinze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article École polytechnique de Montréal, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

9. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq cent trente-six mille six cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des écoles techniques ou professionnelles, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

10. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-quatre mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi de l'école du meuble, Montréal, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

11. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article École technique, Trois-Rivières, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

12. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Écoles d'arts et métiers, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Hamel, secondé par l'honorable M. Bastien, il est—

Ordonné que l'honorable M. Hamel ait la permission de présenter un bill (No 65) intitulé: "Loi pour l'embellissement de la cité de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (No 67) intitulé: "Loi de l'enseignement spécialisé."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Hamel, secondé par l'honorable M. Bastien, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 65, intitulé: "Loi pour l'embellissement de la cité de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 67, intitulé: "Loi de l'enseignement spécialisé."

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 54) intitulé: "Loi concernant le pouvoir exécutif."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 64, intitulé: "Loi concernant les successions des militaires."

L'honorable M. Girouard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Girouard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que, seront exempts des droits imposés par la Loi des droits sur les successions (Statuts refondus, 1925, chapitre 29) les biens transmis par le décès d'une personne en service actif dans les armées de terre, de mer ou de l'air de Sa Majesté, et les transmissions, en cette province, résultant du décès d'une telle personne, si la valeur des biens ainsi transmis, déduction faite des dettes et des charges, n'excède pas mille dollars.

Résolu, 2.—Que la loi qui accompagne les présentes résolutions aura effet à compter du premier septembre 1939 et cessera d'être en vigueur un an après la date d'une proclamation du gouverneur général du Canada attestant que le présent état de guerre a cessé.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 64) intitulé: "Loi concernant les successions des militaires."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 64) intitulé: "Loi concernant les successions des militaires."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile."

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de dix mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Enseignement du solfège dans la province, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre-vingt dix-huit mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article École des beaux-arts, Québec et Montréal, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-quatre mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Écoles du soir du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante-six mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des cours professionnels du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante-huit mille cinq cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article Instituts et associations d'aveugles, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Encouragement à la littérature et aux beaux arts, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer

l'article Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Conservatoire Lasalle, Montréal, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

9. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Fondation Strathcona, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

10. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Musée Laurier, Arthabaska, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

11. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Société Provancher d'histoire naturelle, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

12. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quinze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Imprimeur du Roi, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

13. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent trois mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Écoles de réforme et d'industrie, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

14. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit cent cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Collège de Victoriaville, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 7 MAI 1941**PREMIÈRE SÉANCE***Onze heures du matin.*

Prière.

M. Talbot, de son siège, informe M. l'Orateur que, par suite du décès de MM. Alexis Bouthillier et James Walker Ross, les districts électoraux de St-Jean-Napierville et de Huntingdon se trouvent sans représentant à l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 64) intitulé: "Loi concernant les successions des militaires".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant le Code civil".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

*Allard,
Bastien,
Beaulac,
Beaulieu,
Bienvenue,
Biron,*

*Bonvouloir,
Bouchard (Québec-Comté),
Boucher,
Caron (Hull),
Caron (Maisonneuve),
Casgrain (Gaspé-Nord),*

<i>Casgrain</i> (Kam.-Riv.-du-Loup),	<i>Goulet</i> ,
<i>Chaloult</i> ,	<i>Groulx</i> ,
<i>Connors</i> ,	<i>Hamel</i> ,
<i>Côté</i> ,	<i>Hyde</i> ,
<i>Dansereau</i> ,	<i>Joyal</i> ,
<i>Dubreuil</i> ,	<i>Kirkland</i> ,
<i>Duffy</i> ,	<i>Lawn</i> ,
<i>Dufour</i> ,	<i>Leduc</i> ,
<i>Dumaine</i> ,	<i>Mathewson</i> ,
<i>Fillion</i> ,	<i>Moreault</i> ,
<i>Francœur</i> (Lévis),	<i>Nadon</i> ,
<i>Francœur</i> (Montréal-Mercier),	<i>Perrier</i> ,
<i>Gagnon</i> (Frontenac),	<i>Potvin</i> ,
<i>Gauthier</i> ,	<i>Rajotte</i> ,
<i>Girouard</i> ,	<i>Rochette</i> ,
<i>Godbout</i> ,	<i>Sabourin</i> .
<i>Gosselin</i> ,	—45.

CONTRE

Messieurs :

<i>Bégin</i> ,	<i>Langlais</i> ,
<i>Bourque</i> ,	<i>Lorrain</i> ,
<i>Duplessis</i> ,	<i>Morin</i> (Champlain),
<i>Élie</i> ,	<i>Paquette</i> ,
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Pouliot</i> ,
<i>Labbé</i> ,	<i>Talbot</i> .—12.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'honorable M. Perrier, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre :

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 5 mars 1941, pour :

Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports, mémoires ou autres documents échangés entre le ministère de la Voirie, le Premier ministre et tout fonctionnaire du gouvernement ou certains

électeurs du comté des Iles-de-la-Madeleine, et ce, depuis le 1er octobre 1936 au 1er janvier 1941, et se rapportant à la construction ou à la continuation d'un chemin appelé: Chemin des Dunes et du Pont des Étroits, aux Iles-de-la-Madeleine. (*Document de la session no 57.*)

Et aussi, réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 2 mai 1941, pour:

Production de copie de tout document concernant le lot 5 du rang XI du canton de McNider depuis l'émission du billet de location de ce lot. (*Document de la session no 58.*)

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. Hyde, du comité spécial chargé d'examiner le projet de refonte du règlement de l'Assemblée législative a l'honneur de soumettre à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Le comité a soigneusement examiné le projet de refonte qui lui avait été renvoyé et il y a apporté certaines modifications. Il le soumet maintenant à la Chambre tel qu'il l'a modifié.

L'honorable M. Godbout propose, secondé par l'honorable M. Girouard:

Que le rapport final du comité spécial chargé d'examiner le projet de refonte du règlement de la Chambre soit pris en considération à la prochaine séance.

La motion est adoptée.

M. l'Orateur fait le rapport suivant:

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, M. le député de Chicoutimi m'ayant déclaré de son siège que les collèges électoraux de Saint-Jean-Napierville et de Huntingdon sont sans représentant à l'Assemblée législative par suite du décès de MM. Alexis Bouthillier et James Walker Ross, j'ai immédiatement adressé au secrétaire de la chancellerie des

mandats lui enjoignant d'émettre de nouveaux brevets pour l'élection de députés dans les districts électoraux de Saint-Jean-Napierville et de Huntingdon.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant le Code civil".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 65, intitulé: "Loi pour l'embellissement de la cité de Québec".

L'honorable M. Hamel informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Hamel propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, selon l'article 5 de la loi qui accompagne la présente résolution, une somme de cent mille dollars sera accordée pour les dépenses à être faites pour les fins de la Commission d'embellissement de Québec, au cours de la présente année et des années à venir, et que cette somme sera prise sur le fonds consolidé du revenu.

Que ces deniers, de même que tous les autres montants votés aux mêmes fins par la Législature, seront payés sur l'ordre du lieutenant-gouverneur en conseil pour les fins et aux conditions qu'il jugera à propos de fixer.

Que les dépenses d'administration de la commission payées sur lesdites sommes ne pourront dépasser deux mille dollars par année.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 65) intitulé: "Loi pour l'embellissement de la cité de Québec."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 65) intitulé: "Loi pour l'embellissement de la cité de Québec."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent soixante dix-neuf mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du Service civil, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La dite résolution est lue une première, une seconde fois et adoptée.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 63) intitulé: "Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Casgrain (Gaspé-Nord), secondé par M. Boucher, il est—

Ordonné que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 151) intitulé: "Loi concernant une propriété de l'Evêque de Gaspé."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept cent quatre-vingt-dix mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Shérifs de Québec et Montréal, Protonotaires, Greffier de la Cour de Circuit, Greffier des Cours de Magistrats, Greffiers de la Paix, Greffiers de la Couronne, Greffier des Appels, Régistrare de la Loi des Faillites, etc.—Traitements et dépenses contingentes, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article Greffiers des Cours de Magistrats, Comté de Saguenay, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent quatre-vingt-quinze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Bureau d'enregistrement: Traitements et dépenses contingentes, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit mille neuf cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article Inspection des bureaux d'enregistrement, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux mille cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article Registres pour bureaux d'enregistrement, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de un million deux cent quatre-vingt-dix-mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Administration et entretien des palais de justice et prisons, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Coroners: Frais et déboursés, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quarante mille cinq cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article Salaires des secrétaires, messagers, etc., du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

9. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept mille quatre cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article Inspection des prisons, asiles d'aliénés, bureaux publics, etc., du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

10. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Justice—Divers, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

11. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt sept mille sept cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des vues animées, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

12. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-deux mille huit cent dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi pourvoyant à la refonte des Lois de la province, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

13. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Impression et reliure—Statuts refondus 1941, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

14. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de six mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Conseil de l'Instruction publique, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

15. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Assistance aux corporations scolaires rurales, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

16. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Écoles publiques (cités et villes) du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

17. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-sept mille six cent vingt dollars, nécessaire pour défrayer l'article Ecoles dans les municipalités pauvres (catholiques), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

18. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept mille trois cent quatre vingt dollars, nécessaire pour défrayer l'article Écoles dans les municipalités pauvres (protestantes), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

19. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Écoles dans les centres de colonisation, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

20. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Gratifications pour succès dans l'enseignement, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

21. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent quatre vingt mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Inspection des écoles, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

22. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre cent quatre vingt-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Écoles normales, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

23. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de seize mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Journaux d'éducation, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

24. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du mérite scolaire, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

25. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Écoles primaires complémentaires et primaires supérieures catholiques, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

26. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Municipalités qui emploient des maîtres pour les garçons, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

27. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent trente mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Enseignement ménager (catholique), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

28. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article École des sourds-muets et des sourdes-muettes, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

29. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq mille dollars, pour défrayer l'article Loi des subventions aux collèges classiques, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

30. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre vingt-quinze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Écoles supérieures protestantes, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

31. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Comité protestant (aide supplémentaire), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

32. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux mille quatre cent soixante-dix dollars, nécessaire pour défrayer l'article High Schools (Québec et Montréal), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

33. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quarante-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Centralisation des écoles rurales protestantes, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

34. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quarante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Construction de maisons d'écoles centralisées et établissement de la 12e année, d'études, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

35. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de dix mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Enseignement ménager dans les écoles protestantes, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Et, la chambre continue à siéger après minuit.

Minuit, 8 mai 1941.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

A minuit et cinq, sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à ce matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 8 MAI 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du rapport final du comité chargé d'examiner le projet de refonte du règlement de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que ledit rapport soit renvoyé à un comité plénier de la Chambre, pour considération.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que le travail avance et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du rapport final du comité spécial chargé d'examiner le projet de refonte du règlement de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps, puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le rapport et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné que ledit rapport tel qu'amendé soit remis à la prochaine séance pour sa prise en considération.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du rapport final du comité spécial chargé d'examiner le projet de refonte du règlement de la Chambre.

L'honorable M. Godbout propose, secondé par l'honorable M. Girouard:

Que le projet de règlement préparé par M. l'Orateur, par l'honorable M. Bouchard et par le greffier de la Chambre soit adopté avec les modifications qui y ont été apportées par le comité spécial et le comité plénier qui l'ont examiné, et qu'à partir de la clôture de la session en cours, il constitue le règlement permanent de l'Assemblée législative;

Qu'avant de délivrer des copies conformes de ce règlement, le greffier en revise les deux textes de façon qu'il y ait uniformité dans les termes qui y sont employés, que les dispositions qui n'ont pas été modifiées par le comité spécial et le comité plénier concordent avec celles qu'ils ont modifiées, et que le texte anglais soit parfaitement conforme au texte français;

Que M. l'Orateur soit autorisé à faire imprimer dans un format commode le nouveau règlement de l'Assemblée avec les formules, les annotations, les lois constitutionnelles et les tables qu'il jugera utiles.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 67, intitulé: "Loi de l'enseignement spécialisé".

L'honorable M. Perrier informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Perrier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

Et la Chambre continue à siéger après minuit vendredi matin.

Minuit, 9 mai 1941.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que, selon l'article 22 de la loi qui accompagne la présente résolution, la province assumera les droits et obligations de chacune

des écoles régies par ladite loi et qu'elle en acquerra tout l'actif et prendra à sa charge le passif.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Poursuites au criminel du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de un million deux cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi relative à la Sûreté Provinciale du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Police des Liqueurs: Québec et Montréal du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre cent soixante-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Agriculture) du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent soixante-dix-huit mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Encouragement à l'agriculture en général du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre cent quarante mille cinq cent dollars,

nécessaire pour défrayer l'article École d'agriculture et académies rurales du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Et la Chambre continue à siéger jusqu'à une heure et dix minutes, vendredi matin.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à ce matin.

VENDREDI 9 MAI 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 45, intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels";

Bill no 46, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention collective";

Bill no 54, intitulé: "Loi concernant le pouvoir exécutif";

Bill no 55, intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés";

Bill no 58, intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville".

L'ordre du jour appelle l'adoption d'un projet de résolution relative au bill no 67, intitulé: "Loi de l'enseignement spécialisé".

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 67) intitulé: "Loi de l'enseignement spécialisé".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 67) intitulé: "Loi de l'enseignement spécialisé".

L'honorable M. Perrier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 27, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec, avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 8 est modifié en en remplaçant l'article "46h", par ce qui suit:

“46h”. Si tous les immeubles annoncés ne peuvent être vendus le jour fixé, la vente est ajournée au jour juridique suivant par avis verbal donné aux personnes présentes et cela, autant de fois que nécessaire.”

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 27) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la Commission municipale”, et lesdits amendements sont lus une première fois.

Et la motion “Que l’amendement soit maintenant lu une seconde fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

L’amendement est, en conséquence, lu la seconde fois.

La motion “Que cette Chambre adopte maintenant l’amendement” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

L’amendement est, en conséquence, adopté.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leur amendement.

Conformément à l’ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu’un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante-cinq mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l’article École des arts domestique (agriculture) du budget de l’année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu’un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante-sept mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l’article Économie domestique (agriculture) du budget de l’année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu’un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent soixante-et-onze mille dollars, nécessaire pour défrayer l’article Service de l’économie rurale (agriculture) du budget de l’année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l’Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu’il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et agréées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants :

Bill no 5, intitulé : "Loi modifiant la Loi de la chasse";

Bill no 6, intitulé : "Loi modifiant la Loi de la pêche";

Bill no 12, intitulé : "Loi relative aux émissions d'obligations";

Bill no 34, intitulé : "Loi modifiant la Loi des terres et forêts";

Bill no 48, intitulé : "Loi modifiant la Loi des commissions d'enquêtes";

Bill no 51, intitulé : "Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal";

Bill no 60, intitulé : "Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie";

Bill no 61, intitulé : "Loi modifiant la Loi des coroners".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant :

Bill no 56, intitulé : "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants :

5 Loi modifiant la Loi de la chasse.

6 Loi modifiant la Loi de la pêche.

12 Loi relative aux émissions d'obligations.

19 Loi modifiant la Loi des cités et villes.

27 Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.

-
-
- 34 Loi modifiant la Loi des terres et forêts.
 - 45 Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels.
 - 46 Loi modifiant la Loi de la convention collective.
 - 48 Loi modifiant la Loi des commissions d'enquête.
 - 51 Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal.
 - 54 Loi concernant le pouvoir exécutif.
 - 55 Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés.
 - 56 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
 - 58 Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville.
 - 60 Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie.
 - 61 Loi modifiant la Loi des coroners.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit :

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Au retour des députés :

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 12 MAI 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

M. l'Orateur suppléant informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 43, intitulé: "Loi modifiant le Code civil";

Bill no 64, intitulé: "Loi concernant les successions des militaires";

Bill no 65, intitulé: "Loi pour l'embellissement de la cité de Québec".

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur suppléant quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. Talbot propose un amendement que M. l'Orateur suppléant déclare irrégulier, parce qu'il se rattache à une question déjà décidée au cours de la session et à une affaire annoncée dans le feuilleton (art. 322 du règlement).

L'honorable M. Duplessis en appelle à la Chambre de la décision de M. l'Orateur suppléant, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Francœur (Lévis),</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Thisdel.</i>
<i>Fillion,</i>	—23.

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Talbot.—6.</i>

La décision de M. l'Orateur suppléant est ainsi maintenue.

M. Barrette propose, par voie amendement, secondé par M. Langlais:

Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

L'Assemblée législative de Québec, tout en étant prête à voter les subsides nécessaires au gouvernement de la province, exprime l'opinion:

Que les ponts de péage, dans la province, sont une entrave au commerce, à l'industrie, à l'agriculture et à la circulation libre sur les voies publiques, et, elle recommande au gouvernement provincial de Québec d'abolir immédiatement les ponts de péage dans la province.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Talbot.—8.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Francaeur (Lévis),</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Thisdel.—22.</i>

Et l'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale est alors adoptée.

En conséquence, M. l'Orateur suppléant quitte le fauteuil et la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent quatre-vingt-et-un mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (département des mines et des pêcheries maritimes), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première, une seconde fois et adoptée.

A six heures, M. l'Orateur suppléant prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil

Sur la motion de l'honorable M. Coté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 49) intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*."

En conséquence, il présente ce bill à la Chambre.

La motion "que le bill soit maintenant lu une première fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes."

En conséquence, il présente ce bill à la Chambre.

La motion "que le bill soit maintenant lu une première fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 72) intitulé: "Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'effort de guerre."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 73) intitulé: "Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent."

En conséquence, il présente ce bill à la Chambre.

La motion "que le bill soit maintenant lu une première fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives

au bill no 49, intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*".

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 71, intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes."

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 73, intitulé: "Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent."

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Aide à la recherche des mines, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de seize mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Chemins de mines, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Village miniers, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-sept mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Encouragement à l'exploitation des mines en général, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quinze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Mine-École Provinciale, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de seize mille neuf cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Service des Pêcheries maritimes), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-trois mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Dépenses générales (Service des Pêcheries maritimes), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre-vingt-trois mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (département du travail), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

9. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre-vingt-quinze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des mécaniciens de machines fixes et loi des appareils sous pression (département du travail), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

10. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante-trois mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi concernant les mécaniciens en tuyauterie (département du travail), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 13 MAI 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 68) intitulé: "Loi concernant les sociétés d'exploration minière, libres de responsabilité personnelle."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 72) intitulé: "Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'effort de guerre."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 151) intitulé: "Loi concernant une propriété de l'Évêque de Gaspé."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 150) intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur suppléant reprend de nouveau place au fauteuil.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent quatre-vingt-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Département de la voirie), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de six millions de dollars, nécessaire pour défrayer l'article Réparation et entretien des chemins, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre cent soixante-deux mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Dépenses administratives (Département de la voirie), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent quarante-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Entretien des chemins d'hiver, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent vingt-neuf mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trent-trois mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Taxes d'eau sur édifices parlementaires, etc. (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Écoles normales: entretien et réparations (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-dix mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi de la prévention des incendies, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

9. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de dix mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Compensations, honoraires et frais d'hospitalisation re: accidents de travail, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

A une heure, M. l'Orateur suppléant prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 63) intitulé : "Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative."

L'honorable M. Duplessis objecte que, l'application de la loi proposée devant entraîner des dépenses, le bill devrait être accompagné de résolutions conformément à l'article 448 du règlement.

M. l'Orateur suppléant décide que le bill 63 est régulier parce qu'il n'a pas pour objet d'affecter des deniers publics ou d'imposer une charge sur le peuple. Le paiement des dépenses que l'application de la loi proposée pourra entraîner est déjà autorisé par l'article 404 de la Loi électorale, dont la loi proposée fera partie.

L'honorable M. Duplessis en appelle de la décision de M. l'Orateur suppléant.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

Allard,
Bastien,
Beaulac,
Bonvouloir,
Bouchard (Québec-Comté),
Boucher,
Caron (Hull),

Caron (Maisonneuve),
Casgrain (Gaspé-Nord),
Comeau,
Connors,
Côté,
Drouin,
Dubreuil,

<i>Dumoulin,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Francoeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Gauthier,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Goulet,</i>	<i>Thisdel.</i>
<i>Hamel,</i>	—33.

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Gagnon (Matane),</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Lorrain.</i>
<i>Élie,</i>	—7.

La décision de M. l'Orateur suppléant est ainsi maintenue.

L'honorable M. Godbout propose "que le bill soit maintenant lu une deuxième fois."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Entretien de certains édifices publics et location des bâtisses pour bureaux à travers la province (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent vingt-huit mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Nettoyage des bureaux, édifices de la Législature et des départements, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Dépenses de voyage (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Bureau de poste: traitements, dépenses contingentes, etc. (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante-neuf mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Bureaux du gouvernement, Montréal, entretien et réparations, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent soixante-dix mille deux cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Palais de justice et prisons: entretien et réparations, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent quinze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Ponts-Routes: entretien (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-huit mille deux cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Ponts-Routes: divers (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. Rochette dépose, sur le bureau de la Chambre :
Rapport sur la mise à exécution de la Loi des pensions de vieillesse,
de la Loi de l'assistance aux aveugles et de la Loi de l'assistance aux
mères nécessiteuses. *(Document de la session no 59.)*

A six heures, M. l'Orateur suppléant prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 75) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service extérieur."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 70, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires."

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 69, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature."

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 63) intitulé: "Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. Lorrain propose, par voie d'amendement, secondé par M. Bégin:

Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Le bill no 63, intitulé: "Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative", soit renvoyé de nouveau au comité plénier de la Chambre avec instruction de l'amender de manière:

- a) à assurer l'intégrité et l'impartialité des officiers d'élections;
- b) à garantir la confection de listes électorales complètes et justes;
- c) à sauvegarder et protéger la liberté et les droits des électeurs."

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barrette,
Bégin,
Duplessis,
Elie,
Gagnon (Matane),

Labbé,
Langlais,
Lorrain,
Paquette.
—9.

CONTRE

Messieurs:

Allard,
Beaulac,
Beaulieu,
Bonvouloir,
Bouchard (Québec-Comté),
Boucher,
Caron (Maisonneuve),
Casgrain (Gaspé-Nord),

Comeau,
Connors,
Côté,
Drouin,
Dubreuil,
Dufour,
Fillion,
Francaeur (Montréal-Mercier),

Gagnon (Frontenac),
Gauthier,
Girouard,
Godbout,
Goulet,
Groulx,
Hamel,
Hartt,
Hyde,

Joyal,
Lapointe,
Lawn,
Leduc,
Perrier,
Rajotte,
Rochette,
Thisdel.
 —33.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de ladite votation précédente, mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique."

L'honorable M. Perrier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 68) intitulé: "Loi concernant les sociétés d'exploration minière, libes de responsabilité personnelle."

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre pour étude à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Dépenses générales (Département des mines et pêcheries maritimes), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme soixante-seize mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Entrepôts frigorifiques, neigères et hangars de classification (Département des mines et pêcheries maritimes), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-sept mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service technique (Département des mines et des pêcheries maritimes), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent vingt-sept mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Assistance aux pêcheurs et aux industriels (Département des mines et pêcheries maritimes), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent soixante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Pêcheries maritimes (Département des mines et pêcheries maritimes), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-deux mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Fonds de l'Assistance publique (Dépenses de capital), (Département de la santé et du bien-être social), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 14 MAI 1941**PREMIÈRE SÉANCE**

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique."

L'honorable M. Perrier propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 49, intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*."

L'honorable M. Côté informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Côté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Barrette propose, par voie d'amendement, secondé par M. Labbé:

Que la motion en discussion soit amendée en remplaçant le mot "maintenant" par les mots "dans six mois."

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur l'amendement de M. Barrette à la motion de l'honorable M. Côté proposant "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la

Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 49, intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*."

Et la motion de l'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Élie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois).</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	—11.

CONTRE

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Thisdel.—48.</i>

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale est alors adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que le travail avance et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Perrier dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport du surintendant de l'instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1939-1940. (*Document de la session no 60.*)

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 49, intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*"

Et la Chambre continue ainsi à siéger après minuit.

Minuit, 15 mai 1941.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1—Que dans le cas d'acquisition des actions de la corporation mentionnée à l'article 1 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier

de la province à acquérir des valeurs de la corporation ou à lui consentir des avances ou à garantir ses emprunts ou autres engagements.

Résolu, 2—Que dans le cas d'acquisition de l'entreprise de ladite corporation ou de ses biens en tout ou en partie, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier de la province à mettre à la disposition du ministre les sommes requises pour le développement de l'entreprise ou son exploitation.

Résolu, 3—Que les dépenses pour la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions seront payables sur le fonds consolidé du revenu.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que lesdites résolutions soient lues une deuxième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 73, intitulé: "Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent."

L'honorable M. Côté informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Côté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Barrette propose, par voie d'amendement, secondé par M. Bégin:

Que la motion en discussion soit amendée en remplaçant le mot "maintenant" par les mots "dans six mois."

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barrette,
Bégin,
Bourque,
Duplessis,
Gagnon (Matane),

Labbé,
Langlais,
Lorrain,
Paquette,
Sauvé (Beauharnois).—10.

CONTRE

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Connors,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Ctôté,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel.—46.</i>

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale est alors adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier.

(EN COMITÉ)

M. le président fait rapport à la Chambre que conformément aux articles 230, 282 et 296 des règlements, un député ne peut parler qu'une fois sur un point d'ordre en comité plénier. L'honorable M. Duplessis en appelle à la Chambre de la décision du président.

Et la décision de M. le président étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Bastien,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Connors,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thiédel.</i>
<i>Gauthier,</i>	—35.

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Beauharnois).—10.</i>

La décision de M. le président est ainsi maintenue.

Et la Chambre continue de siéger en comité.

Résolu.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, aux conditions qu'il pourra fixer dans le meilleur intérêt de la province, autoriser le ministre des terres et forêts à conclure, avec le gouvernement du Canada, une entente relative à la canalisation du Saint-Laurent et au développement de ses forces hydrauliques.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 49) intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*."

L'honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

L'honorable M. Duplessis objecte que la chambre ne peut procéder à la deuxième lecture du bill no 49 tant que les résolutions qui l'accompagnent n'auront pas été adoptées en comité plénier.

M. l'Orateur décide que la Chambre peut procéder à la deuxième lecture du bill no 49, parce que les résolutions dont parle l'honorable M. Duplessis ne se rapportent qu'à des dispositions secondaires de ce bill (Art. 448 du Règlement).

L'honorable M. Duplessis en appelle de la décision de M. l'Orateur.

Et la décision de M. l'Orateur étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Francœur</i> (Montréal-Mercier),
<i>Bastien,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Caron</i> (Hull),	<i>Joyal,</i>
<i>Caron</i> (Maisonneuve),	<i>Morin</i> (Québec-Centre),
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Nadon,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Thisdel</i> .—26.

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Lorrain</i> .—6.

La décision de M. l'Orateur est ainsi maintenue.

M. Labbé propose, par voie d'amendement, secondé par M. Langlais :

Que la motion en discussion soit amendée en en retranchant le mot "maintenant" et en le remplaçant par les mots "dans six mois."

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

Barrette,
Duplessis,
Gagnon (Matane),

Labbé,
Langlais,
Lorrain.—6.

CONTRE

Messieurs :

Allard,
Bastien,
Beaulieu,
Boucher,
Bullock,
Caron (Hull),
Caron (Maisonneuve),
Casgrain (Gaspé-Nord),
Comeau,
Connors,
Côté,
Delagrave,
Drouin,
Dubreuil,

Francaeur (Montréal-Mercier),
Gauthier,
Girouard,
Hartt,
Hyde,
Joyal,
Morin (Québec-Centre),
Nadon,
Perrier,
Potvin,
Rajotte,
Rochette,
Thisdel.
—27.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente, mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité de la Chambre.

L'honorable M. Côté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité plénier.

L'honorable M. Duplessis objecte qu'il n'est pas permis d'étudier le bill no 49 en comité plénier tant que les résolutions qui accompagnent le bill n'auront pas été adoptées en comité plénier.

M. l'Orateur décide que l'article 459 du Règlement fait un devoir à la Chambre, immédiatement après la deuxième lecture d'un bill public, de se former en comité plénier pour prendre ce bill en considération.

L'honorable M. Duplessis en appelle de la décision de M. l'Orateur, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Francaeur</i> (Montréal-Mercier),
<i>Bastien,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Caron</i> (Hull),	<i>Joyal,</i>
<i>Caron</i> (Maisonneuve),	<i>Morin</i> (Québec-Centre),
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Nadon,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Thisdel.</i>
<i>Dubreuil,</i>	—27.

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Lorrain.</i> —6.

La décision de M. l'Orateur est ainsi maintenue.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Boucher,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Bullock,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Caron</i> (Hull),

<i>Caron</i> (Maisonneuve),	<i>Hartt</i> ,
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Hyde</i> ,
<i>Comeau</i> ,	<i>Joyal</i> ,
<i>Connors</i> ,	<i>Morin</i> (Québec-Centre),
<i>Côté</i> ,	<i>Nadon</i> ,
<i>Delagrave</i> ,	<i>Perrier</i> ,
<i>Drouin</i> ,	<i>Potvin</i> ,
<i>Dubreuil</i> ,	<i>Rajotte</i> ,
<i>Francaeur</i> (Montréal-Mercier),	<i>Rochette</i> ,
<i>Gauthier</i> ,	<i>Thisdel</i> .
<i>Girouard</i> ,	—27.

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette</i> ,	<i>Labbé</i> ,
<i>Duplessis</i> ,	<i>Langlais</i> ,
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Lorrain</i> .—6.

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que le travail avance et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Il est sept heures et vingt minutes du matin.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Bastien, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à ce matin.

Et, à sept heures et vingt du matin, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 15 MAI 1941**PREMIÈRE SÉANCE**

Onze heures du matin.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives au bill no 49, intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*"

L'honorable M. Côté propose que les résolutions soient maintenant lues une deuxième fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Ordonne que l'adoption desdites résolutions ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 49) intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*"

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de la résolution relative au bill no 73, intitulé: "Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent."

L'honorable M. Côté propose que la résolution soit maintenant lue une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Beaulac,
Beaulieu,
Bienvenue,
Biron,

Bonvouloir,
Bouchard (St-Hyacinthe),
Caron (Hull),
Casgrain (Gaspé-Nord),

<i>Chaloult,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Francaeur</i> (Montréal-Mercier),	<i>Renault,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Thisdel.—32.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Morin</i> (Champlain),
<i>Élie,</i>	<i>Paquette.—11.</i>
<i>Gagnon</i> (Matane),	

Ladite motion est alors adoptée.

La résolution est en conséquence lue une deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant ladite résolution est mise aux voix et la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs:

<i>Beaulac,</i>	<i>Dubreuil,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Fortin,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Francaeur</i> (Montréal-Mercier),
<i>Bouchard</i> (St-Hyacinthe),	<i>Girouard,</i>
<i>Caron</i> (Hull),	<i>Godbout,</i>
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Gosselin,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Leduc,</i>

*Messier,
Panet,
Perrier,*

*Renault,
Sabourin,
Thisdel.—32.*

CONTRE

Messieurs:

*Barrette,
Bégin,
Bourque,
Duplessis,
Élie,
Gagnon (Matane),*

*Labbé,
Langlais,
Lorrain,
Morin (Champlain),
Paquette.—11.*

La motion est ainsi adoptée.

Ladite résolution est alors adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 73) intitulé: "Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent."

L'honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

*Beaulac,
Beaulieu,
Bienvenue,
Biron,
Bonvouloir,
Bouchard (St-Hyacinthe),
Caron (Hull),
Casgrain (Gaspé-Nord),
Chaloult,
Côté,
Dansereau,
Delagrave,
Drouin,
Dubreuil,
Dufour,
Fillion.*

*Fortin,
Francœur (Montréal-Mercier),
Girouard,
Godbout,
Gosselin,
Hamel,
Hyde,
Lapointe,
Lawn,
Leduc,
Messier,
Panet,
Perrier,
Renault,
Sabourin,
Thisdel.—32.*

CONTRE

Messieurs :

Barrette,
Bégin,
Bourque,
Duplessis,
Élie,
Gagnon (Matane),

Labbé,
Langlais,
Lorrain,
Morin (Champlain),
Paquette.—11.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que le travail avance et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions relatives au bill 49, intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*"

L'honorable M. Côté propose "Que la Chambre adopte lesdites résolutions."

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Lesdites résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 49) intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*"

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 49) intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 68) intitulé: "Loi concernant les sociétés d'exploration minière, libes de responsabilité personnelle."

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois.

La motion "Que l'amendement soit maintenant lu une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, lu la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 73) intitulé: "Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Frégeau,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Perrier,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Thisdel.—35.</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Élie,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Beauharnois).—12.</i>

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 71, intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes."

L'honorable M. Côté informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Côté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que le travail avance et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 53, intitulé: "Loi modifiant le Code municipal";

Bill no 62, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile";

Bill no 72, intitulé: "Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'effort de guerre".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 71, intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes."

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que l'article 83 de la Loi du régime des eaux courantes (Statuts refondus, 1925, chapitre 46), édicté par l'article 1 de la loi 25-26 George V, chapitre 23, soit modifié en remplaçant le second alinéa par le suivant:

"Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à effectuer tous emprunts requis pour les fins de l'alinéa pré-

cèdent, en fixer le montant, le taux d'intérêt, la forme et les conditions, selon qu'il le jugera à propos."

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

La résolution est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de la résolution soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Et la Chambre continue de siéger après minuit.

Vendredi 16 mai 1941.

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Construction de chemins de mines, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de douze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Atelier d'échantillonnage (mines), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de six mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Mine-École Provinciale, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-neuf mille six cent-soixante-quinze dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Département du Trésor), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Annuité à Mademoiselle Marie-Régina Drolet (Département du Trésor), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit mille cinq cents dollars, nécessaire pour dé-

frayer l'article Prime sur police d'assurance collective de garantie pour cautionnement des employés publics, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent soixante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Bureau de l'Auditeur), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent quarante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Bureau du Revenu), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

9. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept cent quatre-vingt-huit mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Perception des diverses taxes, des divers droits et honoraires, du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

10. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-neuf mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Bureau des Assurances), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

11. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de six cent vingt mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service du génie rural (Département de l'Agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

12. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Office du drainage (Département de l'Agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

13. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de six cent cinquante-neuf mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service de la grande culture (Département de l'Agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

14. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service de l'horticulture (Département de l'Agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

15. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante-sept mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Commission de l'industrie laitière de la province de Québec (Département de l'Agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

16. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de six cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Primes sur le fromage (Département de l'Agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 décembre 1942.

17. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Vente des produits agricoles (Département de l'Agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

18. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi autorisant le gouvernement à payer les certificats de régistrateurs émis pour les prêts agricoles provinciaux (Département de l'Agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

19. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de dix mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Encouragement à l'agriculture en général (Département de l'Agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

20. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit mille dollars nécessaire pour défrayer l'article Ecoles d'agriculture et académies rurales (Département de l'Agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à ce matin.

Et, à minuit et trente du matin, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 16 MAI 1941**PREMIÈRE SÉANCE***Onze heures du matin.*

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 151, intitulé: "Loi concernant une propriété de l'Évêque de Gaspé ;

Bill no 152, intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les voitures d'hiver".

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Dansereau et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (No 77) intitulé: "Loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrier, secondé par l'honorable M. Dansereau et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrier ait la permission de présenter un bill (No 80) intitulé: "Loi concernant le Collège de Saint-Jean."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard et du consentement unanime de la Chambre, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 78, intitulé: "Loi pour favoriser la culture de la betterave à sucre".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de la résolution relative au bill no 71, intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes."

L'honorable M. Côté propose "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion “Que cette Chambre adopte maintenant la résolution” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d’étudier le bill (No 71) intitulé: “Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.”

L’ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 71) intitulé: “Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.”

L’honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l’adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l’Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l’a adopté sans amendement.

La motion “que le bill soit maintenant lu une troisième fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L’ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d’un projet de résolution relative au bill no 69, intitulé: “Loi modifiant la Loi de la Législature.”

L’honorable M. Godbout informe la Chambre que l’honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L’honorable M. Godbout propose que M. l’Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, —Que l’article 81 de la Loi de la Législature (Statuts refondus, 1925, chapitre 3), modifié par l’article 4 de la loi 18 George V, chapitre 12, soit de nouveau modifié en remplaçant dans la quatrième ligne les mots “deux mille cinq cents”, par les mots “trois mille”.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première, une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, il est

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 69) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 70, intitulé: Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires."

L'honorable M. Girouard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Girouard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1—Que l'article 219 de la Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus, 1925, chapitre 145) soit remplacé par le suivant:

"**219.** Chacun des juges en chef des sessions reçoit un traitement annuel de huit mille dollars et chacun des autres juges des sessions, un traitement annuel de sept mille dollars; ces traitements sont payés sur le fonds consolidé du revenu; et chacun de ces juges est tenu de remplir les devoirs de juge des sessions ainsi que tous autres devoirs que lui impose, ou peut lui imposer, toute loi en vigueur en cette province."

Résolu, 2—Que l'article 254 de ladite loi, modifié par l'article 1 de la loi 3 George VI, chapitre 78, soit remplacé par le suivant:

"**254.** Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer, durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, des juges de la Cour des jeunes délinquants au nombre de trois au plus."

Résolu, 3—Que l'article 255 de ladite loi, modifié par l'article 1 de la loi 22 George V, chapitre 64 et l'article 2 de la loi 3 George VI, chapitre 78, soit remplacé par le suivant:

"**255.** Les juges de la Cour des jeunes délinquants reçoivent un traitement annuel de six mille dollars, payable sur le fonds consolidé du revenu."

Les dispositions des articles 236 à 241*b* inclusivement s'appliquent à ces juges et à leurs veuves."

Résolu, 4—Que l'article 272 de ladite loi, modifié par l'article 1 de la loi 18 George V, chapitre 57, soit remplacé par le suivant:

"**272.** Le magistrat de district en chef reçoit un traitement annuel de sept mille dollars, et chacun des autres magistrats reçoit un traitement annuel de six mille dollars. Ces traitements sont payés sur le fonds consolidé du revenu."

Résolu, 5—Que l'article 3 de la loi 4 George VI, chapitre 53, soit remplacé par le suivant:

"**3.** Le juge de ladite cour reçoit un traitement annuel de six mille dollars payable sur le fonds consolidé du revenu.

Les dispositions des articles 236 à 241*b* inclusivement de la Loi des tribunaux judiciaires s'appliquent à ce juge et à sa veuve."

Résolu, 6—Que les dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions s'appliqueront aux juges et magistrats en fonctions, de même qu'à ceux qui seront nommés à l'avenir, et ce, à compter de la date qui sera fixée par proclamation du lieutenant-gouverneur.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires."

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 75) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service extérieur."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Ponts et chemins de colonisation (département de la voirie), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'honorable M. Côté dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport de la Commission des eaux courantes de Québec, 1940.
(*Document de la session no 61.*)

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires."

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 78, intitulé: "Loi pour favoriser la culture de la betterave à sucre."

L'honorable M. Godbout informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Godbout propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, aux conditions qu'il jugera à propos de fixer, autoriser le ministre de l'agriculture à acheter et à revendre toute la machinerie et l'outillage nécessaires pour une manufacture de sucre de betteraves et que les sommes requises pour cet achat seront payées sur le fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence de cent cinquante mille dollars.

Résolu, 2—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le ministre de l'agriculture à se porter fort envers la compagnie de sucre de betterave Richelieu, Ltée de la livraison à l'usine qu'elle doit

construire d'au moins cent mille tonnes de betteraves à sucre par année, pendant cinq ans, aux conditions arrêtées entre eux, et s'engager, à défaut de livraison, à payer un dollar par tonne non livrée, et que les sommes dues en vertu de la convention prévue à la présente résolution seront payables sur le fonds consolidé du revenu.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 78) intitulé: "Loi pour favoriser la culture de la betterave à sucre."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 77) intitulé: "Loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal."

L'honorable M. Perrier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 63, intitulé: Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative, avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer :

1. L'article suivant est ajouté après l'article 18 comme article 19:

"19. En 1941, l'avis requis par l'article 35 de la Loi électorale de Québec pourra être donné en tout temps dans le mois de mai".

2. L'article 19 devient article 20.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 63) intitulé: "Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative", et lesdits amendements sont lus une première, une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 80) intitulé: "Loi concernant le Collège de Saint-Jean."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 69) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature."

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 74, intitulé: Loi modifiant la Loi de l'instruction publique, avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 4 est modifié en en remplaçant à la fin, les mots "quatre commissaires", par les mots suivants:

"la majorité absolue des commissaires ou syndics."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique" et lesdits amendements sont lus une première, une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent mille dollars pour défrayer l'article Ponts-Route: octrois (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-dix mille dollars, pour défrayer l'article Ponts à péage: entretien et réparations, (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-dix-huit mille huit cent cinquante dollars, pour défrayer l'article Améliorations et constructions diverses (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent quinze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Construction ou acquisition et aménagement d'un garage pour ateliers et bureaux, et réparations et aménagement de l'entrepôt

rue Devarenes, à Québec (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de douze mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Acquisition et aménagement de la maison de détention des jeunes délinquants, à Québec, (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Deuxième versement sur prix d'achat de propriété Létourneau (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre-vingt-neuf mille six cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi pourvoyant à l'aménagement de bureaux (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-six mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Améliorations au poste de preception du pont Plessis-Bélair (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

9. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent vingt-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi relative à la construction de certains ponts (Département des travaux publics), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

10. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de un million vingt-trois mille sept cent vingt dollars et cinquante-six cents, nécessaire pour défrayer l'article Autres dépenses (Département du Trésor), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

11. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de dix-huit mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Diverses dépenses (Département du Trésor) (Assurance), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

12. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Traitement de l'Orateur (Conseil législatif), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

13. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Allocation de logement de l'Orateur (Conseil législatif), de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

14. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente-sept mille cent dollars, nécessaire pour

défrayer l'article Traitements, dépenses contingentes, etc. (Conseil législatif), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

15. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Traitement de l'Orateur (Assemblée législative), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

16. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent quatre vingt-quinze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Traitements, dépenses contingentes, etc. (Assemblée législative), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

17. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre mille deux cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Achat de livres (Assemblée législative), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

18. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-sept mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Impression, reliure et distribution des statuts (Assemblée législative), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants :

Bill no 75, intitulé: "Loi modifiant la Loi du service extérieur";
Bill no 80, intitulé: "Loi concernant le Collège de Saint-Jean".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 153) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles relativement à certains véhicules."

Sur la motion de M. Caron (Hull), secondé par M. Gagnon (Frontenac), il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

En conséquence, le bill est retiré.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des valeurs mobilières (Département du Procureur-Général), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

2. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quarante-neuf mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Commission des Tramways de Montréal, traitements et dépenses contingentes, (Département du Procureur-Général), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

3. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de huit cent quarante-sept mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service de l'industrie animale (Département de l'agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

4. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de six cent dix mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service de propagande (Département de l'agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

5. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept cent cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du crédit agricole du Québec (Département de l'agriculture), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

6. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent neuf mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Département de la Colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

7. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service des terres de colonisation (Département de la colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

8. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent cinquante-quatre mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service de l'établissement des colons (Département de la colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

9. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept cent quatre-vingt-seize mille huit cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service de la surveillance et de l'aide aux colons (Département de la colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

10. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre cent soixante-dix-huit mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service du personnel extérieur (Département de la Colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

11. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent trente-sept mille six cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Encouragement au développement de l'agriculture dans les centres de colonisation (Département de la Colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

12. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt mille six cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Propagande et publicité (Département de la Colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

13. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quarante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Diverses dépenses imputables aux mouvements de colonisation en général (Département de la Colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

14. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-dix-huit mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Sociétés de colonisation (Département de la Colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

15. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante-quatre mille trois cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Encouragement à la Colonisation en général (Département de la Colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

16. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Cie de Navigation Charlevoix-Saguenay (Département de la Colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

17. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Cie de Navigation Charlevoix-Saguenay (Département de la Colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

18. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinq cent cinquante-sept mille sept cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Établissement des colons (entente fédérale-provinciale) (Département de la Colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

19. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de un million de dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service des travaux de colonisation (Département de la Colonisation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942).

20. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent dix-neuf mille six cent vingt dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Département du Conseil Exécutif), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

21. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-trois mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Ministres sans portefeuilles, et secrétaires (Département du Conseil Exécutif), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

22. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-quatre mille neuf cent vingt dollars, nécessaire pour défrayer l'article Bureau du Lieutenant-gouverneur (Département du Conseil Exécutif), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

23. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trois cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi relative au tourisme (Département du Conseil Exécutif), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

24. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de sept cent trente mille six cent cinquante-sept dollars et soixante cents, nécessaire pour défrayer l'article Service des achats (Département du Conseil Exécutif), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

25. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent vingt et un mille huit cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service des impressions (Département du Conseil Exécutif), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

26. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Service de ciné-photographie (Département du Conseil Exécutif), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

27. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quarante-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Divers en général (Département du Conseil Exécutif), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

28. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quarante mille cent dollars, nécessaire pour

défrayer l'article Traitements, dépenses contingentes, etc. (Législation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

29. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Impression et reliure pour les deux chambres de la législature (Législation), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

30. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent dix mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Éducation en général (Département du Secrétaire de la province), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

31. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent soixante-deux mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi du service civil (Département de l'Instruction publique), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

32. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de un million cent mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Écoles publiques (écoles rurales) (Département de l'Instruction publique), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

33. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Enseignement de l'anglais (Département de l'Instruction publique), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

34. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de soixante-quinze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Instruction publique en général (Département de l'Instruction publique), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

35. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cinquante mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Enseignement du français (Département de l'Instruction publique), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

36. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de cent trente mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des établissements industriels et commerciaux (Département du Travail), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

37. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de quatre vingt-douze mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des bureaux de placement (Département du Travail), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

38. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux cent cinquante-cinq mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des électriciens et des installations électriques et loi des paratonnerres (Département du Travail), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

39. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de trente mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Conseil supérieur du Travail (Département du Travail), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

40. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de six mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des conventions collectives de travail (Département du Travail), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

41. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de deux millions six cent trois mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Loi des pensions de veillesse de Québec (Département du Travail), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

42. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de dix mille dollars, nécessaire pour défrayer l'article Stations et laboratoires de recherches forestières "construction et équipement" (Département des Terres et Forêts, de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

43. *Résolu* qu'un crédit suffisant soit ouvert à Sa Majesté pour compléter la somme de vingt-huit mille cinq cents dollars, nécessaire pour défrayer l'article Parc National des Laurentides (Département des Terres et Forêts, de la Chasse et des Pêcheries), du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

L'honorable M. Godbout propose, pour l'honorable M. Mathewson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour les dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1942, il soit permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme additionnelle n'excédant pas \$41,331,802.64.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 39) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 49, intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*";

Bill no 67, intitulé: "Loi de l'enseignement spécialisé";

Bill no 69, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature";

Bill no 70, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires";

Bill no 71, intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes";

Bill no 73, intitulé: "Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent";

Bill no 78, intitulé: "Loi pour favoriser la culture de la betterave à sucre";

Bill no 68, intitulé: "Loi concernant les sociétés d'exploration minière, libres de responsabilité personnelle".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 77, intitulé: "Loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article suivant est ajouté après l'article 3 comme article 4.

“4. L'article 3 de la Loi 4 George VI, chapitre 79, est abrogé, et, en conséquence, le texte qu'il modifiait est rétabli comme il se lisait auparavant”.

2. Les articles 4, 5, 6, 7, et 8 deviennent les articles 5, 6, 7, 8, et 9.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 77) intitulé: “Loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal” et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain matin à dix heures et quarante-cinq.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

SAMEDI, 17 MAI 1941

PREMIÈRE SÉANCE

Dix heures et quarante-cinq du matin.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

Ce 17 mai 1941.

Ordonné,—Que le greffier reporte à l'Assemblée législative le bill no 39, intitulé: “Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942, et pour d'autres fins du service public”, et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

- 43 Loi modifiant le Code civil.
- 49 Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.
- 53 Loi modifiant le Code municipal.
- 62 Loi modifiant le Code de procédure civile.
- 63 Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative.
- 64 Loi concernant les successions des militaires.
- 65 Loi pour l'embellissement de la cité de Québec.
- 67 Loi de l'enseignement spécialisé.
- 68 Loi concernant les sociétés d'exploration minière, libres de responsabilité personnelle.
- 69 Loi modifiant la Loi de la Législature.
- 70 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.
- 71 Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.
- 72 Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'effort de guerre.
- 73 Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent.
- 74 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
- 75 Loi modifiant la Loi du service extérieur.
- 77 Loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal.
- 78 Loi pour favoriser la culture de la betterave à sucre.
- 80 Loi concernant le Collège de Saint-Jean.
- 151 Loi concernant une propriété de l'Évêque de Gaspé.
- 152 Loi modifiant la Loi concernant les voitures d'hiver.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction.

39 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill”.

Après quoi il a plu à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de clore la deuxième session de la vingt et unième Législature de la province de Québec, par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les temps difficiles que nous traversons ont suscité de graves problèmes dans maintes sphères de l'administration.

Vous avez consacré de longs mois à l'étude de ces problèmes, et vous vous êtes appliqués à trouver les solutions qui serviraient le mieux les intérêts généraux de notre province.

Je suis heureux de donner la sanction royale aux lois que vous avez adoptées.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des crédits qu'il vous a plu de voter pour permettre à tous nos ministères de faire face à leurs obligations.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

En prorogeant cette deuxième session de la vingt et unième législature, je forme des vœux pour la victoire des valeureux soldats qui défendent les peuples libres contre l'hégémonie allemande, et pour que la divine Providence répande d'abondantes bénédictions sur notre province qui fait noblement sa part dans le conflit mondial.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit:

C'est la volonté et le désir de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée *sine die*, et cette Législature est, en conséquence, prorogée *sine die*.

PRÉCIS DES DÉCISIONS PRONONCÉES PAR L'ORATEUR
SUR DES QUESTIONS DE RÈGLEMENT

Séance du 25 février 1941.

Quand il est proposé d'agréer des résolutions rapportées par un comité plénier, il est irrégulier de proposer la récision de la résolution proposant l'adoption de ces résolutions.

Séance du 5 mars 1941.

Quand une motion a été mise en délibération, il est irrégulier de proposer de passer à un ordre du jour déterminé.

Séance du 13 mars 1941.

Un amendement à la motion portant formation du comité des subsides ne peut être mis en délibération s'il se rattache à une affaire inscrite au feuillet (art. 322 du Règlement).

Séance du 18 avril 1941.

Un député n'a pas le droit, au cours de son discours, de citer un rapport de la Chambre des communes du Canada s'il n'a pas été déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Troisième séance du 14 mai 1941.

Il est régulier de procéder à la deuxième lecture d'un bill, bien que les résolutions qui accompagnent ce bill n'aient pas encore été adoptées en comité plénier (art. 448 du Règlement).

Il est régulier de procéder, immédiatement après la deuxième lecture d'un bill, à l'étude de ce bill en comité plénier, bien que les résolutions qui l'accompagnent n'aient pas encore été adoptées en comité plénier (art. 459 du Règlement).

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA SESSION DE 1941

2ième SESSION DE LA 21ème LÉGISLATURE

La session s'ouvre le mardi 7 janvier 1941.

L'adresse en réponse au discours du trône est proposée par M. Choquette, secondé par M. Lawn.

Les Chambres sont prorogées le samedi 17 mai 1941.

Séances	80
Documents déposés sur le bureau de la Chambre; et réponses aux adresses et aux ordres de la Chambre	61
Pétitions présentées se rapportant à des bills	43
Bills présentés en premier lieu à l'Assemblée législative	118
Avis de questions	29
Séances de comité plénier consacrées à l'étude de bills	148
La Chambre se forme en comité des subsides	29
Rapport du comité spécial chargé de choisir les membres des comités permanents	1
Rapports du comité des bills privés en général	14
" " des chemins de fer, etc	2
" " des règlements	11
" " des bills publics en général	10
" " des comptes publics	1
" " des privilèges et élections	1
" " de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation	1
" " de l'industrie et du commerce	1
" " de la bibliothèque de la législature	1
" " du code municipal	1
" " spécial de quinze membres pour examiner le projet de refonte du Règlement	2
Bills sanctionnés	112

G.-S. GOURDEAU,

Greffier des archives.

INDEX
DES
JOURNAUX DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE QUÉBEC

5 GEORGE VI, 1941

A

- ABOLITION DES RENTES SEIGNEURIALES:—(Voir *BILLS, No 14.*)
- ABUS PRÉJUDICIALES:—Loi modifiant la Loi des— à l'agriculture.
(Voir *BILLS, No 7.*)
- ACCIDENTS DU TRAVAIL:—Loi modifiant la Loi des—, 1931. (Voir
BILLS, No 44; voir aussi Code civil, BILLS, No 43.)
- ACTIONS PÉNALES:— Loi modifiant la Loi des:—(Voir *BILLS,*
No 8.)
- ACTON VALE:—Loi ratifiant les règlements nos 232 et 233 de la
ville d'—. (Voir *BILLS, No 141.*)
- ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE:—proposée par M.
Choquette; adoptée, 10.
- ADRESSES re dépôt de correspondance, documents, ou arrêtés mi-
nistériels. (Voir *DOCUMENTS DE LA SESSION.*)
- AFFAIRES MUNICIPALES:—Loi sur la fraude et la corruption dans
les—. (Voir *BILLS, No 16.*)
- AGRICULTURE;—Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'—.
(Voir *BILLS, No 7.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

- AJOURNEMENT:—Motion adoptée sur division, 11.
- ALEXOPOULOS, ANTHONY:—Loi changeant le nom de— à Allison.
—(Voir BILLS, *No 105.*)
- ALLISON:—(Voir ALEXOPOULOS.)
- ALMA ET JONQUIÈRES:—Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer—. (Voir BILLS, *No 116.*)
- AMENDEMENTS PROPOSÉS:—(Voir SUBSIDES; AUSSI PRÉCIS DES DÉCISIONS DE L'ORATEUR.)
- AMOS:—(Voir COLLÈGE D'—. Voir aussi DUBUISSON.)
- APPAREILS SOUS PRESSION:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 42.*)
- ARTICLE XVII, AMENDÉ:—(Voir CRÉDITS PROVISOIRES.)
- ART MUSICAL:—Loi modifiant l'art musical. (Voir BILLS, *No 4.*)
- ASBESTOS:—Loi modifiant la charte de la ville d'—. (Voir BILLS, *No 134.*)
- ASILE DU BON-PASTEUR:—Loi ratifiant le contrat avec l'—. (Voir BILLS, *No 30.*)
- ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—
Ajourne, motion adoptée, div. (vote), 11.
Ajourne, à une autre date, 13; 195.
Ajourne, à une autre heure, 211; 250.
Ajourne, fête de St-Georges, 214.
Ajourne, à la mémoire de M. Bouthillier, 7.
Ajourne, à la mémoire de M. Ross, 18.
Adopte la refonte du Règlement, 290.
Siège trois fois, 190.
Prolonge les séances du soir, 222.
Rembourse les droits, 124; 179; 186; 201.
Rétablit ordre du jour supprimé, 149.
Suspend art. 344 du Règlement, 177.
Vacances portées à l'attention de l'orateur, 279.
- ASSOCIÉS,—(Voir BILLS, *No 55.*)
- AUTOMOBILES:—(Voir VÉHICULES.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

B

BARREAU:—Loi concernant le—. (Voir *No 38.*)

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT AND POWER COMPANY:—Loi concernant l'expropriation de—. (Voir *BILLS, No 49.*)

BETTERAVE À SUCRE:—Loi pour favoriser la culture de la—. (Voir *BILLS, No 78.*)

BEURRE:—Voir (*PRODUITS LAITIERS.*)

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE:—Loi concernant la—. (Voir *BILLS, No 15.*)

BILLS:—

No 1.—Loi relative à la prestation des serments d'office.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 3.

No 2.—Loi du drainage.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 15. Résolutions prop., 16. En comité, rapp., 1ère lect., 23. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., progrès rapp., 25. Résolutions lues 2e fois sur div., agréées sur div., renv. au comité du bill.—Bill de nouveau en comité pl., rapp., 3e lect. sur div., 30. Message du C. L., 80. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 30.)

No 3.—Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 15. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect. pro. séance, 25. 3e lect. sur div., 31. Message du C. L., 80. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 70.)

No 4.—Loi modifiant la Loi de l'art musical.—Présenté (M. Perrier), 1ère lect., 30. 2e lect. sur div. renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect. sur div., 36. Message du C. L., 54. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 46.)

No 5.—Loi modifiant la Loi de la chasse.—Présenté (M. Côté), 1ère lect., 29. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 36. 3e lecture sur div. 47. Message du C. L., 295. Sanction, 295. (5 Geo. VI, c. 38.)

No 6.—Loi modifiant la Loi de la pêche.—Présenté (M. Côté), 1ère lect., 30. 2e lect. sur division, renv. à comité pl., en comité, rapp. 35. 3e lect. sur division, 46. Message du C. L., 295. Sanction, 295. (5 Geo. VI, c. 39.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 7.—Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture. Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 15. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, amendé, amdt agrée, 3e lect. pro. séance, 24. 3e lect. sur division, 31. Message du C. L., 80. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 62.)

No 8.—Loi modifiant la Loi des actions pénales.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 32. Motion de 2e lect., débat, débat ajourné, 76. Reprise du débat, motion adoptée, 2e lect. renv. à comité pl. en comité, progrès, 78; de nouveau en comité pl., amendé, rapp., amdt lu 1ère fois, 99, amdt lu 2e fois sur div., agréés sur div., 104. 3e lecture du bill sur div. 111. Message du C. L., 152. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 53.)

No 9.—Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de Dubuisson.—Présenté (M. Bouchard), 1ère lect., 32. Résolutions prop., 36. En comité, rapp., 1ère lect., 46. 2e lect. sur div., agréées sur div., renv. au comité du bill. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., rapp., 3e lecture sur div., 61 et 62. Message du C. L., 80. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 40).

No 10.—Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières. Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 32. Résolutions prop., 36 et 37. En comité, rapp., lues 1ère fois 47. 2e fois sur div., agréées sur div. renv. au comité du bill. 2e lect. du bill sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp. 61. 3e lect. sur div., 63. Message du C.L., 95. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 36.)

No 11.—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 42. Résolutions prop., 45 et 46., renv. à comité pl., en comité, rapp., 1ère lect., 2e lect. sur div., agréées sur div., renv. au comité du bill, 77. Bill lu 2e fois, sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp. 99. 3e lect. sur div., 111. Message du C. L., 152. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 35.)

No 12.—Loi relative aux émissions d'obligations.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 156. Motion de 2e lect., débat, débat ajourné, 222; reprise du débat, motion adoptée sur div. (vote), 2e lect. renv. à comité, pl., en comité, rapp., 3e lect. sur même div., 237. Message du C. L., 295. Sanction, 295. (5 Geo. VI, c. 58.)

No 13.—Loi modifiant la Loi des produits laitiers.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 45. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp. 99. 3e lect. sur div., 104. Message du C. L. avec amdts, 157. Agréés sur div., 160. Sanction, 177. (5 Geo. VI, c. 33.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 14.—Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect. 45. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, progrès rapp., 90. De nouveau en comité pl., progrès rapp. 93, de nouveau en comité pl., progrès rapp. 94. De nouveau en comité pl., rapp., 3e lecture sur div. 98. Message du C. L., 152. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 61.)

No 15.—Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice.—Présenté (M. Bouchard), 1ère lect. 54. Résolutions prop., 59. Résolutions renv. à comité, rapp., 1ère lect., 75. 2e lect. sur div., agréées sur div., renv. au comité du bill, 90. Bill lu la 2e fois, renv. au comité pl., en comité, rapp., 3e lecture sur div., 90. Message du C. L., 129. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 8.)

No 16.—Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 54. 2e lect., renv. à comité pl., en comité, amendé, rapp., amdt lu 1ère fois, 2e fois sur div., agréé sur div., 3e lect. sur div., 84 et 85. Message du C. L., amendé, 157. Agréé sur div., 160. Sanction, 177. (5 Geo. VI, c. 42.)

No 17.—Loi pour prévenir les maladies vénériennes.—Présenté (M. Groulx), 1ère lect., 69. 2e lect., renv. à comité pl., en comité, amendé, rapp., amdt lu 1ère fois, 105. 2e fois et agréé, 111. 3e lect. sur div., 118. Message du C. L., 152. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 55.)

No 18.—Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses.—Présenté (M. Mathewson), 1ère lect., 69. Motion de 2e lect., débat, débat ajourné, 128. Reprise du débat, motion adoptée, 2e lect. sur div. renv. à comité pl., progrès rapp., 142. De nouveau en comité pl., progrès rapp., 179. De nouveau en comité pl., amendé, rapp., amdts lus 1ère fois, 2e fois sur div. agréés sur div., 195. 3e lect. sur div., 196. Message du C. L., 238. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 6.)

No 19.—Loi modifiant la Loi des cités et villes.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 96. 2e lect. sur div. renv. à comité pl., en comité, progrès rapp., 120. De nouveau en comité pl., amendé, rapp., amdts agréées, 3e lect. sur div., 124. Message du C. L., amendé, 254. Agréé sur div., 255. Sanction, 295. (5 Geo. VI, c. 41.)

No 20.—Loi concernant le moratoire.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 96. 2e lect., sur div. (vote), renv. à comité pl., en comité, progrès rapp., 114. De nouveau en comité pl., amendé, rapp., amdts

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

lus 1ère fois, 2e fois, sur div., agréés sur div., 3e lect. sur div., 119. Message du C. L., amendé, 183. Agréé, 183. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 65.)

No 21.—Loi concernant les Statuts refondus, 1941.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 92. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, progrès rapp., 105. De nouveau en comité pl., progrès rapp., 111. De nouveau en comité pl., rapp., 3e lecture sur division, 118. Message du C. L., 152. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 15.)

No 22.—Loi modifiant la Loi concernant les statuts.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 92. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect. sur div., 119. Message du C. L., 152. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 14.)

No 23.—Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois générales de la province.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 92. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté; 3e lect. sur div., 119. Message du C. L., 152. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 16.)

No 24.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 124. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 136. 3e lect. sur div., 156. Message du C. L., 207. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 18.)

No 25.—Loi modifiant la Loi de l'impôt de Québec sur le revenu.—Résolutions prop., 150. En comité, rapp., 1ère lect., 170 à 172. 2e lect. sur div., agréées sur div. Bill présenté (M. Mathewson), 1ère lect., 179. 2e lect. sur div., 3e lect. sur div., 204. Message du C. L., 207. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 23.)

No 26.—Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941, et pour d'autres fins.—Résolution se rapportant aux subsides accordés provisoirement et par anticipation, prop. et agréée. Bill présenté. (M. Mathewson), 1ère, 2e, 3e lect., 120 et 122. Message du C. L., 129. Sanction, 132. (5 Geo. VI, c. 1.)

No 27.—Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 150. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, amendé, rapporté, amdts agréés, 222. 3e lect. sur div., 233. Message du C. L., amendé, amdts agréés sur div., 294. Sanction, 295. (5 Geo. VI, c. 44.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 28.—Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941, et pour d'autres fins.—Résolutions des subsides, 131, 133, 151, 154. Renv. à comité des voies et moyens. Bill présenté (M. Mathewson), 1ère, 2e et 3e lect., 155. Message du C. L., 177. Sanction, 178. (5 Geo. VI, c. 3.)

No 29.—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec La Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie.—Résolution prop., 186; en comité, rapp., agréé. Bill présenté (M. Perrier), 1ère lect., 2e et 3e lect., 190 et 191. Message du C. L., 207. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 10.)

No 30.—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'asile du Bon-Pasteur, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans son école d'industrie.—Résolution prop., 186 à 187; en comité, rapp., agréée. Bill présenté (M. Perrier). 1ère lect., 2e lect., 3e lect., 191 à 192. Message du C. L., 208. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 11.)

No 31.—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec Les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie. Résolution prop., 187. En comité, rapp., agréée. Bill présenté (M. Perrier), 1ère, 2e et 3e lect., 192 à 193. Message du C. L., 208. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 12.)

No 32.—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie.—Résolution prop., 187; en comité, rapp., agréée. Bill présenté (M. Perrier), 1ère, 2e et 3e lect., 193 à 194. Message du C. L., 208. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 13.)

No 33.—Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public.—Résolution se rapportant aux subsides accordés provisoirement et par anticipation, prop. et adoptée. Bill présenté (M. Mathewson), 1ère, 2e et 3e lect., 134 à 135. Message du C. L., 152. Sanction, 154. (5 Geo. VI, c. 2.)

No 34.—Loi modifiant la Loi des terres et forêts.—Présenté (M. Côté), 1ère lect., 173. Résolutions prop., 179. En comité, progrès rapp.,

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

196. De nouveau en comité, rapp., 1ère et 2e lect. sur div., agréé sur div., renv. au comité du bill, 198 à 200. Motion pour la 2e lect. du bill, débat; débat ajourné, 200. Reprise du débat, motion adoptée; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 205. 3e lect. sur div. 209. Message du C. L., 295. Sanction, 296. (5 Geo. VI, c. 25.)

No 38.—Loi concernant le Barreau.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 173; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 178. 3e lect. sur div., 181. Message du C. L., 190. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 56.)

No 39.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public.—Résolution renv. en comité des voies et moyens. Bill présenté (M. Godbout). 1ère, 2e, 3e lect., 347 à 348. Message du C. L., 349. Sanction, 351. (5 Geo. VI, c. 5.)

No 40.—Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 184. Résolutions prop., 187. En comité, progrès rapp., 200. De nouveau en comité, rapp., 1ère et 2e lect., agréées sur div., renv. au comité du bill, 201. Bill lu 2e fois, renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect. sur div., 201. Message du C. L., 239. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 31.)

No 41.—Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 185. Résolution prop., 187. En comité, rapp., 1ère lect., 2e lect. sur div., agréée sur div., renv. au comité du bill, 202 à 203. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité, en comité, rapp., 3e lect. sur div., 203. Message du C. L., 239. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 32.)

No 42.—Loi modifiant la Loi des appareils sous pression.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 180; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 214; 3e lect. sur div., 217. Message du C. L., 239. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 54.)

No 43.—Loi modifiant le Code civil.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 271. 2e lect. sur div., (vote), renv. à comité pl., en comité, rapp., 279. 3e lect. sur div., 282. Message du C. L., 297. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 67.)

No 44.—Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 180. 2e lect. sur div., renv. à comité pl.,

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

en comité, rapp., 220. 3e lect. sur div., 222. Message du C. L., 239. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 64.)

No 45.—Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 181. 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect., 249. Message du C. L., 292. Sanction, 296. (5 Geo. VI, c. 59).

No 46.—Loi modifiant la Loi de la convention collective.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 244. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, amendé, rapp., amdt agréé, 249; 3e lect. sur div., 250. Message du C. L., 292. Sanction, 296. (5 Geo. VI, c. 60).

No 47.—Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi.—Présenté (M. Côté), 1ère lect., 185. 2e lect., renv. à comité pl., progrès rapp., 204. De nouveau en comité, rapp., 3e lect., 209. Message du C. L., 239. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 29).

No 48.—Loi modifiant la Loi des commissions d'enquête.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 208; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 245. 3e lect. sur div., 248. Message du C. L., 295. Sanction, 296. (5 Geo. VI, c. 20.)

No 49.—Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.—Présenté (M. Côté), 1ère lect. sur div., 299. Résolutions prop., 300. Amendement prop. à la motion pour considération des résolutions, débat, débat ajourné, 312. Reprise du débat, amdt rejeté par la Chambre (vote), motion adoptée, prise en considération des résolutions, progrès rapp., 312 à 314. De nouveau en comité, rapp., 1ère lect., 314 à 315. Motion de 2e lect. du bill donne lieu à l'objection qui est rejetée par M. l'Orateur, la décision est maintenue par la Chambre (vote), amdt prop. à la motion, rejeté (vote), motion adoptée, 2e lect., sur div., motion pour renv. à comité pl. donne lieu à une objection qui est rejetée par M. l'Orateur, décision de l'Orateur maintenue par la Chambre (vote), motion adoptée sur div. (vote). Bill renv. à comité, progrès rapp., 318 à 321. Résolutions lues 2e fois sur div., adoption des résolutions pro. séance. Bill de nouveau en comité de la Chambre, progrès rapp., 322. Résolutions agréées sur div., renv. au comité du bill, 325. Bill de nouveau en comité pl., rapp., 3e lect sur div., 326. Message du C. L., 348. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 28.)

No 50.—Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 209; 2e lect. sur div., renv. à comité pl.,

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

 BILLS:—*Suite.*

en comité, rapp., 3e lect. sur div., 243. Message du C. L., 239. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 63.)

No 51.—Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal.—Résolution prop., 245. En comité, progrès rapp., 251. De nouveau en comité, rapp., 1ère lect. et 2e lect., agréée sur div., 257. Bill présenté (M. Perrier), 1ère lect., 2e lect., 3e lect. sur div., 258. Message du C. L., 295. Sanction, 296. (5 Geo. VI, c. 7.)

No 52.—Loi concernant les écoles professionnelles.—Présenté (M. Perrier), 1ère lect., 209. Résolutions prop., 209. En comité, rapp., 1ère et 2e lect. sur div. (vote), agréées sur même div., renv. au comité du bill, 217. Bill lu 2e fois sur div., (vote), renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect. sur même div., 219. Message du C. L., 239. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 49.)

No 53.—Loi modifiant le Code municipal.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 244. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, progrès rapp., 249. De nouveau en comité, rapp., 3e lect. sur div., 250. Message du C. L., 328. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 69.)

No 54.—Loi concernant le pouvoir exécutif.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 267. Résolution prop., 269. En comité, rapp., 2e lect. sur div., agréée sur div., renv. à comité du bill, 271. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., rapp., 273. 3e lect. sur div., 275. Message du C. L., 292. Sanction, 296. (5 Geo. VI, c. 22.)

No 55.—Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 244; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect., 254. Message du C. L., 293. Sanction, 296. (5 Geo. VI, c. 57.)

56.—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.—Résolutions prop., 245. Bill présenté (M. Girouard), 1ère lect., 246. Résolutions renv. à comité pl., rapp. 1ère lect., 259. Amdt prop. à la motion pour 2e lect. des résolutions, rejeté (vote) motion adoptée sur div. (vote) résolutions 2e lect., agréé sur même div., 262; amdt prop. à la motion pour 2e lect. du bill, rejeté (vote) motion adoptée sur div., (vote); 2e lect., renv. à comité pl., en comité, amendé, amdt lus 2e fois sur div., agréés sur div., 2e lect. sur div., 264 à 267. Message du C. L., 295. Sanction, 296. (5 Geo. VI, c. 24.)

No 57.—Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

mars 1942, et pour d'autres fins du service public.—Résolution prop., agréée. Bill présenté (M. Godbout), 1ère, 2e, 3e lect., 216 à 217. Message du C. L., 239. Sanction, 242. (5 Geo. VI, c. 4.)

No 58.—Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville.—Résolution prop. 245. Bill présenté (M. Perrier), 1ère lect., 246. Résolution en comité, rapp., agréée, renv. à comité du bill, 253. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 253. 3e lect. sur div., 257. Message du C. L., 293. Sanction, 296. (5 Geo. VI, c. 9.)

No 60.—Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie.—Présenté (M. Perrier), 1ère lect., 244. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect. sur div., 255. Message du C. L., 295. Sanction, 296. (5 Geo. VI, c. 52.)

No 61.—Loi modifiant la Loi des coroners.—Résolution prop., 245. En comité, rapp., 1ère lect., 250; 2e lect. sur div., agréée sur div., 252. Bill présenté (M. Girouard), 1ère lect., 253. 2e lect. sur div., 3e lect. sur div., 267. Message du C. L., 295. Sanction, 296. (5 Geo. VI, c. 51.)

No 62.—Loi modifiant le Code de procédure civile.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 271. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 277. 3e lecture sur div., 279. Message du C. L., 328. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 68.)

No 63.—Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 284. Motion pour 2e lect. donne lieu à une objection qui est rejetée par M. l'Orateur, sa décision est maintenue par la Chambre (vote), 2e lect., sur div., renv. à comité pl., en comité, amendé, rapp., amdts agréés, 305. Amdts prop. à la motion pour 3e lect., rejeté (vote) motion adoptée, 3e lect. sur div., (vote), 309. Message du C. L., amendé, 339. Agréé, 339. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 19.)

No 64.—Loi concernant les successions des militaires.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 271. Résolutions prop. 271. En comité, rapp., agréées, renv. au comité du bill, bill lu 2e fois, renv. à comité pl., en comité, rapp., 276. 3e lect. sur div., 279. Message du C. L., 297. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 66.)

No 65.—Loi pour l'embellissement de la cité de Québec.—Présenté (M. Hamel), 1ère lect., 275. Résolution prop. 275. En comité pl., rapp., agréée, renv. au comité du bill, 282. Bill lu 2e fois, en comité;

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

rapp., 3e lect., 283. Message du C. L., 297. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 71.)

No 67.—Loi de l'enseignement spécialisé.—Présenté (M. Perrier). 1ère lect., 275. Résolution prop. 275. En comité pl., rapp., 2e lect. sur div., 290. Agréée sur div., renv. au comité du bill, 293. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité, en comité, rapp., 3e lect. sur div., 293. Message du C. L., 348. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 48.)

No 68.—Loi concernant les sociétés d'exploration minière, libres de responsabilité personnelle.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 303. 2e lect. sur div., renv. à comité pl. pour considération, pro. séance, 310. 2e lect. sur div., renv. à comité, en comité, amendé, rapp., amdt lu 1ère fois, 2e fois sur div., agréé sur div., 3e lect., 326. Message du C. L., 348. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 37.)

No 69.—Loi modifiant la Loi de la Législature.—Résolution prop., 309. En comité, rapp., agréée.—Bill présenté (M. Godbout), 1ère lect., 333 à 334. 2e lect. sur div., 3e lect. sur div., 339. Message du C. L., 348. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 17.)

No 70.—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 308. Résolutions prop., 308. En comité, rapp., 1ère lect., 2e lect. sur div., agréées sur div., renv. au comité du bill, 334.—Bill lu 2e fois sur division; renv. au comité, en comité, rapp., 335. 3e lect. sur div., 337. Message du C. L., 348. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 50.)

No 71.—Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.—Présenté (M. Côté), 1ère lect. sur div., 300. Résolution prop., 300. En comité, progrès, rapp., 327. De nouveau en comité, rapp., 1ère lect., 328. 2e lect. sur div., agréée sur div., renv. au comité du bill, 322. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect., sur div., 333. Message du C. L., 348. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 26.)

No 72.—Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'effort de guerre.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 300. 2e lect., renv. à comité, en comité, rapp., 3e lect., 303. Message du C.L., 328. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 43.)

No 73.—Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent.—Présenté (M. Côté), 1ère lect. sur div., 300. Résolution prop., 300. Amendement prop. à la motion pour considération de la résolution, rejeté

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

 BILLS:—*Suite.*

par la Chambre (vote), motion adoptée, en comité, durant la prise en considération M. le Président rend une décision qui est maintenue par la Chambre (vote), résolution rapp., 1ère lect., 315 à 318. 2e lect. sur div. (vote), agréé sur division (vote).—Bill lu 2e fois sur division (vote), renv. à comité pl., en comité, progrès, rapp., 322 à 325. De nouveau en comité, rapp., 3e lecture sur div., (vote), 326 à 327. Message du C. L., 348. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 27.)

No 74.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.—Présenté (M. Perrier), 1ère lect., 300. 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp., 310. 3e lect. sur div., 312. Message du C. L., amendé, 340. Agréé, 340. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 47.)

No 75.—Loi modifiant la Loi du service extérieur.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 308. 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect., 336. Message du C. L., 343. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 21.)

No 77.—Loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal.—Présenté (M. Perrier), 1ère lect. 332. 2e sur div., renv. à comité pl., en comité, rapp. 3e lect. sur div., 338. Message du C. L., amendé, 348. Agréé, 349. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 74.)

No 78.—Loi pour favoriser la culture de la betterave à sucre.—Résolutions prop., 332. En comité, rapp., 1ère lect., 2e lect. sur div. agréées sur div., 337.—Bill présenté (M. Godbout), 1ère lect., 2e lect. sur div., 3e lect. sur division, 338. Message C. L., 348. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 34.)

No 80.—Loi concernant le Collège de Saint-Jean.—Présenté (M. Perrier), 1ère lect., 332; 2e lect., renv. à comité pl., en comité rapp., 3e lect., 339. Message du C. L., 343, Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 89).

No 100.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.—Susp. règl., Pétition, 67. rapport 91. Susp. règl., Bill présenté (M. Caron—Maisonneuve), 1ère lect., 91. 2e lect., renv. à comité 99. Rapp., 149. En comité, amendé, rapp., amdts lus et agréés. 3e lecture sur div., 176. Message du C. L., amendé, 223. Amdts lus 1ère fois 232. renv. au comité de la Chambre pour considération, rapp., 2e lect., et agréés sur div., 236. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 73.)

No 101.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles LeBlanc au nombre de ses mem-

BILLS:—*Suite.*

bres, après examen.—Pétition 14. Rapport, 26. Bill présenté (M. Bourque), 1ère lect., 2e lect., renv. à comité, 29. Rapporté 39. En comité pl., 3e lect., 55. Message du C. L., 100. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 110.)

No 102.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Robert LeBlanc au nombre de ses membres, après examen.—Pétition 14. Rapport, 26. Bill présenté (M. Bourque), 1ère lect., 2e lect., renv. à comité, 29. Rapporté, 39. En comité pl., 3e lect., 55. Message du C. L., 100. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 111.)

No 103.—Loi concernant les commissaires d'écoles de St-Pierre-aux-Liens.—Pétition 15. Rapport, 27. Présenté (M. Kirkland), 1ère lect., 2e lect., renv. à comité, 29. Rapporté 53. En comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 93. Message du C. L., 157. Sanction, 177. (5 Geo. VI, c. 87.)

No 104.—Loi accordant certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen.—Pétition, 15. Rapport, 27. Présenté (M. Hyde), 1ère, 2e lect. renv. à comité 27, rapp., 53. En comité pl., rapp., 3e lecture, 73. Message du C. L., 137. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 105.)

No 105.—Loi permettant à George Anthony Alexopoulos de changer son nom de famille d'Alexopoulos en celui d'Allison.—Pétition 15. Rapport, 27. Présenté (M. Hyde), 1ère et 2e lect., renv. à comité, rapp., en comité pl., 3e lect. sur div. 55. Message du C. L., 100, Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 109.)

No 106.—Loi modifiant la charte de *The Wales Home*.—Pétition, 14. Rapport, 26. Présenté (M. Desmarais), 1ère lect., 2e lect., renv. à comité 28. Rapp. 39. En comité pl., 3e lect., 55. Remboursement des droits 186. Message du C. L., 137. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 92.)

No 107.—Loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perrault.—Pétition, 19. Rapport, 38. Présenté (M. Caron—Maisonneuve), 1ère lect., 40. 2e lect., renv. à comité, 48. Rapp., 53. Au comité pl., rapp., 3e lect., 73. Message du C. L., 137. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 107.)

No 108.—Loi concernant le nom de *Industrial Life Insurance Company*.—Pétition 14. Rapport, 26. Présenté (M. Delagrave), 1ère lect., 2e lect., renv. à comité, 28. Rapp., 39. En comité pl., rapp., 3e

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

lect. sur div., 72. Message du C. L., 137. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 94.)

No 109.—Loi concernant le village de Maniwaki et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau.—Pétition, 20. Rapport, 50. Présenté (M. Nadon), 1ère lect., 52. 2e lect., renv. à comité, 56. Rapp., 95. En comité pl., du C.L., amendé, 158. Agréé sur division, 160. Sanction, 177. (5 Geo. VI, c. 83.)

No 110.—Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay.—Pétition, 14. Rapport, 26. Présenté (M. Delagrave), 1ère lect., 2e lect., renv. à comité, rapp., 39. En comité pl., 3e lect., sur div., 72. Message du C. L., amendé, 137. Agréé sur division, 139. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 101.)

No 111.—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.—Ancien titre: Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à emprunter pour la bonne administration de ses affaires et ratifiant certains actes de son conseil.—Pétition 14. Rapport, 50. Présenté (M. Beaulac), 1ère lect., 52. 2e lect., renv. à comité 57. rapp., 76. En comité pl., amendement au titre, rapp., amdt lu 1ère fois sur div. 2e lect. sur div., agréé sur div. 3e lect. du bill sur div., 93. Message du C. L., amendé, 188. Agréé sur div., 189. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 75.)

No 113.—Loi constituant en corporation l'Association des Chiropraticiens de la province de Québec.—Pétition, 20. Rapport, 38. Présenté (M. Morin—Québec-Centre). 1ère lect., 41. 2e lect., renv. à comité, 49. Rapport du comité, préambule non prouvé, 68. Remboursement des droits add., 201.

No 114.—Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.—Pétition, 19. Rapport, 38. Présenté (M. Casgrain—Gaspé-Nord), 1ère lect., 40. 2e lect., renv. à comité, 48. Rapp., 77. En comité pl., rapp., 3e lect., 94. Message du C. L., 157. Sanction, 177. (5 Geo. VI, c. 102.)

No 115.—Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*.—Pétition, 19. Rapport, 38. Présenté (M. Fillion), 1ère lect., 41. 2e lect., renv. à comité 49, rapporté, 77. En comité pl., rapp., 3e lect. sur division, 113. Message du C. L., 157. Sanction, 177. (5 Geo. VI, c. 96.)

No 116.—Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquière.—Pétition, 19. Rapport, 38. Présenté (M.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

 BILLS:—*Suite.*

Fillion), 1ère lect., 41. 2e lect., renv. à comité, rapp., 77. En comité pl., rapp., 3e lect. sur div., 113. Message du C. L., 157. Sanction, 177. (5 Geo. VI, c. 97.)

No 117.—Loi modifiant la charte de *Saguenay Terminals, Limited*.—Pétition 19. Rapport, 38. Présenté (M. Fillion), 1ère lect., 41. 2e lect., renv. à comité, 49. Rapp., 77. En comité pl., rapp., 3e lect. sur div., 113. Message du C. L., 157. Sanction, 177. (5 Geo. VI, c. 98.)

No 119.—Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Richmond.—Pétition, 14. Rapport, 50. Présenté (M. Desmarais), 1ère lect., 51. 2e lect., renv. à comité, rapp., 67. En comité pl., rapp., 3e lect., 79. Message du C. L., 137. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 81.)

No 120.—Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello, dans le comté de Papineau, passée le 3 décembre 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seigniorry Club Community Association Limited* avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenants.—Susp. règl. Pétition présentée, 32. Pétition reçue, 38. Rapport, 50. Bill présenté (M. Lorrain), 1ère lect., 52. 2e lect., renv. à comité, 58. Rapp. 67. En comité pl., rapp., 3e lect., 79. Message du C. L., amendé, 137. Agréé sur div., 140. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 85.)

No 121.—Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval.—Pétition, 15. Rapport, 38. Présenté (M. Leduc), 1ère lect., 41. 2e lect. renv. à comité, 50, rapp., 67, en comité pl., rapp., 3e lect. sur div., 80. Message du C. L., amendé, 138. Agréée sur div., 140. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 82.)

No 122.—Loi ratifiant le règlement numéro 37 de la corporation de la paroisse de Saint-Etienne-des-Grès et une résolution en date du 3 décembre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Etienne-des-Grès, dans le comté de Saint-Maurice.—Pétition, 14. Rapport, 26. Présenté (M. Beaulac), 1ère lect., 2e lect., renv. à comité, 27, rapp., 39. En comité pl., 3e lect. sur div., 55. Message du C. L., amendé, 100. Agréée, 101. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 84.)

No 123.—Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution en date du 20 octobre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain.—Pétition, 19. Rapport, 38. Bill présenté (M. Morin—Champlain), 1ère lect., 40. 2e lect., renv. à comité 49. Rapp., 53, en comité pl., rapp., 3e lect. sur div., 73. Message du C. L., amendé, 138. Agréé sur div., 140 à 141. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 86.)

No 124.—Loi concernant la cité de Grand'Mère et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Grand'Mère dans le comté de Champlain et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies.—Pétition, 15. Rapport, 27. Présenté (M. Guibord), 1ère lect., 2e lect., renv. à comité 28. Rapp., 39. Ordre pour prise en considération en comité pl. secondé., 3e lect. sur div. 56. Message du C. L., amendé, 100. Agréé, 101. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 77.)

No 125.—Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville.—Pétition, 14. Rapport, 50. Présenté (M. Beaulac), 1ère lect., 52. 2e lect. renv. à comité, 57, rapp., 67. En comité pl., rapp. 3e lect. sur div., 79. Message du C. L., amendé, 139. Agréé sur div., 141. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 80.)

No 127.—Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal*.—Pétition, 19. Rapport, 38. Présenté (M. Boucher), 1ère lect., 41. 2e lect., renv. à comité, 49. Rapp., 126. En comité pl., rapp., 3e lect., 136. Message du C. L., 200. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 93.)

No 128.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.—Pétition, 26. Rapport, 38. Présenté (M. Kirkland), 1ère lect., 40. 2e lect., renv. à comité, 48. Rapp. avec amdt au préambule, 176. En comité pl., rapp., 3e lect. sur div. 183. Message du C. L., amendé, 212. Ammts lus 1ère fois, 213. Agréés sur div., 221. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 76.)

No 129.—Loi changeant le nom de famille de Louis Cohen *et al* en celui de Mescon.—Pétition, 15. Rapport, 27. Présenté (M. Hartt), 1ère lect., 2e lect., renv. à comité, 28. Rapp., 39. En comité pl., 3e lect. sur div. 56. Remboursements des droits, 201.

No 130.—Loi concernant les Clercs de Saint-Viateur.—Pétition, 19. Rapport, 107. Susp. règl. Bill présenté (M. Leduc), 1ère lect., 108. 2e lect., renv. à comité, 122. Rapp., 126. En comité pl., rapp., 3e lect., 136. Sur la motion de l'hon. M. Godbout, remboursement des droits add., 185 à 186. Message du C. L., 188. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 90.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 131.—Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve G. de Beaujeu.—Pétition, 19. Rapport, 95. Susp. règl. Bill présenté (M. Choquette), 1ère lect. 96. 2e lect., renv. à comité 114. Rapp. avec amdt au préambule, 176. En comité pl., progrès rapp., 183. De nouveau en comité, rapp., 3e lect. sur div., 187. Message du C. L., amendé. 212. Amdts lus 1ère fois, 214. Agréés sur div., 221. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 99.)

No 132.—Loi constituant en corporation “Le Collège d’Amos”.—Pétition, 14. Rapport, 26. Présenté (M. Desmarais). 1ère lect., 2e lect., renv. à comité 28, rapp., 39. En comité pl., 3e lect. sur div., 56. Remboursement des droits, 124. Message du C. L., 100. Sanction, 131. (5 Geo. VI, c. 88.)

No 133.—Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell.—Pétition, 14. Rapport, 38. Présenté (M. Bourque), 1ère lect., 40. 2e lect., renv. à comité 49, rapp., 53. En comité pl., rapp., 3e lect., 73. Message du C. L., amendé, 139, agréé sur div. 141. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 104.)

No 134.—Loi modifiant la charte de la ville d’Asbestos.—Pétition, 26. Rapport, 50. Présenté (M. Desmarais), 1ère lect., 51. 2e lect., renv. à comité, 57. Rapp., 67. En comité pl., rapp., 3e lect., 79. Message du C. L., 137. Sanction, 153. (5 Geo. VI, c. 79.)

No 135.—Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est.—Pétition, 15. Rapport, 50. Présenté (M. Leduc), 1ère lect., 51. 2e lect., renv. à comité 57. Rapp., que les promoteurs désirent retirer le bill, 196. Remboursements des droits, 186.

No 136.—Loi concernant le contrat de mariage de Didier Alphonse Pesant, cultivateur et Armandine Delorme.—Pétition, 19. Rapport, 38. Présenté (M. Boucher), 1ère lect., 41. 2e lect., renv. à comité, 49. Rapp., 107. En comité pl., rapp., 3e lect., 125. Message du C. L., amendé, 158. Agréé sur div., 161. Sanction, 177. (5 Geo. VI, c. 108.)

No 137.—Loi concernant “Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie, de Montréal”.—Pétition, 19. Rapport, 50. Présenté (M. Francœur—Montréal-Mercier), 1ère lect., 52. 2e lect., renv. à comité, 57. Rapp., 76. En comité pl., rapp., 3e lect., 94. Remboursement des frais add., 180. Message du C. L., 157. Sanction, 178. (5 Geo. VI, c. 91.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: “Documents de la Session” et “Questions”.

BILLS:—*Suite.*

No 138.—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.—Pétition 26. Rapport, 149. Susp. règl. sur div. Bill présenté (M. Delagrave), 1ère lect., 149. 2e lect. avec le consentement unanime, renv. à comité, 155, rapp., 184. En comité pl., 3e lecture sur div., 194. Message du C. L., amendé, 213. Amdts lus 1ère fois, 214, agréé sur div., 221. Sanction, 241. (5 Geo. VI, c. 72.)

No 139.—Loi constituant en corporation l'Institut de gestion industrielle et commerciale.—Pétition, 19. Rapport, 50. Présenté (M. Joyal), 1ère lect., 51. 2e lect., renv. à comité, 58, rapp., 76. En comité pl., rapp., 3e lect., 94. Message du C. L., 139. Sanction, 178. (5 Geo. VI, c. 95.)

No 140.—Loi ratifiant les règlements Nos 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly. Pétition, 19. Rapport, 50. Présenté (M. Joyal), 1ère lect., renv. à comité 57, rapp., 91. 3e lect., 113. Message du C. L., amendé, 159. Agréé sur div., 161. Sanction, 178. (5 Geo. VI, c. 78.)

No 141.—Loi ratifiant les règlements numéros 232 et 233 de la ville d'Acton Vale.—Susp. règl. Pétition, 37. Rapport, 68. Susp. règl. Présenté (M. Choquette), 1ère lect., 69. 2e lect., renv. à comité, 80. Rapp. du comité préambule non prouvé, 91. Remb. des honoraires, 124.

No 142.—Loi concernant La Caisse Nationale d'Economie et la substitution Pierre-Edmond Paquette.—Pétition, 32. Rapport, 91. Susp. règl. Bill présenté (M. Boucher), 1ère lect., 92. 2e lect., renv. à comité, 100, rapp., 126. En comité pl., rapp., 3e lect. sur div., 136. Message du C. L. amendé, 189. Agréé sur div., 189. Sanction, 242. (5 Geo. VI, c. 106.)

No 143.—Loi concernant la succession de feu James McCready.—Susp. règl. Pétition présentée, 31. Pétition reçue, 38. Rapport, 50. Présenté (M. Lawn), 1ère lect., 52. 2e lect., renv. à comité, 57. Rapporté avec préambule amendé, 115. En comité pl., rapp., 3e lect., 125. Message du C. L. amendé, 159. Agréé sur div., 161. Sanction, 178. (5 Geo. VI, c. 103.)

No 144.—Loi autorisant Le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres, après examen.—Susp. règl. Pétition lue et reçue, 58. Rapporté. Bill présenté (M. Hyde), 1ère lect., 69. 2e lect. renv. à comité. 80, rapp., 107, en comité pl., rapp., 3e lect., 122. Rembourse-

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

 BILLS:—*Suite.*

ment des frais add., 179. Message du C. L., 157. Sanction, 178. (5 Geo. VI, c. 112.)

No 150.—Loi modifiant la Loi médicale de Québec.—Présenté (M. Toupin), 1ère lect., 116. 2e lect. sur div., renv. à comité, 124, rapp., 146. En comité pl., le comité se lève, 303.

No 151.—Loi concernant une propriété de l'Evêque de Gaspé.—Présenté (M. Casgrain, Gaspé-Nord), 1ère lect., 284. 2e lect. Renv. à comité, en comité pl., amendé, rapp., amdts agréés, 3e lect., 303. Message du C. L., 332. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 100.)

No 152.—Loi modifiant la Loi concernant les voitures d'hiver.—Présenté (M. Renault), 1ère lect., 174. 2e lect. sur div., 181. 3e lect. sur div., 185. Message du C. L., 332. Sanction, 350. (5 Geo. VI, c. 45.)

No 153.—Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles relativement à certains véhicules.—Présenté (M. Caron—Hull), 1ère lect., 244. Bill retiré, 343.

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—

Article 516 suspendu, 69; 92.—sur division, 149.

Articles 510 et 511 suspendus, 58.

Articles 510, 511 et 543, 32.

Bill amendé par le Conseil législatif; amdts renvoyés au comité plénier pour considération, 236.

Bill présenté (*pro forma*), 3.

Bill présenté 1ère lect., sur div., 299; 300.

Bill présenté, 1ère lect., 2e lect. et 3e lect., 122, 155, 191.

Bill, 2e lect., avec le consentement unanime, 155.

Bill, 2e lect. sur div., renv. à comité pl., progrès rapp., 25.

Bill, 2e lect. sur div. avant l'adoption des résolutions accompagnant ledit bill, 318.

Bill retiré, 343.

Bill retiré sur la demande des promoteurs, 176.

Comité se lève, 303.

Frais—additionnels remboursés, 179.

Frais—ordinaires et additionnels remboursés, 186.

Frais ordinaires remboursés, 124.

Ordre pour prise en considération en comité, rescindé; 3e lect., 56.

Préambule non prouvé, 91.

Préambule amendé par le comité, 176.

Résolution lue 2e fois, sur div., (vote), agréée sur div. (vote), 322.

Résolution renv. à comité du bill, 293.

BON-PASTEUR:—(Voir ASILE.)

BOUTHILLIER, ALEXIS:—Ajournement à la mémoire de—, 7. Vacance portée à l'attention de la Chambre, 279.

BREFFS D'ÉLECTIONS:—Mégantic, 1. Huntingdon et St-Jean-Napierville, 281.

BUDGET:—(Voir SUBSIDES.)

C

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE:—Loi concernant la— et la substitution Pierre-Edmond Paquette.—(Voir BILLS, *No 142.*)

CANALISATION DU SAINT-LAURENT:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 73.*)

CHANCELLERIE:—Le secrétaire de la—. Mandat de l'Orateur pour un nouveau bref d'élection, 1; 281. Rapport d'élection, 2.

CHASSE ET PÊCHE,—Service de—. (Voir BILLS, *No 5.*)

CHICOUTIMI:—(Voir USINES.)

CHIENS ERRANTS:—(Voir BILLS, *No 7.*)

CHIROPATICIENS:—Loi constituant en corporation l'association des—. (Voir BILLS, *No 113.*)

CHIRURGIENS-DENTISTES:—(Voir COLLÈGE DES—.)

CITÉS ET DES VILLES:—Loi des—(Voir BILLS, *No 19.*)

CLERCS DE SAINT-VIATEUR:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 130.*)

CODE CIVIL:—Loi modifiant le —. (Voir BILLS, *No 43.*)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE:—Loi modifiant le—. (Voir BILLS, *No 62.*)

CODE MUNICIPAL:—Loi modifiant le— relativement aux cours d'eau. (Voir BILLS, *No 3.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

- CODE MUNICIPAL:—Loi modifiant le—. (Voir BILLS, No 53.)
- COHEN, LOUIS:—Loi changeant le nom de— à Mescon. (Voir BILLS, No 129.)
- COLLÈGE D'AMOS:—Loi constituant en corporation le—. (Voir BILLS, No 132.)
- COLLÈGE DE SAINT-JEAN:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, No 80.)
- COLLÈGE DES CHIRURGIENS-DENTISTES:—(Voir BILLS, Nos 101-102-144.)
- COLLÈGE DE VICTORIAVILLE:—Loi autorisant l'acquisition de—. (Voir BILLS, No 58.)
- COMITÉS:—
- Comités permanents*, 6.
- Comité spécial*:—Formé pour choisir les membres des comités permanents, 6. Premier rapport, 6.
- Comités pléniers*:—M. J.-V. Bienvenu élu président—, 34.
- Comité des subsides,— voir Subsides.
- Comités des Voies et Moyens,— voir Subsides.
- Comité spécial chargé d'examiner la refonte du Règlement*, 30. Examen de résolution pour amender l'article XVII du Règlement, 34. 1er rapport, 39. 2e rapport, 281. Voir Refonte du Règlement.
- Rapports des comités permanents*:—
- Agriculture, Immigration et Colonisation:—1er, 20.
- Bibliothèque:— mixte—Conseil et Assemblée—33.
- Bills privés:—1er, 21.—2e, 39.—3e, 53.—4e, 67.—5e, 76.—6e, 91.—7e, 95.—8e, 107.—9e, 126.—10e, 128.—11e, 149.—12e, 173.—13e, 176.—14e, 184.—Art. 344, Règl. susp., 177. Délais prolongés, 67; 107; 128; 173.
- Bills publics:—1er, 21.—2e, 39.—3e, 53.—4e, 68.—5e, 76.—6e, 107.—7e, 115.—8e, 126.—9e, 146.—10e, 176.
- Chemins de fer, et autres moyens de communication:—1er, 20.—2e, 77.

COMITÉS:—*Suite.*

Code municipal:—1er, 21.

Comptes publics:—1er, 21.

Impressions législatives:—Mixte—Assemblée, 17; Conseil, 51.

Industries et commerce:—1er, 21.

Privilèges et élections:—1er, 21.

Règlements:—1er, 20.—2e, 26.—3e, 38.—4e, 50.—5e, 68.—6e, 91.—7e, 95.—8e, 107.—9e, 129.—10e, 149.—11e, 173. Délais prolongés, 68; 107; 129; 173.

COMMISSIONS D'ENQUÊTE:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 48.*)

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—Loi relative à la—. (Voir BILLS, *No 77.*)

COMMISSION MUNICIPALE:—Loi modifiant la Loi de la—. (Voir BILLS, *No 27.*)

COMMISSIONS SCOLAIRES:—(Voir COMMISSION DES ÉCOLES.)

COMPAGNIES:—(Voir DÉCLARATIONS.)

CONSEIL LÉGISLATIF:—*Messages du*—

re comité conjoint de la bibliothèque, 33.

re Bills passés sans amdts:—54; 80; 95; 100; 129; 137; 152; 157; 188; 190; 200; 207; 238; 292; 295; 297; 328; 332; 343; 348.

re Bills passés avec amdts:—100; 137; 157; 158; 183; 188; 212; 223; 254; 293; 339; 340; 348.

re subsides passés:—129; 152; 177; 239; 349.

CONTRIBUTIONS MUNICIPALES:—(Voir EFFORT DE GUERRE.)

CONTRÔLE BUDGÉTAIRE:—Loi pour assurer le—. (Voir BILLS, *No 18.*)

CONVENTION COLLECTIVE:—Loi modifiant la Loi de la—. (Voir BILLS, *No 46.*)

CORONERS:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 61.*)

CORRUPTION:—(Voir AFFAIRES MUNICIPALES.)

COURS D'EAU:—Loi modifiant le Code municipal relativement aux —. (Voir BILLS, *No 3.*)

CRÉDIT AGRICOLE:—Loi concernant l'Office du—. (Voir BILLS, *No 40.*)

CRÉDITS PROVISOIRES:—Résolution concernant vote de— référée au comité spécial de refonte du Règlement, 34. Rapport, 39. Rés. considérée en comité plénier; progrès, 53. Considérée de nouveau; rapporté; 1ère lect., 65 à 67. 2e lect., sur div., 74. Amdt à motion pour adoption déclaré irrégulier par l'Orateur. Décision maintenue; nouvel amdt rejeté sur div., 85 à 90.

CRÉDITS PROVISOIRES VOTÉS:—(Voir BILLS, *Nos 26; 33; 57.*)

D

DE BEAUJEU, G.:—(Voir DE GASPÉ.)

DÉCISIONS:—(Voir ORATEUR; ORATEUR SUPPLÉANT; PRÉSIDENT.)

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT:—En comité des subsides, 131. En comité plénier, 317.

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET DES SOCIÉTÉS:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 55.*)

DE GASPÉ, dame A.-C. Aubert, veuve de G. de Beaujeu—, Loi concernant la succession de—. (Voir BILLS, *No 131.*)

DELORME, ARMANDINE:—(Voir PESANT.)

DENTISTES:—(Voir COLLÈGE DES CHIRURGIENS—.)

DÉVELOPPEMENT ÉLECTRIQUE:—(Voir BILLS, 71.)

DISCOURS DU TRÔNE, 4. Adopté, 10.

DOCUMENTS DE LA SESSION:—

Actes:—Voir *Lois*.

Adresses: re arrêtés ministériels ou correspondance—Voir *Arrêtés ministériels; Correspondance*.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION.—*Suite.*

Accidents du travail:—Voir *Commission des*—.

Agriculture:—Rapport du ministre de l'— pour l'année finissant le 30 juin, 1940. Déposé, 25. (*Documents, No 12.*)

Appropriations:—Voir *Budget*. Voir aussi, à l'index général,—Crédits provisoires; subsides.

Archiviste de la province:—Rapport de l'—, 102. (*Documents, No 36.*)

Arrêtés ministériels:—Copies d'—, Voir:—*Colonisation; Instituteurs; Employeurs professionnels; Canalisation; Commission des liqueurs; Assurance chômage; Crédit agricole; Immeubles; Seigneuries; Pensions; Pouvoir d'eau; Impôt sur le revenu; Impôt sur corporations; Chômage; Mères nécessiteuses; Montréal; Sulpiciens; Tramways; Statuts; Université; Bûcherons; Voirie; Pensions; Aveugles; Témiscouata.*

Assurance:—Voir *Chômage*.

Auditeur:—Voir *Comptes publics*.

Aveugles:—Rapport de l'Office de l'assistance aux—, 308. (*Documents, No 59.*) Voir aussi *Impôt sur municipalités*.

Banques d'épargne:—Voir *Caisses populaires*.

Barrages:—Voir *Pouvoirs d'eau*.

Beurre et fromage:—Correspondance Fédérale-Provinciale re —. Débat, 92. Adopté, 111. Déposé, 243. (*Documents, No 53*)

Bûcherons:—Salaires des,—Arrêtés ministériels re—. Débat; débat ajourné, 54. Adopté, 58.

Budget:—Dépenses pour l'exercice fin. 31 mars, 1942—Déposé, 134. (*Documents, No 1.*) Voir aussi, à l'index général,—Crédits provisoires; subsides.

Budget supplémentaire:—Dépenses pour l'exercice fin. 31 mars, 1941. Déposé, 112. (*Documents, No 2.*)

Bureau de placement:—Copie de correspondance entre l'hon. O. Gagnon et le—, 211. (*Documents, Nos 50 et 51.*)

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Caisses populaires et Sociétés coopératives agricoles:—Rapport des—, 243. (*Documents, No 52.*)

Canalisation du St-Laurent:—Motion pour dépôt correspondance, etc.,—; débat ajourné, 17. Reprise du débat renvoyée (vote), 59. Renvoyée de nouveau, (vote), 63. Renvoyée de nouveau, (vote), 69. Renvoyée de nouveau, (vote), 83. Renvoyée de nouveau, (vote), 96. Rejetée par l'Orateur, décision maintenue, 108. Renvoyée de nouveau, (vote), 109. Renvoyée de nouveau, (vote), 127. Renvoyée de nouveau, (vote), 146. Reprise et ajournement du débat, 156; 172; 175; 182; 184. Motion adoptée, 188.

Canton McNider:—Détails re lot 5, rang XI du—. Ordonné, 268. Déposé, 281. (*Documents, No 58.*)

Cautionnements des officiers publics:—Etat des—, 25. (*Documents, No 13.*)

Chasse et pêche:—Voir *Terres et forêts.*

Chemin des Dunes: Iles-de-la-Madeleine:—Correspondance re—. Ordonné, 108 et 109. Déposé, 281. (*Documents, No 57.*)

Chemins de fer:—Voir *Compagnies de—.*

Chômage (assurance):—Arrêtés ministériels et correspondance avec le Gouvernement Fédéral re—. Adresse votée, 17. Déposé, 106. (*Documents, No 39.*)

Chômage:—Loi de l'assistance au—, arrêtés ministériels re—. Adresse adoptée, 22. Déposé, 125. (*Documents, No 43.*)

Colonisation, dans le Témiscouata:—copies d'arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 17. Déposé, 62. (*Documents, No 20.*)

Colonisation:—Rapport du ministère de la—, 1939-1940. Déposé, 12. (*Documents, No 5.*)

Commission des accidents du travail:—Treizième rapport—, 1940. Déposé, 262. (*Documents, No 56.*)

Commission des eaux courantes:—Rapport de la—, 1940. Déposé, 337. (*Documents, No 61.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Commission des liqueurs:—Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 17. Déposé, 105. (*Documents, No 38.*)

Commission des liqueurs:—Rapport annuel de la—, 1939-1940. Déposé, 63. (*Documents, No 24.*)

Commission Royale, concernant relations entre gouvernements fédéral et provinciaux:—Motion pour détails. Débat. Motion pour ajournement adoptée, (vote), 11. Motion principale adoptée, 16.

Compagnies de Chemin de fer:—Etats, rapports, et statistiques des—, 1939. Déposé, 18. (*Documents, No 9.*)

Compagnies de Chemin de fer, recevant subsides:—Rapport des—, 1939. Déposé, 18. (*Documents, No 10.*)

Comptes publics:—État des—, et rapport de l'auditeur, 1939-1940. Déposé, 48. (*Documents, No 14.*)

Conférence interprovinciale:—Voir *Commission royale*.

Conseil de l'Instruction publique:—Voir *Instruction*.

Conseil Exécutif:—Copie des rapports du— concernant nominations dans le Service Civil, 7. (*Documents, No 3.*)

Conseil Exécutif:—Voir *Arrêtés ministériels*.

Corporations:—Voir *Impôt*.

Correspondance:—Voir *Gouvernement fédéral; Commission royale; Canalisation du St-Laurent; Assurance chômage; Grain de l'ouest; Evêques; Rivière Ouelle; Iles-de-la-Madeleine; Beurre et fromage; Chemin des Dunes; Entrepôt frigorifique; Canton McNider; Réforme de l'enseignement.*

Crédit agricole:—Arrêtés ministériels re—. Adresse; débat ajourné, 45. Reprise du débat, ajourné, 71. Reprise du débat, adopté, 74. Déposé, 112. (*Documents, No 41.*)

Crédit agricole:—Arrêtés ministériels re—. Adresse, 21. Déposé, 72. (*Documents, No 27.*) Déposé, 81. (*Documents, No 32.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Crédit agricole; (Office du—). Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 23. Déposé, 72. (*Documents, No 28.*)

Crowe, Alfred:—Voir *Bureau de Placement*.

Développement minier.—Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 126. Déposé, 196. (*Documents, No 48.*)

Eaux courantes.—Voir *Commission des—*.

Éducation:—Voir *Instruction*.

Employés:—Voir *Pensions*.

Employés:—Voir *Service civil*.

Employeurs professionnels:—Arrêtés ministériels re impôt sur—. Adresse votée, 16. Déposé, 48. (*Documents, No 15.*)

Energie électrique, (production d'—). Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 22. Déposé, 71. (*Documents, No 25.*)

Enseignement primaire:—Statistiques, 1938-1939. Déposé, 105. (*Documents, No 37.*)

Enseignement:—Voir *Instruction*.

Entrepôt frigorifique à Newport:—Détails—ordonné, 205. Déposé 243. (*Documents, No 55.*)

Estimés:—Voir *Budget*.

Etroits:—Pont des—Voir *Chemin des Dunes*.

Évêques—correspondance:—Voir *Instruction*.

Gouvernement Fédéral:—Voir *Beurre; Commission royale re relations provinciales; Assurance chômage; Canalisation du St-Laurent; Grain de l'ouest.*

Gagnon, Hon. O.:—Voir *Bureau de placement*.

Gagnon, L.-P.:—Voir *Bureau de placement*.

Gaspé:—Voir *Entrepôt frigorifique*.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION.—*Suite.*

Grain de l'ouest:—Taux de fret sur—. Adresse votée, 108. Déposé, 243. (*Documents, No 54.*)

Huissiers:—Voir *Officiers publics*.

Iles-de-la-Madeleine:—Voir *Chemin des Dunes*.

Immeubles: — Arrêtés ministériels autorisant l'acquisition —. Adresse votée, 23. Déposé, 63. (*Documents, No 22.*) Voir aussi Université de Montréal.

Immeubles:—Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 22. Déposé, 125. (*Documents, No 44.*)

Impôt sur le revenu:—Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 23. Déposé, 80-81. (*Documents, No 31.*)

Impôt sur les corporations:—(Loi de l'—), arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 23. Déposé, 81. (*Documents, No 33.*)

Impôt sur les municipalités:—re Pensions de vieillesse, Mères nécessiteuses, Aveugles—. Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 126. Déposé, 175. (*Documents, No 46.*)

Imprimeur du roi:—Rapport de l'—, re Statuts. Présenté, 7. (*Documents, No 4.*)

Institutrices:—Arrêtés ministériels re salaires —. Adresse; débat—ajourné, 16. Repris, motion adoptée, 37. Déposé, 72. (*Documents, No 29.*)

Instruction publique:—Correspondance concernant réforme de l'enseignement. Motion pour dépôt; débat ajourné, 147. Repris; ajourné, 185. Ajourné, 215. Motion adoptée, 233.

Instruction publique:—Rapport du surintendant de l'—, pour 1939-1940. Déposé, 314. (*Documents, No 60.*)

Lieutenant-gouverneur-en-conseil:—Voir *Arrêtés ministériels*.

Lt.-gouverneur transmet:—
Budget, 134.
Budget supplémentaire, 112.
Imprimeur du roi, 7.
Service civil, 7.

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Liqueurs:— Voir *Commission des*—.

Lois:

- S.R.Q. (1925) c. 11*:— Voir *Pensions*.
- 23 *Geo. V, c. 2*:— Voir *Aide aux chômeurs*.
- 1 *Edouard VIII, c. 3*:— Voir *Crédit agricole*.
- 1 *Geo. VI, c. 2*:— Voir *Sulpiciens*.
- 1 *Geo. VI, c. 8*:— Voir *Aide aux chômeurs*.
- 2 *Geo. VI, c. 21*:— Voir *Immeubles*.
- 1 *Geo. VI, c. 12*:— Voir *Statuts*.
- 1 *Geo. VI, c. 38*:— Voir *Colonisation*.
- 1 *Geo. VI, c. 50*:— Voir *Employeurs professionnels*.
- 1 *Geo. VI, c. 104*:— Voir *Tramways (Montréal)*.
- 2 *Geo. VI, c. 51*:— Voir *Voirie*.
- 1 *Geo. VI, c. 81*:— Voir *Assistance maternelle*.
- 2 *Geo. VI, c. 39, concernant 20 Geo. V, c. 7*:— Voir *Immeubles*.
- 3 *Geo. VI, c. 19*:— Voir *Corporations (Impôt)*.
- 3 *Geo. VI, c. 69*:— Voir *Université de Montréal*.
- 3 *Geo. VI, c. 105*:— Voir *Tramways (Montréal)*.
- 4 *Geo. VI, c. 3*:— Voir *Université de Montréal*.
- 4 *Geo. VI, c. 6*:— Voir *Crédit agricole*.
- 4 *Geo. VI, c. 16*:— Voir *Impôt sur revenu*.
- 4 *Geo. VI, c. 42, 43 et 44*:— Voir *Impôt sur municipalités*.
- 4 *Geo. VI, c. 75*:— Voir *Montréal (Cité de—)*.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Mandats spéciaux:—Déposés, 18. (*Documents, No 11.*)

Mères nécessiteuses:—Arrêtés ministériels re Loi de l'assistance aux
—. Adresse votée, 22. Déposé, 62. (*Documents, No 21.*)

Mères nécessiteuses:—Rapport de l'Office de l'assistance aux—, 308.
(*Documents, No 59.*) Voir aussi Impôt sur municipalités.

Mines:—Rapport du ministère des— 1939-1940. Présenté, 12.
(*Documents, No 6.*)

Montréal, cité de—; Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 23.
Déposé, 48. (*Documents, No 16.*)

Municipalités,—impôt sur—re 4 Geo. VI, c. 42, 43 et 44:—Voir *Impôt sur les*—.

Municipalités:—Voir *Statistiques municipales.*

Newport:—Voir *Entrepôt frigorifique.*

Nominations dans le Service Civil:—Rapports du Conseil exécutif
concernant—, 7. (*Documents, No 3.*)

Officiers publics:—Voir *Pensions; Cautionnements.*

Opérations forestières:—Voir *Bûcherons.*

Pêcheries maritimes:—Rapport du service des—, 128. (*Documents, No 45.*)

Pensions de vieillesse:—Rapport de l'office de la loi des—, 308. (*Documents, No 59.*) Voir aussi Impôt sur municipalités.

Pensions pour officiers publics et employés:—Arrêtés ministériels
re—. Adresse votée, 22. Déposé, 71. (*Documents, No 26.*)

Pont des Étroits:—Voir *Chemin des Dunes.*

Pouvoirs d'Eau:—(développement de)—Voir *Énergie électrique.*

Prêts:—Voir *Crédit agricole.*

Professionnels:—Voir *Employeurs.*

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Refonte:—Voir *Règlement; Statuts.*

Réforme de l'enseignement:—Voir *Instruction publique.*

Règlement de la chambre:—Refonte du—. Déposé, 16. (*Documents, No 8.*)

Relations fédérales-provinciales:—Voir *Commission royale.*

Revenu:—Voir *Impôt.*

Rivière Ouelle:—re Pont sur la—. Ordonné, 186. Déposé, 197. (*Documents, No 49.*)

Routes:—Voir *Voirie.*

St. Onésime:—Voir *Rivière Ouelle.*

Salaires raisonnables:—Loi des,—Voir *Employeurs professionnels.*

Seigneuries:—Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 22. Déposé, 48. (*Documents, No 17.*)

Service Civil:—Copie des rapports du Conseil exécutif, re nominations—, 7. (*Documents, No 3.*)

Sociétés Agricoles:—Voir *Caisses Populaires.*

Sociétés Coopératives Agricoles:—Voir *Caisses populaires.*

Statistiques municipales, 1939:—Présenté, 125. (*Documents, No 42.*)

Statistiques:—Voir *Compagnies de chemin de fer; Enseignement primaire.*

Statuts refondus (1925) c. 11:—Voir *Pensions pour officiers*—.

Statuts:—Refonte des—. Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 145. Déposé, 72. (*Documents, No 30.*)

Statuts:—Rapport re—. Voir *Imprimeur du roi.*

Sulpiciens:—Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 37. Déposé, 101. (*Documents, No 34.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Taux de fret:—Voir *Grain de l'ouest.*

Témiscouata:—Voir *Colonisation.*

Terres et forêts, chasse et pêche:—Rapport du ministère de—1939-1940. Présenté, 180. (*Documents, No 47.*)

Tramways de Montréal:—Arrêtés ministériels re—1 Geo. VI, c. 104 et 3 Geo. VI, c. 105. Adresse votée, 44. Déposé, 101. (*Documents, No 35.*)

Travail:—Rapport général du ministère du—1938-1939, 1939-1940. Présenté, 62. (*Documents, Nos 18 et 19.*)

Travaux publics:—Rapport du ministre, 1939-1940. Déposé, 12. (*Documents, No 7.*)

Université de Montréal:—Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 44. Déposé, 63. (*Documents, No 23.*)

Voirie:—Arrêtés ministériels re—. Adresse votée, 71. Déposé, 112. (*Documents, No 40.*)

DRAINAGE:—Loi du—.(Voir *BILLS, No 2.*)

DROITS DES FEMMES:—(Voir *CITÉS ET VILLES,—loi des—.*)

DROITS REMBOURSÉS:—(Voir *BILLS,—PROCÉDURES INCIDENTES.*)

DUBUISSON:—Loi autorisant un pont dans le canton de—.(Voir *BILLS, No 9.*)

E

EAUX COURANTES:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir *BILLS, No 71.*)

ÉCOLES D'INDUSTRIE:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir *BILLS, No 60.*) Soins des enfants dans les—. Ratification de contrats avec les—. (Voir *BILLS, Nos 29; 30; 31; 32.*)

ÉCOLES PROFESSIONNELLES:—Loi concernant des—. (Voir *BILLS, No 52.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ÉCOLES:—(Voir COMMISSION DES—.)

EFFETS NON RÉCLAMÉS:—(Voir VENTE.)

EFFORT DE GUERRE:—Loi autorisant les municipalités à contribuer à l'—: (Voir BILLS, *No 72.*)

ÉLECTIONS:—(Voir LOI ÉLECTORALE.)

ÉLECTIONS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—Loi concernant certaines—. (Voir BILLS, *No 63.*)

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES:—(Voir HUNTINGDON; MÉGANTIC; ST-JEAN-NAPIERVILLE; TERREBONNE.)

EMBELLISSEMENT DE LA CITÉ DE QUÉBEC:—Loi pour l'—. (Voir BILLS, *No 65.*)

ENFANTS DANS LES ÉCOLES D'INDUSTRIE:—(Voir BILLS, *Nos 29; 30; 31; 32.*)

ENQUÊTE:—Commissions d'—. (Voir BILLS, *48.*)

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ:—Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 67.*)

ÉVÊQUE DE GASPÉ:—Loi concernant une propriété de l'—. (Voir BILLS, *No 151.*)

EXPLOITATION MINIÈRE:—Loi concernant les sociétés d'—. (Voir BILLS, *No 68.*)

F

FRAUDE:—(Voir AFFAIRES MUNICIPALES.)

FRÈRES DU SACRÉ-COEUR:—(Voir BILLS, *No 58.*)

FROMAGE:—(Voir PRODUITS LAITIERS.)

G

GASPÉ:—(Voir ÉVÊQUE DE—.)

GATINEAU:—Voir MANIWAKI.

GRAND'MÈRE, (LA CITÉ DE):—Loi concernant—, les commissaires d'écoles, et certaines évaluations.—(Voir BILLS, *No 124.*)

GREFFIER DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—

—informe la Chambre que l'Orateur est absent; 208; 211; 296; 299; 302; 305; 308; 322; 328.

—autorisé à faire imprimer le texte modifié du Règlement de la Chambre, 290.

H

HOSPICE SAINT-JOSEPH DE LA DÉLIVRANCE:—Loi ratifiant le contrat avec l'—. (Voir BILLS, *No 32.*)

HOUDE, LOUIS:—(Voir MÉGANTIC.)

HUNTINGDON:—Vacance portée à l'attention de la chambre, 279. Mandat pour émission de bref, 281.

I

ILES LAVAL:—Loi incorporant la ville des—. (Voir BILLS, *No 121.*)

IMPÔT SUR LE REVENU:—Loi modifiant la Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 25.*)

INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE:—(Voir BILLS, *No 69.*)

INDUSTRIAL LIFE INSURANCE COMPANY:—Loi concernant le nom de—. (Voir BILLS, *No 108.*)

INSTITUT DE GESTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE:—Loi incorporant l'—. (Voir BILLS, *No 139.*)

INSTRUCTION PUBLIQUE:—Loi modifiant la Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 74.*)

INTERPRÉTATION DES STATUTS:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 22.*)

J

JUGES:—Salaires des—. (Voir BILLS, *No 70.*)

JUSTICE:—(Voir TRIBUNAUX.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

L

- LABBÉ, TANCRÈDE:—Élection de—; présenté, 3.
- LACHINE:—Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 128.*)
- LAIT:—(Voir PRODUITS LAITIERS.)
- LEBLANC, CHARLES:—Loi concernant l'admission de— au Collège des chirurgiens-dentistes. (Voir BILLS, *No 101.*)
- LEBLANC, ROBERT:—Loi concernant l'admission de— au Collège des chirurgiens-dentistes. (Voir BILLS, *No 102.*)
- LÉGISLATURE:—Loi modifiant la Loi de la—. (Voir BILLS, *No 69.*)
- LIEUTENANT-GOUVERNEUR:—
Sanctionne Bills—131; 153; 177; 241; 295; 350.
Transmet: budget, 134; budget supplémentaire, 112; rapport du conseil exécutif re nominations dans le service civil, 8; rapport de l'imprimeur du roi, 9.
- LINDSAY:—(ou Wurtele) Edith Mary—. (Voir BILLS, *No 110.*)
- LIQUEURS ALCOOLIQUES:—Loi modifiant la Loi des —. (Voir BILLS, *No 56.*)
- LOI ÉLECTORALE:—Loi modifiant la—. (Voir BILLS, *No 24.*)
- LOI MÉDICALE DE QUÉBEC:—Loi modifiant la—. (Voir BILLS, *No 150.*)
- LONGUEUIL:—Loi ratifiant les règlements Nos 384 et 385 de la cité de—. (Voir BILLS, *No 140.*)
- LOUISEVILLE:—Loi modifiant la charte de—. (Voir BILLS, *No 125.*)

M

- MALADIES VÉNÉRIENNES:—Loi pour prévenir les—. (Voir BILLS, *No 17.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

-
- MANIWAKI:—Loi concernant le village et les commissaires d'écoles de—. (Voir *BILLS, No 109.*)
- MASSON, JOSEPH:—Loi concernant la succession de l'honorable—. (Voir *BILLS, No 114.*)
- MCCREADY, JAMES:—Loi concernant la succession de—. (Voir *BILLS, No 143.*)
- MÉDECINE:—(Voir *LOI MÉDICALE.*)
- MÉGANTIC:—Bref d'élection, 1. (Voir aussi *LABBÉ, TANCRÈDE.*)
- MESCON:—(Voir *COHEN.*)
- MILITAIRES:—(Voir *SUCCESSIONS DES—*).
- MINES:—Loi modifiant la Loi des mines:—(Voir *BILLS, No 11.* Voir aussi *EXPLOITATION MINIÈRE, BILLS, No 68.*)
- MITCHELL, MALCOLM WILLIAM:—Loi concernant la succession de—. (Voir *BILLS, No 133.*)
- MONTEBELLO:—Loi ratifiant un règlement, une résolution et un contrat, concernant le Seignior Club.—(Voir *BILLS, No 120.*)
- MONTRÉAL, (CITÉ DE):—Loi modifiant la charte de—. (Voir *BILLS, No 100.*)
- MONTRÉAL-EST:—Loi modifiant la charte de la ville de—. (Voir *BILLS, No 135.*)
- MORATOIRE:—Loi concernant le—. (Voir *BILLS, No 20.*)
- MOTIONS re dépôt de correspondance, documents, ou arrêtés ministériels.—(Voir *DOCUMENTS DE LA SESSION.*)
- MUSICAL:—Loi modifiant l'art.—(Voir *BILLS, No 4.*)
- MUSSELS, HOWARD LINDSAY:—Loi concernant l'admission de— au collège des chirurgiens-dentistes.—(Voir *BILLS, No 144.*)
- MUSSEN, THOMAS:—Loi concernant la succession de feu—. (Voir *BILLS, No 104.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

N

NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, (LA PAROISSE DE):—Loi ratifiant un règlement et une résolution de—. (Voir BILLS, *No 123.*)

O

OBLIGATIONS:—Loi re émissions d'—. (Voir BILLS, *No 12.*)

ORATEUR:—

Absent, 208; 211; 296; 299; 302; 305; 308; 322; 328.

Informe la Chambre d'un message du secrétaire de la chancellerie concernant le résultat des élections, 2.

Informé de vacances, 279.

Mandé émission de brefs, 281.

Rend décisions, 87; 108; 129; 206; 318; 321.

Donne lecture du discours du Trône, 4. (Voir Précis des décisions, 352.)

Dépose refonte du Règlement, 16.

ORATEUR SUPPLÉANT:—Décisions de l'—, 147; 297; 305. (Voir aussi PRÉSIDENT.)

ORDRES DU JOUR:—Que la Chambre passe à un item particulier, à l'ordre du jour. Motion rejetée. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.—“CANALISATION.”)

P

PAQUETTE, PIERRE-EDMOND:—Substitution, et Caisse Nationale.— (Voir BILLS, *No 142.*)

PÊCHE:—Loi modifiant la Loi de—. (Voir BILLS, *No 6.*)

PÉNALES:—Loi modifiant la Loi des actions—. (Voir BILLS, *No 8.*)

PERRAULT, JOSEPH-NARCISSE:—Loi concernant la succession de—. (Voir BILLS, *No 107.*)

PERRIER, HON. HECTOR:—Élection, 2. Présenté, 3.

PESANT, DIDIER-ALPHONSE:—Loi concernant le contrat de mariage de—et Armandine Delorme.—(Voir BILLS, *No 136.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: “Documents de la Session” et “Questions”.

PETITES SOEURS FRANCISCAINES DE MARIE:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, No 137.)

POUVOIR EXÉCUTIF:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, No 54.)

PRESCRIPTION:—(Voir BILLS, Nos 8, 16.)

PRÊT AGRICOLE:—Loi modifiant la Loi du—. (Voir BILLS, No 41.)

PROCÉDURE:— Voir QUESTIONS D'ORDRE.

PROCÉDURE CIVILE:—Code de—. (Voir BILLS, No 62.)

PROCÉDURES INCIDENTES:—(Voir BILLS—en fin de liste.)

PRODUITS LAITIERS:—Loi modifiant la loi des:—(Voir BILLS, No 13.)

Q

QUÉBEC, CITÉ DE:

Embellissement de la—. (Voir BILLS, No 65.)

Loi modifiant la charte de la—. (Voir BILLS, No 138.)

QUESTIONS ET RÉPONSES:—

Accidents du travail:—Voir *Commission des*—.

Acme:—Voir *Dactylo*.

Amqui:—Concernant un hôpital, 170.

Authier, P.-D.:—Voir *Dactylo*.

Bédard, Albert:—Voir *Paspébiac; Grande Rivière; Gascons*.

Belisle, J.-Robert:—Voir *Paspébiac; Gascons*.

Billets émis par la province:—Montant,—83.

Blackburn, Raoul:—Voir *Dactylo*.

Blier, L.-P.:—Voir *Dactylo*.

Bons du trésor:—Montant émis,—83.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS ET RÉPONSES:—*Suite.*

Breton, J.-L.-P.:—Voir *Ste-Anne-de-Beaupré.*

Burroughs Adding Machine:—Voir *Dactylo.*

Canada Typewriter Exchange:—Voir *Dactylo.*

Couvier, Marcel:—Voir *Grande Rivière.*

Château-Richer:—Voir *Ste-Anne de Beaupré.*

Ciment:—Voir *Ste-Anne de Beaupré.*

Clément et Clément:—Voir *Dactylo.*

Commission des accidents du travail:—Placement de fonds dans les valeurs de la province, 42.

Comptes:—Voir *Réclamations.*

Comptes de banque soutirés, 81.

Congélation du poisson:—Voir *Gascon; Grande Rivière; Méchins; Paspébiac.*

Côté et Frère:—Voir *Ste-Anne de Beaupré.*

Crédit agricole:—Voir *Prêt.*

Cuivre:—Voir *Mines.*

Dactylographes:—Détails d'achat depuis octobre, 1939. Réparations, etc., 162.

Davidson, Reg'd.:—Voir *Dactylos.*

Dawson Station:—Voir *Matapédia.*

Déventures:—Détails d'émission—, 82.

Deraiche, Jos.:—Voir *Paspébiac; Gascons.*

Détail:—Voir *Impôt sur ventes.*

Dubois, Valère:—Voir *Dactylo.*

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS ET RÉPONSES:—*Suite.*

Dufour, Elzéar:—Nomination—destitution—174.

Dunn, Arthur:—Voir *Grande Rivière*.

Eastern Business Machines:—Voir *Dactylo*.

Emprunts:—Voir *Déventures*; *Bons du Trésor*.

Entrepôt frigorifique:—Voir *Paspébiac*; *Gascons*; *Méchins*.

Federal Typewriter:—Voir *Dactylo*.

Femmes:—Mariées, veuves, ou jeunes filles—nombre à l'emploi du gouvernement, 142; 181, 197.

Fonds d'amortissement—de Montréal—106.

Filets:—Fabrique de— à Hâvre St-Pierre,—143.

Gascon:—Détails de construction à—, 145.

Gaspé Construction Coy:—Voir *Grande Rivière*.

Gestetner of Canada, Ltd:—Voir *Dactylo*.

Grande Rivière:—Contrat accordé par le service des pêcheries maritimes, 144.

Guité, Chs.:—Voir *Paspébiac*; *Gascons*.

Hall Company:—Voir *Dactylo*.

Hâvre Saint-Pierre:—Contribution fédérale, 143.

Hôpital.—Voir *Amqui*.

Impôts sur corporations:—Montants dûs ou perçus, 123.

Impôt sur le revenu:—Montant dû ou perçu,—122.

Impôt sur le tabac:—Montant dû ou perçu.—123.

Impôt sur les ventes en détail:—Montant dû ou perçu,—122.

 QUESTIONS ET RÉPONSES:—*Suite.*

Jobin, Frs Inc :—Voir *Grande Rivière.*

Lac-au-Saumon:—Voir *Amqui.*

Lac-au-Saumon:—Vo'r *Sœurs Servantes.*

Lacolle, (Rivière) détails re pont,—197.

Lacouline, E.:—Voir *Dactylo.*

LaRouche, J.-B.:—Voir *Ste-Anne de Beaupré.*

Lapointe, Madame Valentine:—Est-elle à l'emploi de la province:—
118.

Laprairie:—Voir *Lacolle.*

Leclerc, J.-Donat:—Voir *Dactylo.*

Lefebvre, André:—Voir *Grande Rivière.*

Le Rossignol, Jules:—Voir *Dactylo.*

Lortie, P. L.:—Voir *Ste-Anne de Beaupré.*

Machine à écrire, etc:—Voir *Dactylo.*

Martineau et Fils:—Voir *Dactylo.*

Martineau, G.:—Voir *Dactylo.*

Martineau, Jos.:—Voir *Ste-Anne de Beaupré.*

Matapédia:—Route d'hiver entre Dawson Station et—. 170.

Mathias Typewriter:—Voir *Dactylo.*

McCourt, F.-A.:—Voir *Dactylo.*

Méchins:—Cause d'incendie— et reconstruction.—145.

Mimeographes:—Voir *Dactylographes.*

Minéraux:—Voir *Production*—.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS ET RÉPONSES:—*Suite.*

*Mines d'or ou de cuivre:—*Entrée en production—, 98.

*Montréal:—*Fonds d'amortissement, 106.

*Multigraph Sales Agency:—*Voir *Dactylo*.

*National Typewriter:—*Voir *Dactylo*.

*Obligations:—*Voir *Débentures*.

*Office Machines and Supply, Reg'd.:—*Voir *Dactylo*.

*Or:—*Voir *Mines*.

*Paquette, A.-L.:—*Voir *Dactylo*.

*Parisé, L.-P.:—*Voir *Paspébiac; Gascons*.

*Paspébiac:—*Entrepôt frigorifique— soumissions, 143 à 144.

*Pêcheries Maritimes, (Service des):—*Voir *Grande Rivière; Paspébiac; Gascons; Méchins*.

*Poisson:—*Voir *Gascons; Grande Rivière; Méchins; Paspébiac*.

*Pont:—*Voir *Lacolle*.

*Ponts de péage:—*Nombre, situation, recettes de— mis en opération par le gouvernement actuel, 182.

*Poulin, Gérard:—*Voir *Dactylo*.

*Prêt agricole, office du:—*Prêts consentis et accordés—1939 à 1941; et 1937 à 1939, 102.

Production minérale, 1930 à 1941, 97.

*Réclamations:—*en suspens avant août, 1936,—acquittées, 106.

*Regnier, L.-O. (fidéicomis.):—*Voir *Route No 14*.

*Remington Rand Coy:—*Voir *Dactylo*.

*Revenu:—*Voir *Impôt*.

QUESTIONS ET RÉPONSES:—*Suite.*

Rinfret, Omer:—Voir *Lacolle*.

Rivière:—Voir *Lacolle*.

Rochette, Alphonse; Pascal; Joachim; Thérèse—nominations par le Gouvernement, 116.

Rochette, Charles:—Voir *Lapointe*.

Route d'hiver:—Voir *Matapédia; Route No 14*.

Royal:—Voir *Dactylo*.

Ste-Anne de Beaupré:—Détails de matériaux pour route de—, 251.

St-Bernard, (Pont de):—Voir *Lacolle*.

St-Jean:—Voir *Route No 14*.

Smith:—Voir *Dactylo*.

Sœurs Servantes de Notre-Dame, Reine du Clergé—re Octroi pour construction au Lac-au-Saumon, 170.

Stephan, Edmond:—Voir *Dactylo*.

Tabac:—Voir *Impôt sur—*.

Therrien, A.:—Voir *Dactylo*.

Underwood:—Voir *Dactylo*.

Ventes en détail:—Voir *Impôt sur—*.

Vézina Enrg.:—Voir *Dactylo*.

R

RAPPEL D'UNE LOI:—(Voir *BILLS, No 22*.)

REFONTE DES LOIS GÉNÉRALES:—Loi modifiant la Loi pourvoyant à la—. (Voir *BILLS, No 23*.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

REFONTE DES STATUTS:—(Voir BILLS, 21, 22, 23.)

REFONTE DU RÈGLEMENT:—Comité spécial chargé d'examiner la—, 30. Examen de résolution pour amender l'article XVII du Règlement, 34. 1er rapport, 39. 2e rapport, 281. Comité pl. rapporte progrès, 288. Considérée, amendée; rapport, 289. Refonte du Règlement prend effet après prorogation, 290.

RENTES SEIGNEURIALES:—Loi modifiant la Loi abolissant les—. (Voir BILLS, No 14.)

REVENU:—(Voir IMPÔT SUR LE—.)

RICHMOND:—Loi modifiant la charte de la ville de—. (Voir BILLS, No 119.)

ROBERVAL AND SAGUENAY RAILWAY COMPANY:—Loi modifiant la charte de The—. (Voir BILLS, No 115.)

ROSS, JAMES WALKER:—Ajournement à la mémoire de—, 18. Vacance portée à l'attention de la Chambre, 279.

ROUYN:—(Voir DUBUISSON.)

S

SAGUENAY TERMINALS, LIMITED:—Loi modifiant la charte de—. (Voir BILLS, No 117.)

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS, (LA PAROISSE DE):—Loi ratifiant un règlement et une résolution de—. (Voir BILLS, No 122.)

SAINT-GEORGES:—Ajournement re fête de—, 214.

SAINT-JEAN:—(Voir COLLÈGE DE—.)

SAINT-JEAN-NAPIERVILLE:—Vacance portée à l'attention de la Chambre, 279. Mandat pour émission du bref, 281.

SAINT-LAURENT:—(Voir CANALISATION.)

SAINT NICHOLAS RUSSIAN ORTHODOX CHURCH OF MONTREAL, (THE):—Loi constituant en corporation—. (Voir BILLS, No 127.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

- SAINT-PIERRE-AUX-LIENS:—Loi concernant les commissaires d'écoles de—. (Voir BILLS, *No 103.*)
- SAINT-SULPICE:— Voir BIBLIOTHÈQUE.
- SAINT-VIATEUR:—(Voir CLERCS.)
- SANCTION ROYALE:—131; 153; 177; 241; 295; 350.
- SÉANCES:—Trois par jour, 190. Prolongées le soir, 222.
- SEIGNEURIES:—(Voir BILLS, *No 14.*)
- SERMENTS D'OFFICE:—(Voir BILLS, *No 1.*)
- SERVICE EXTÉRIEUR:—Loi modifiant la Loi du—. (Voir BILLS, *No 75.*)
- SHAWINIGAN WATER AND POWER CO.:—(Voir ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS.)
- SOCIÉTÉS:—(Voir DÉCLARATIONS.)
- SOEURS DE LA CHARITÉ, DE MONTRÉAL:—Loi ratifiant le contrat avec les—. (Voir BILLS, *No 29.*)
- SOEURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC:—Loi ratifiant le contrat avec les—. (Voir BILLS, *No 31.*)
- STATUTS:—Loi modifiant la Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 22.*)
- STATUTS REFONDUS, 1941:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 21.*)
- STATUTS:—Refonte des lois générales.—(Voir BILLS, *No 23.*)
- SUBSIDES:—Lois pour dépenses, années financières 1941-1942.—(Voir BILLS, *Nos 26, 28, 33, 39, 57.*)
- SUBSIDES:—(*Voies et moyens.*)—
 Résolu que la Chambre se forme en comité, 10.
 Résolutions adoptées en comité, 120. (Subsides intérimaires a-c budget supplémentaire;) 131; 133; 134. (Subsides intérimaires a-c budget;) 151; 154; 155. (Balance budget

 SUBSIDES:—(*Voies et moyens*).—*Suite*

supplémentaire;) 216. (Subsides intérimaires;) 235, 242; 246; 256; 258; 268; 269; 273; 277; 283; 284; 291; 294; 299; 301; 304; 306; 311; 329; 336; 340; 343.

Concours, 121; 135; 155; 216; 348.

Motion interrompue, 240.

Comité siège de nouveau, même séance, 131; 135; 152.

Ordre du jour; supprimé, 148; rétabli, 149.

Amendements:

M. Labbé: Amendement rejeté, en contravention de l'article 322 du Règlement. Décision de l'Orateur maintenue, 130.

M. Lorrain: Amendement rejeté, en contravention de l'article 322 du Règlement. Décision de l'orateur suppléant maintenue, 148.

M. Langlais: Amdt rejeté, 150.

M. Labbé: Amdt rejeté, 234.

M. Barrette: Amdt rejeté, 239.

M. Talbot: Amdt rejeté; décision de l'orateur suppléant maintenue, 277.

M. Barrette: Amdt rejeté, 298.

VOIES ET MOYENS—(le Budget.)

Motion que la Chambre se forme en comité des voies et moyens; débat ajourné, 136; 190; 194; 200.

Décision de l'orateur, maintenue, qu'il est irrégulier de lire un rapport de la chambre des communes, 206; Amdt, (*M. Barrette*), rejeté, 210; débat ajourné, 211; 214; motion que l'Orateur laisse le fauteuil, retirée, 216; en comité re crédits provisoires, 216; 347.

SUCCESSIONS DES MILITAIRES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 64.*)

SYNDICATS PROFESSIONNELS:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 45.*)

T

TERREBONNE:—(Voir PERRIER, HON. HECTOR.)

TERRES ET FORÊTS:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 34.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

TOURBIÈRES:—Loi favorisant l'exploitation des:—(Voir BILLS, No 10.)

TRAVAIL:—(Voir ACCIDENTS DU—. CONVENTION COLLECTIVE.)

TRIBUNAUX JUDICIAIRES:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, No 70.)

TROIS-RIVIÈRES:—Loi concernant l'administration de la cité de—. (Voir BILLS, No 111.)

U

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL:—Loi concernant le parachèvement de—. (Voir BILLS, No 51.)

USINES DE CHICOUTIMI:—Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des—. (Voir BILLS, No 47.)

V

VACANCES portées à l'attention de l'orateur, 279.

VÉHICULES AUTOMOBILES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, No 153.)

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS:—Loi modifiant la Loi de la—. (Voir BILLS, No 50.)

VICTORIAVILLE:—(Voir COLLÈGE DE—.)

VILLES:—(Voir CITÉS ET VILLES.)

VOITURES D'HIVER:—Loi modifiant la Loi concernant les—. (Voir BILLS, No 152.)

VOTE DES FEMMES—à certaines élections:—(Voir BILLS, No 63.)

W

WALES HOME:—Loi modifiant la charte de The—. (Voir BILLS, No 106.)

WURTELE (OU LINDSAY) EDITH MARY:—Loi concernant la succession de—. (Voir BILLS, No 110.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".